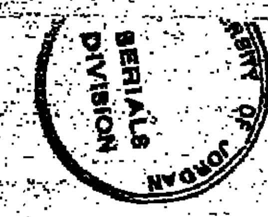


Les fins d'empires : le dernier vice-roi des Indes

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14797 – 7 F

MARDI 25 AOUT 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Violences allemandes

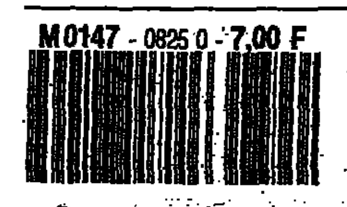
ELLES existent en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, et même en Suède, mais les émeutes à caractère xénophobe ou les manifestations violentes de groupuscules d'extrême droite suscitent immédiatement davantage d'inquiétudes – pour des raisons historiques évidentes – lorsqu'elles se produisent en Allemagne. N'hésitant pas à « grossir » ou à caricaturer les événements, certains y décèlent hâtivement la résurgence de l'idéologie nazie et nourrissent ainsi cette « peur de la Grande Allemagne » – un spectre avancé aussi par des partisans du « non » à Maastricht.

Samedi et dimanche, quelques centaines de jeunes ont tenté d'investir à coups de pierres et de cocktails Molotov un foyer de demandeurs d'asile (roumains et polonais dans leur majorité) à Rostock, un port hanséatique du nord de l'ex-RDA. La police a finalement réussi à repousser l'assaut, en dépit de la présence de milliers d'habitants qui étaient venus – spectacle peu digne – applaudir l'action des « crânes rasés ». Ces violences sont les plus graves depuis les émeutes de Hoyerswerda, en Saxe, en septembre 1991.

DEPUIS la réunification, le mécontentement gronde – surtout dans l'est de l'Allemagne, économiquement meurtri – à l'égard de ces réfugiés soupçonnés d'être attirés par les avantages d'un système social moderne. Plus de 2 500 agressions contre des étrangers ont été recensées en 1991. Mais le problème de l'immigration se pose chez nos voisins d'une façon beaucoup plus dramatique qu'ailleurs. L'Allemagne a accueilli l'année dernière plus de 250 000 demandeurs d'asile. Pour le premier semestre 1992, on en dénombre déjà 180 000 ! 200 000 ressortissants des républiques de l'ex-Yougoslavie y ont trouvé refuge depuis le début de la guerre. L'examen des demandes d'asile est une procédure longue et bureaucratique qui pouvait prendre des mois, voire des années, avant que le requérant ait épuisé toutes les possibilités juridiques. En juin, le Bundestag avait décidé de réduire le délai à six semaines. Mais, faute de moyens, cette volonté est restée lettre morte. Submergée par cet afflux d'étrangers en provenance de toute l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique, où se mêlent Allemands de souche, réfugiés politiques et migrants « économiques », l'Allemagne peut-elle maintenir indéfiniment sa politique – libérale – actuelle ? Non, répondaient le chancelier Helmut Kohl et la CDU, qui avaient cependant besoin du soutien de l'opposition social-démocrate (SPD) pour modifier la Constitution.

D'ABORD opposé à un durcissement de la politique d'asile, le SPD vient d'opérer un revirement de taille. Samedi, le président du parti, M. Björn Engholm, a en effet déclaré que l'immigration devait être désormais « contrôlée », et que les demandeurs d'asile ne pouvant pas prouver, par exemple, qu'ils sont victimes de persécutions devraient être immédiatement expulsés. Des discussions vont donc rapidement s'engager avec le gouvernement sur une révision de la Loi fondamentale. M. Engholm et les dirigeants du SPD ont été obligés de tenir compte d'une opinion publique qui, y compris dans les régions à majorité sociale-démocrate, réclame une politique d'immigration plus restrictive.

M 0147 - 0825 0 - 7,00 F



A l'approche de la conférence de Londres

Les Bosniaques tentent de briser l'encerclement de Sarajevo

Sur l'ordre de leur président, les forces régulières de Bosnie ont lancé une offensive, qui se poursuivait lundi 24 août, pour essayer de percer les lignes serbes qui encerclent Sarajevo. Les milices serbes ont répliqué par de meurtriers pilonnages d'artillerie sur la capitale bosniaque. Les combats du week-end ont fait une cinquantaine de morts et plus de deux cents blessés, selon un bilan provisoire. A deux jours de la conférence internationale de Londres sur l'ex-Yougoslavie, les trois communautés de Bosnie, serbe, croate et musulmane, campent sur des positions politiques intransigeantes.

« La pire journée... »

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

Sarajevo était, dimanche 23 août, une capitale fantôme secouée quasiment sans interruption par les explosions d'obus et les tirs nourris des francs-tireurs. A la veille du départ de la délégation bosniaque pour la conférence de paix de Londres, les combattants des deux bords se sont déchaînés, les forces bosniaques tentant d'avancer sur Ilidza, un verrou serbe à la sortie ouest de la ville. L'intensité des bombardements dans cette zone proche de l'aéroport a provoqué une interruption de deux heures du pont aérien humanitaire de l'ONU, avant que le trafic soit de nouveau arrêté en milieu d'après-midi, la pluie et le vent balayant la région.

Toute la matinée, des obus de mortiers se sont abattus sur la zone de la présidence, en plein centre-ville, contraignant les habitants pris au piège à se réfugier dans les abris de fortune. *« C'est la pire journée depuis le début de la guerre »*, affirmait ainsi Gordanna, une journaliste surprise par les bombardements en arrivant à son bureau mitoyen de la présidence. *« Les éclats volaient partout quand le bus est arrivé, et j'ai dû attendre une heure dans un magasin pour rejoindre mon bureau situé pourtant à 200 mètres à peine. »*

Refuge pour des personnes déplacées et deux cent cinquante étudiants étrangers, en majorité arabes, qui attendent toujours un hypothétique départ, la Maison des étudiants a été atteinte de plein fouet. Un étudiant syrien et une jeune Bosniaque ont été déchiquetés dans leurs chambres, et plusieurs femmes et enfants blessés dans les corridors où ils tentaient de s'abriter.

Touchés aussi, un hôtel et une usine de produits pharmaceutiques étaient en feu, alors que l'ancien siège du gouvernement était frappé de neuf obus en quelques minutes. Rien qu'entre 10 heures du matin et 14 heures, l'hôpital Kosevo a reçu plus de soixante-quinze blessés. Et à la morgue, gisaient trente-trois cadavres, dont seize pour la seule matinée. En milieu d'après-midi, tous les chirurgiens étaient encore en salle d'opération.

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite et nos informations page 4

Le cyclone « Andrew » en Floride

L'évacuation d'un million de personnes a été ordonnée sur la côte sud-est de la Floride où le cyclone tropical « Andrew » était attendu avec inquiétude lundi 24 août.

page 22

Canada : accord de principe sur la réforme constitutionnelle

Soucieux d'éviter que le Québec n'organise un référendum sur sa souveraineté en octobre, les principaux responsables politiques canadiens ont conclu avec lui, samedi 22 août, un accord de principe visant à réformer en profondeur la Constitution du pays.

page 6

Reprise des négociations sur le Proche-Orient

Les négociations bilatérales de paix israélo-arabes devaient reprendre lundi 24 août à Washington, après plus de deux mois d'interruption, dans un climat que devraient favoriser des mesures de libéralisation décidées, dimanche 23 août, par le gouvernement israélien.

page 3

Elections boycottées au Liban



Lire page 3 l'article de LUCIEN GEORGE

La cible Mitterrand

Les adversaires du traité de Maastricht appellent à un vote-sanction contre le chef de l'Etat

par Patrick Jarreau

Les partisans du « non » au traité de Maastricht auraient-ils mangé leur pain blanc ? Après avoir bénéficié de la curiosité qu'inspirent les hérétiques, profité de la plage médiatique que leur ont abandonnée les tenants du « oui » pendant l'été et tiré argument de l'impuissance européenne face à la guerre dans l'ancienne Yougoslavie, les adversaires de l'Union européenne semblent redouter que les quatre semaines de campagne qui commencent maintenant leur soient moins favorables. Ils espèrent désormais que le président de la République ne pourra éviter d'intervenir dans la campagne et de s'exposer au vote-sanction dont le référendum du 20 septembre offre l'occasion.

M. Philippe de Villiers expliquait, la semaine dernière, que l'engagement de M. François Mitterrand dans le débat serait *« la seconde chance »* du « non ». M. Jean-Marie Le Pen tente de surenchérir, sur le même registre, par l'outrance. Mme Marie-France Garaud veut aller débusquer le président de la République, afin de faire jouer contre lui – et contre Maastricht – la logique plébiscitaire dont tout référendum voulu par le chef de l'Etat est virtuellement porteuse.

M. Mitterrand s'est prémuni contre ce danger en affirmant, dès la signature du décret convoquant les électeurs, le 1er juillet dernier, que, le 20 septembre au soir, il n'y aura pas *« un camp vainqueur face à un camp vaincu »*, puis en précisant, le 14 juillet : *« Je ne suis pas en cause dans cette affaire (...), ni avec le « oui », ni avec le « non ».*

Lire la suite page 8

La grande rafle de la zone libre

Il y a cinquante ans, Vichy livrait aux Allemands plus de dix mille juifs étrangers réfugiés au sud de la ligne de démarcation

par Serge Klarsfeld

Le 26 août 1942 fut déclenchée, à travers les quelque quarante départements de la zone non occupée, une opération policière d'une ampleur exceptionnelle dans l'histoire de notre pays, visant des milliers de familles juives étrangères.

Six semaines après la grande rafle de la zone occupée (dont celle de la région parisienne, le 16 juillet, connue sous le nom de rafle du Vél'd'Hiv', fut l'épisode le plus dramatique), la grande rafle de la zone libre allait consacrer définitivement, d'une part, le déshonneur du régime de Vichy, livrant à la Gestapo des juifs se trouvant dans un territoire hors de la portée directe des Allemands, d'autre part, le réveil de l'opinion publique prenant résolument le parti des victimes et empêchant le gouvernement Laval de s'enfoncer encore plus profondément dans la complicité criminelle avec le Reich.

Si les juifs en zone libre n'allaient pas être épargnés, ce n'était pas à l'initiative des Allemands mais à celle de Vichy. Le 7 mai, à Paris, quand le chef de la police du Reich, Heydrich, avait évoqué devant lui la prochaine déportation de 5 000 juifs apatrides internés en zone occupée, le nouveau chef de la police française, René Bousquet, avait répondu en demandant pourquoi ne pas prendre aussi les juifs apatrides déjà internés par Vichy en zone libre. La question avait été laissée en suspens du côté allemand. La décision de mettre en œuvre immédiatement la solution finale à l'Ouest par la déportation à l'Est ayant été prise le 11 juin à Berlin, les chefs SS à Paris, Oberg et Knochen, ont fait pression sur Bousquet, qui accepta le 16 juin le principe de la livraison de 10 000 juifs apatrides de zone libre.

Le 4 juillet, Laval est venu à Paris confirmer aux Allemands l'accord conclu l'avant-veille entre Bousquet et ses interlocuteurs SS : dans un premier temps, la police française arrêterait les juifs apatrides et leurs enfants dans les deux zones et les mettrait à la disposition de la Gestapo pour la déportation à Auschwitz. *« Il faut distinguer entre juifs français et déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes »*, venait de déclarer, la veille, Laval en conseil des ministres.

Lire la suite page 10

▶ Serge Klarsfeld est président de l'association Les fils et filles des déportés juifs de France.

Chute des Bourses avec le dollar

Les banques centrales sont de nouveau intervenues lundi. La plongée du billet vert fragilise les marchés financiers européens.

page 13

L'ÉCONOMIE

Le sommaire complet se trouve page 22

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الإهمال

LES FINS D'EMPIRES

31. – Le dernier vice-roi des Indes

Le 31 mars 1947 débarque dans l'Inde des émeutes et des règlements de comptes entre musulmans et hindous une sorte de Cary Grant flanqué d'une épouse qui donnait des fous rires à Nehru : lord Mountbatten, le dernier vice-roi. Il va rendre avec panache l'ultime hommage des Britanniques à leur Empire du thé au lait, de la conduite à gauche et du cricket, bâti sur deux siècles et qui avait dominé le tiers de la planète.

Par ANTHONY ROWLEY

Bien sûr, il y eut des signes avant-coureurs. On en trouve toujours, après coup. Le 31 décembre 1944, des astrologues s'étaient inquiétés que plusieurs étoiles de la constellation du Singe ne fussent plus visibles, phénomène de mauvais augure pour l'année nouvelle. Aussitôt, on compulsa les éphémérides du temps de guerre pour découvrir une nouvelle plus affligeante encore : la malédiction du chiffre 9 pesait sur l'Inde. Le 7 avril 1942 (soit 7 + 4 + 1 + 9 + 4 + 2 = 27, c'est-à-dire 3 fois 9 ou 7 plus 2), Gandhi avait opposé une fin de non-recevoir au projet élaboré neuf jours plus tôt par Sir Stafford Cripps. Pourtant, l'envoyé spécial de Churchill était venu annoncer la promulgation d'une nouvelle Constitution après la fin de la guerre. En plus, cet ami personnel de Gandhi et du docteur Azad, le chef du Parti du Congrès, avait obtenu une concession de taille de la part du Lion britannique : l'Inde accéderait au statut de *dominion*, première étape vers une indépendance réclamée depuis vingt-cinq ans.

Mais comment espérer une issue favorable lorsqu'on est soumis à la magie du nombre 9, le symbole d'un monde sans avenir et sans passé, puisque tout nombre multiplié par 9 puis décompté chiffre par chiffre a 9 pour résultat ? Des choses aussi sérieuses ne s'écrivent jamais. A Lahore, un groupe d'officiers de la *black watch* (la garde écossaise du roi) avait vainement tenté d'en informer les experts venus de Londres : *« Vous espérez accomplir ce que lord Durham a réussi pour le Canada, mais le Commonwealth est un club conçu par des Blancs férus d'Aristote. Ici, on prend les gens au mot. Votre dominion sent trop le tour de passe-passe d'un pays qui doute de sa puissance. Et chacun sait que le doute engendre le malheur et que le malheur d'un peuple est qu'il ne se discerne plus d'avenir. Voilà pourquoi votre mission est maudite. »*

De fait, à la fin de la guerre, trois ans plus tard, on était pratiquement au point mort. Aux slogans de Gandhi et de Jinnah réclamant le départ des Britanniques avec ou sans partition du pays, les défenseurs de l'Union Jack répondaient qu'ils avaient sauvé non seulement la colonie indienne, mais les Etats des maharadjahs. Personne n'était vraiment dupe, mais, à Londres comme à Delhi, tout le monde jouait le jeu. Churchill ne tenait pas à ouvrir un dossier « indépendance » alors qu'il fallait relever la Grande-Bretagne de ses ruines, et il affirmait sa confiance au vainqueur de la Birmanie, lord Archibald Wavell, vice-roi des Indes depuis 1943. Celui-ci recevait fort courtoisement les délégués du Congrès pour leur raconter l'épopée sanglante de lord Ellenborough, l'homme qui avait vengé le désastre de la Khaïber Pass, où 16 000 soldats avaient péri. A bon entendeur... De leur côté, les diplomates britanniques s'en tenaient plus que jamais aux principes du mémorandum Nicolson de 1920 : les Indes sont la clef de la présence anglaise en Asie, et l'Asie le joyau de la couronne impériale.

Le calme règne à Delhi, et Wavell se permet d'élargir Nehru et sept de ses compagnons. L'échec de la conférence de Simla, en ce même mois de juin 1945, ne vient-il pas de conforter les partisans de l'immobilisme impérial ? C'était négliger la force des symboles, surtout s'ils se trouvent conjugués à une brusque modification du rapport des forces par les hasards du calendrier électoral. Le 26 juillet, le travailliste Clément Attlee devient premier ministre et s'envole le lendemain pour Potsdam, où se déroule la conférence interalliée qui doit décider du sort de l'Allemagne. A son arrivée, deux mauvaises nouvelles l'attendent. Harry Truman, le successeur de Roosevelt, l'informe que les Etats-Unis suspendront les accords prêt-bail sous un mois. Les Britanniques devront régler une facture de 27 milliards de dollars, l'équivalent d'une décennie d'excédents financiers à l'époque bénie de Victoria. Au même moment, les Indiens ont le mauvais goût de signaler qu'ils détiennent plus de 1 milliard de livres sterling de créances sur la balance des paiements britanniques. A quinze ans de distance, Gandhi et ses amis sont en passe de gagner la bataille du sel.

Le sel ? L'élément indispensable à la survie d'un homme. Et l'argent est le sel des économies modernes. Gandhi le savait déjà quand, en avril 1930, il avait ramassé une poignée de sel sur la plage de Dandi. A l'époque, les Britanniques détenaient le monopole de son commerce ; s'emparer d'une livre de sel, c'était conquérir un peu de pouvoir. Cette fois, il n'était plus possible d'imaginer, comme en 1918, que la vie confortable reprendrait son cours une fois déblayés les décombres et enterrés les morts. Plus question d'un nouvel Indian Act, modèle 1919 révisé, qui préserverait la *pax britannica*. Sans argent, plus d'Empire.

Les Britanniques étaient pourtant fort éloignés de ces préoccupations. Pendant deux jours et deux nuits, ils avaient fêté la capitulation du Japon. Attlee pouvait bien leur annoncer des mesures de restriction supplémentaires sur le bacon, les cigarettes ou l'essence, cela faisait dix ans que les Anglais se serraient la ceinture. Alors, un cran de plus... on verrait après le *Te Deum* de la victoire. Ce 16 septembre 1945, peu importe que les journaux bruissent d'une indépendance prochaine accordée à l'Inde : tous les cœurs sont tournés vers l'abbaye de Westminster. Et, au moment où retentit la fanfare des troupes coloniales, casques de cuivre rutilants et uniformes rouges flambant neufs, nombre de spectateurs se souviennent qu'ils étaient dans ces mêmes rues, cinquante ans plus tôt, pour assister à la parade du jubilé de diamant de la reine Victoria.

Tout l'Empire était alors présent, depuis les Gurkhas du 2e Punjab jusqu'aux troupes montées australiennes, dans leurs curieux uniformes gris. En 1897, les Anglais venaient contempler et offrir au monde l'image d'un pays qui avait imposé sa langue, ses machines, son argent et sa justice au tiers de la planète. Même s'ils se disaient rationalistes, comment ces gens n'auraient-ils pas cru que le miracle de Josué se répéterait pour eux ? La course du soleil – autrement dit, l'Histoire – s'arrêterait à son zénith et les sujets de Victoria passeraient le reste de leur âge à profiter de ce paradis. Pour parler de



UPI/ARCHIVES BETTMANN

Bain de foule pour lord Louis Mountbatten et lady Edwina le 22 août 1947, une semaine après la proclamation de l'indépendance de l'Union indienne.

déclin inéluctable, comme le crépuscule après le zénith, il fallait avoir l'aplomb de Rudyard Kipling, capable d'écrire *la Légion disparue* et le poème *Recessionnal*, où, après avoir assisté au défilé du jubilé, il évoquait ces civilisations persuadées d'être seules au monde, sortes de *« Terres des Dieux »*, inviolables jusqu'à la veille de leur disparition.

On imagine le désarroi d'une opinion bercée par ce genre de souvenirs. Elle était convaincue depuis trois générations que la progression des taches rouges sur les cartes des écoles primaires illustrait l'avancée de la civilisation : *« Our special position, our peculiar way of life »*, autant de leitmotive simplistes d'une certitude : la supériorité du modèle britannique. Chacun était persuadé que la présence anglaise aux Indes – et ailleurs – avait évité des massacres interethniques, soulagé la misère d'une multitude d'analphabètes, préparé l'essor économique de ces pays grâce au libre-échange et posé les bases d'une future démocratie.

Et voici que les délégués du Congrès panafricain venaient dénoncer à Manchester l'impérialisme britannique. L'autonomie ou les progrès du niveau de vie ne pouvaient donc compenser l'absence de communauté politique. C'était à désespérer d'avoir déployé tant d'efforts pour *« coaguler en une grande race ces peuples si différents »*. Ce trouble s'accompagna très vite d'une prodigieuse lassitude impériale, comme si les Britanniques avaient souhaité vérifier les sombres prophéties des astrologues indiens. De novembre 1945 à l'été 1946, mutineries, émeutes et coups de main se succédèrent sous l'œil tantôt indifférent, tantôt méprisant des troupes britanniques. Celles-ci semblaient atteintes d'une délectation morose. Du 16 au 19 août 1946, des hordes de musulmans et d'hindous ravagèrent Calcutta, faisant au moins 10 000 morts et brûlant tout ce qui était de couleur blanche *« puisque le blanc, ce n'était pas une preuve d'existence »*. C'est seulement à la dernière extrémité, devant la menace d'un embrasement général, que les automitrailleuses et les fantassins nettoyèrent la ville.

Mountbatten incarnait la Grande-Bretagne attentive aux malheurs des pauvres et soucieuse de l'éveil des peuples du tiers-monde. La décolonisation devait donc s'opérer de manière exemplaire.

Voir la Grande-Bretagne ravalée au rang des autres nations était inimaginable. Il fallait au moins trouver un substitut politiquement acceptable et un homme qui pût sauver la face d'un pays sorti victorieusement de deux guerres mondiales. De ce point de vue, le Commonwealth et la nomination de lord Louis Mountbatten comme vice-roi des Indes en février 1947 furent deux aubaines. L'admission au sein du Commonwealth fut présentée comme un signe de civilisation aux anciens peuples colonisés et comme une garantie d'influence commerciale, financière, culturelle aux Britanniques.

Les Anglais mettaient sur le même plan satisfaction de prestige, efficacité stratégique et importance économique. Le Commonwealth prolongeait la vision impériale d'un monde où le moindre noyau de Britanniques devait pouvoir être rattaché à l'île, par bateau, par téléphone ou par la lecture de la presse quotidienne. Un tel état d'esprit incitait les diplomates à cultiver le *statu quo* ainsi que tous les responsables à considérer que la décolonisation (comme la colonisation pour leurs grands-pères) était une activité, mieux un sport, où le génie national donnait sa mesure autant qu'avec la chasse au renard.

Par chance, il y avait lord Mountbatten, sorte de Cary Grant qui eût été baptisé à la chapelle royale de Windsor et eût joué dans une pièce de Noel Coward filmée par les studios de la RKO. Neveu du roi George, il avait été l'artisan de la reconquête de la Birmanie, en tant que commandant en chef des troupes alliées dans le Sud-Est asiatique. Il était aussi à l'aise dans ses costumes croisés, lorsqu'il se penchait avec attention et un rien de retenue vers Gandhi, que dans son grand manteau rebrodé d'hermine de vice-roi, les yeux perdus dans le vague. Epoux d'une Edwina ravissante qui donnait des fous rires à Nehru, il avait accepté de collaborer avec un travailliste plébéien pour l'intérêt général. Lord Louis Mountbatten incarnait la Grande-Bretagne sûre d'elle-même, attentive aux malheurs des pauvres et soucieuse de l'éveil des peuples du tiers monde. Il ne pouvait déroger. Donc, la décolonisation s'opérerait de manière exemplaire.

L'entrée en fonctions de Mountbatten coïncida en fait avec la dépossession du problème impérial au profit des deux nouveaux Grands, les Etats-Unis et l'URSS. Pourtant, en désignant ce prestigieux juge de paix, les Britanniques avaient adressé un triple message à la communauté internationale. Aux peuples de l'Empire, ils rappelaient que Londres semblait seul en position d'établir les principes d'une coexistence pacifique entre des peuples divisés par des haines religieuses et sociales. Aux Français, ces éternels rivaux qui avaient le culot de redresser la tête trois ans après avoir été délivrés des Allemands par les Anglo-Saxons, ils montraient comment assurer une transition impériale au moment où Paris s'enlisait dans le bourbier indochinois. Les journaux britanniques ne se privaient d'ailleurs pas d'opposer la morgue du moine-amiral Thierry d'Argenlieu au charme de l'amiral Mountbatten : ranimer le vieil antagonisme naval franco-britannique a toujours été un excellent moyen pour les Anglais de se rassurer sur leur supériorité. Enfin, il fallait convaincre les Américains que le Royaume-Uni était bien le brillant second du nouvel empereur du monde. Le savoir-faire diplomatique des Britanniques devait leur donner un statut de conseiller privilégié, ce qui sauvegarderait leur influence sur les affaires planétaires, en dépit de leur fragilité économique et stratégique. Londres se voulait la nouvelle Athènes d'un Empire romain installé à Washington.

Hélas, les Anglais n'eurent même pas le temps de rêver. Les Américains éprouvaient en effet plus que des doutes sur la solidité de leur allié. Ils avaient constaté *de visu* l'épuisement physique d'une population soumise depuis six ans à un rationnement draconien. Comment compter sur un pays où les pubs et les usines étaient éclairés à la bougie ? La décision définitive du gouvernement britannique de se retirer des Indes prit outre-Atlantique les allures d'un aveu.

Amateurs de raccourcis historiques, les Américains en conclurent que tout l'Empire allait s'effondrer rapidement et que ce retrait laisserait d'immenses vides politiques où s'engouffrerait l'idéologie corruptrice du communisme. Désormais, il fallait agir vite, sans prendre de gants avec l'ami anglais.

Pendant que lord Mountbatten faisait route vers Bombay, le président Truman annonçait le 12 mars au Congrès son intention de prendre la relève du Royaume-Uni pour défendre les intérêts occidentaux en Grèce et en Turquie. Le message fut parfaitement reçu en Inde et à Moscou. L'Inde n'est plus chasse gardée britannique. Le 31 mars 1947, le jour où le vice-roi posa le pied sur ses terres, les émeutes et les règlements de comptes commencèrent. Ils devaient durer sept mois et faire au moins 600 000 victimes.

Tout cela sous le regard des Soviétiques, qui voient d'un œil soupçonneux le retrait britannique dans le contexte de la guerre froide en train de se mettre en place. De *« démocrate progressiste »*, Nehru devient un *« bourgeois fortuné réactionnaire »* dans un article confidentiel daté de juillet 1947, en fait première mouture du fameux rapport Jdanov de septembre, qui officialiserait la coupure du monde en deux blocs.

Coincés entre la sollicitude envahissante des Américains, l'hostilité des Soviétiques et la méfiance des Indiens, les Britanniques retrouvent leurs vieux réflexes. L'essentiel est de partir dignement, sans un regard nostalgique ou compatissant, dans l'espoir de sauvegarder l'essentiel : le rang international du pays. L'idée romantique d'une communauté des peuples anglophones qui unirait les Bengalis aux Canadiens et les Ghanéens aux Américains n'effleure même pas les Britanniques. Ils détestent trop les contraintes institutionnelles pour supporter davantage qu'un Commonwealth aux contours flous. L'indépendance est un mot à double tranchant : vingt ans après une victoire triomphale, il n'y a plus un soldat britannique en Asie, même à l'occasion du plus grand conflit de l'après-guerre, au Vietnam ; quarante ans plus tard, l'Inde représente à peine 1 % des échanges extérieurs anglais.

Pourtant, l'incompréhension réciproque ne s'est jamais installée. Qu'ils aient vu les Indes, confortablement calés dans leur fauteuil, au travers du prisme tendu par Somerset Maugham, ou qu'ils évoquent interminablement devant leurs enfants le parfum, les couleurs et les bruits de cet univers – allant parfois jusqu'à parler en ourdou à leur chat persan –, les Britanniques n'ont pas pu, ni voulu, se défaire de la magie des Indes. C'est peut-être cela aussi la malédiction du chiffre 9, celle du temps où l'Angleterre dominait le monde.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *End of the British Empire: The Historical Debate*, de Peter Darwin, Basil and Blackwell, 1991.
- *De l'Empire britannique au Commonwealth*, d'Henri Grimal, Armand Colin, 1971.
- *Pursuit of Greatness*, de Rodger Holland, Fontana, 1991.
- *Britannia Overruled*, de David Reynolds, Longman, 1991.

Sous la direction de Jean-Pierre Rioux

Prochain épisode : « Les adieux à l'Indo », par Charles-Robert Ageron

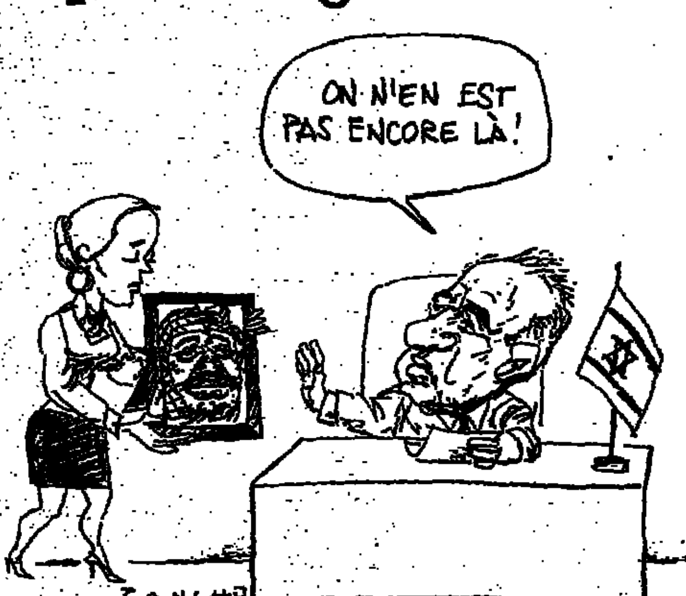
A la veille de la reprise à Washington des pourparlers sur la paix au Proche-Orient

Israël a multiplié les gestes de bonne volonté

A la veille de l'ouverture, prévue lundi 24 août à Washington, de la sixième session des négociations multilatérales sur la paix au Proche Orient, Israël a multiplié les signes de bonne volonté.

Les autorités israéliennes ont annoncé dimanche une série de mesures en faveur des Palestiniens, destinées *« à améliorer l'atmosphère au sein de la population arabe de Cisjordanie et de la bande de Gaza »*. Ces mesures *« ont été étudiées avec les membres des forces de sécurité, chargés de la lutte contre le terrorisme et seront appliquées progressivement »*, a précisé un communiqué de la présidence du Conseil.

Ainsi, huit cents prisonniers palestiniens qui ont purgé les deux tiers de leurs peines et qui ne sont pas impliqués dans des crimes de sang seront prochainement libérés. Les maisons murées à titre répressif par l'armée israélienne depuis plus de cinq ans dans les territoires occupés, pourront être rouvertes, de même que les ruelles des localités palestiniennes bloquées par l'armée à la suite d'incidents liés à l'intifada.



Le communiqué indique également, que désormais les Palestiniens âgés de plus de cinquante ans ne seront plus obligés de se munir d'une autorisation d'accès pour entrer en Israël. Auparavant, seuls les Palestiniens âgés de plus de soixante ans en étaient dispensés. Le premier ministre, M. Yitzhak Rabin, envisagerait, par ailleurs, d'autoriser la reprise des cours dans des universités et le fonctionnement d'instituts de recherche palestiniens, d'assouplir les mesures restreignant l'activité politique dans les territoires occupés et d'interrompre les procédures de bannissement contre les Palestiniens pendant la durée des pourparlers de paix.

D'ores et déjà, pour la première fois depuis 1967, une commission consultative militaire israélienne a commencé, dimanche, à examiner un appel présenté par deux Palestiniens expulsés il y a dix-huit et vingt-deux ans et qui souhaitent rentrer en Cisjordanie occupée.

Par ailleurs, la délégation palestinienne aux négociations de paix avec Israël est partie dimanche pour Washington avec quarante-huit heures de retard, à la suite de *« tracasseries humiliantes »* dont elle affirme avoir été l'objet de la part des autorités israéliennes *(le Monde* daté 23 et 24 août).

Selon le porte-parole de la délégation, Mme Hanane Ashraoui, un accord est intervenu par le biais des Américains avec les *« plus hautes autorités israéliennes »*, aux termes duquel les Palestiniens seront traités comme une *« délégation à part entière »*. Un protocole devrait être signé à ce sujet à Washington, a précisé Mme Ashraoui. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Le pèlerinage à Haïfa d'un conseiller palestinien

M. Camille Mansour a quarante-six ans. Né à Haïfa, il avait un peu plus de deux ans lorsque sa famille, comme des centaines de milliers de Palestiniens, a quitté la Palestine en 1948. Pour la première fois depuis la création de l'Etat d'Israël, il s'y est rendu cet été, a sillonné l'Etat juif et les territoires occupés pendant trois semaines. Un interdit psychologique est levé. *« L'amorce du processus de paix y est certainement pour quelque chose »*, admet-il, même s'il se promettait de faire le voyage dès qu'il aurait acquis la nationalité française. C'est chose faite depuis un an et demi.

L'histoire serait presque banale si M. Mansour n'était pas l'un des conseillers de la délégation palestinienne aux négociations de paix israélo-arabe, indépendant, mais désigné comme chacun le sait par l'OLP. Et surtout, s'il ne l'avait pas dit d'entrée de jeu à la police de l'air, à son arrivée à l'aéroport de Lod à Tel-Aviv. Il n'en a pas moins été autorisé à entrer en territoire israélien. Un interdit serait-il également en train d'être levé en Israël ?

M. Mansour, professeur de sciences politiques à Paris-I, a pris l'avion lundi 24 août pour Washington, où doivent reprendre les négociations bilatérales israélo-arabes. Comme nombre d'autres intellectuels palestiniens vivant en Europe ou aux Etats-Unis, il avait rencontré à plusieurs reprises, au cours des dernières années, discrètement ou publiquement, des Israéliens, intellectuels comme lui, le plus souvent pacifistes, pour discuter des possibilités d'une paix à laquelle ils n'osaient pas trop croire.

Impressions contradictoires

De son séjour, il a gardé des *« impressions contradictoires »*, mais il est plus que jamais convaincu de *« l'urgence d'une solution, afin qu'une autorité centrale palestinienne soit reconnue en tant que telle »*, qu'elle puisse surtout refaire l'unité du tissu palestinien que les Israéliens se sont employés à morceler, en créant *« quatre statuts socio-juridiques »* différents, dit-il, selon qu'il s'agit des habitants de Jérusalem, de ceux de Gaza, de la population de Cisjordanie ou des Arabes israéliens.

L'intifada, reconnaît-il, *« s'est essoufflée, mais elle est en train de faire son bilan, avec ses aspects positifs, notamment l'engagement d'Israël dans le processus de paix et la possibilité pour les Palestiniens de se préparer à découvert »* à la période transitoire, mais aussi *« ses aspects négatifs, ses désordres et ses conflits internes »*. La population dit qu'elle *« ne croit pas trop à une solution, mais elle attend une nouvelle situation. Ce qui lui fait peur, c'est qu'elle ignore si cela se fera dans la douleur. Elle sent que la gestation est difficile »*.

Pour un Palestinien *« de l'extérieur »*, *« rien ne vaut le fait de constater de ses propres yeux »* pour comprendre l'urgence d'un règlement. Ce qui est *« révoltant »*, dit-il, ce sont ces colonies de peuplement, qui, dans la minuscule bande de Gaza surpeuplée et pauvre, sont des détonateurs en puissance d'une explosion redoutable, et qui, en Cisjordanie, sont ainsi conçues qu'elles *« encerclent et morcèlent »* le territoire qui y perd son unité géographique ».

Si les gens reprochent aux responsables palestiniens, qu'ils soient de l'OLP ou des territoires occupés, *« de leur imposer des dirigeants qui ne leur plaisent pas »*, ils n'en estiment pas moins, affirme-t-il, qu'à leurs yeux la centrale palestinienne demeure *« indispensable car elle seule peut faire des concessions »*. *« Tout cela ne préjuge pas l'avenir. L'intérieur a pris un poids de plus en plus important dans le processus de décision palestinien »*, s'empresse-t-il de préciser.

« Le plus dur » fut néanmoins pour lui de voir *« sous Israël, la Palestine »* – formule faisant allusion au titre d'un ouvrage d'Ilan Halévy, spécialiste du conflit israélo-arabe. *« Dur »* de voir ces villages arabes détruits, sur lesquels on a bâti Israël. *« Dur »* aussi de constater que jusque dans les fouilles, Israël *« pratique une recherche sélective de la mémoire des pierres »*, partant à la découverte de *« ce qui est hébraïque ou romain »*, alors que tout ce qui relève de la culture arabe est à l'abandon.

« Israël ne cherche pas la mémoire d'un pays mais d'une ethnie. » Il n'en a pas moins retrouvé avec bonheur à Haïfa des cousins, aujourd'hui citoyens israéliens, mais chez qui il a retrouvé *« très vite le sens d'appartenance à la famille. Jusque dans les préparations culinaires, dans l'accent, dans la manière de s'exprimer »*...

M. Mansour n'est pas seul à avoir fait le « pèlerinage ». Edward Saïd, professeur de littérature comparée à Columbia University à New-York, a fait la même chose. Bien qu'il soit détenteur de longue date d'un passeport américain, les autorités israéliennes lui avaient refusé en 1988 l'autorisation d'entrer en Israël. D'autres l'avaient précédé l'année dernière.

MOUNA NAÏM

LIBAN : dans le nord du pays et dans la plaine de la Bekaa

La première étape des élections a été marquée par de nombreuses fraudes et un fort taux d'abstention

Un soldat et deux civils ont été tués, dimanche 23 août, lors d'une fusillade à Majdal-Anjar, dans la vallée de la Békaa sous contrôle syrien, a-t-on appris de source officielle. Cet incident a eu lieu lors de la première phase des élections législatives.

BEYROUTH

de notre correspondant

Les élections législatives n'ont pas enthousiasmé les foules. Malgré vingt années d'abstinence électorale – le dernier scrutin remonte à 1972, le Parlement ayant autoprorogé son mandat durant les années de guerre – c'est sans conviction que l'on a voté – quand on a voté – bien que les deux régions – le Nord et la Bekaa – concernées par cette première journée électorale, ne soient pas, bien au contraire, celles où la contestation du scrutin soit la plus forte.

Les déboires du gouvernement, ordonnateur de l'opération contre vents et marées, ont été crescendo : défection d'une grande partie des chefs des bureaux de vote remplacés au pied levé par des fonctionnaires locaux, boycottage ostensible dans la majorité des régions chrétiennes et même abstentionnisme assez lourd dans beaucoup de régions musulmanes, incidents électoraux montés en épingle par les médias audiovisuels.

Le tout a culminé, dans la nuit de dimanche à lundi, par la contestation formelle des opérations de vote dans la circonscription de Baalbek-Hermel par... le président du Parlement sortant. M. Hussein Husseini était pourtant un des plus ardents partisans de ce scrutin, récusé au départ par un carré du front du refus chrétien ayant la caution du patriarche maronite.

M. Husseini et ses colistiers crient à la fraude électorale au bénéfice de la liste du Hezbollah intégriste chiite, lequel se targue d'une avance équivalente au double, voire au quadruple, des voix obtenues par ses adversaires. Le président du Parlement sortant exige que le scrutin soit annulé dans sa circonscription et que le conseil des ministres se réunisse pour lui donner satisfaction, faute de quoi il menace de convoquer le Parlement sortant pour se prononcer.

« Tous piégés » ?

Ce méli-mélo sans pareil confine au chaos politique et institutionnel dont on craint beaucoup, ici, qu'il conduise à nouveau au chaos de la guerre qui avait sévi pendant seize ans. L'« affaire Husseini » va occuper le devant de la scène et quelle que soit la (mauvaise) solution qui lui sera apportée, elle est appelée à provoquer des développements imprévisibles, ne serait-ce que par les réactions du Hezbollah.

Peu importe que le fils du président de la République risque d'être battu dans son fief de Zahlé avec son colistier, le ministre des travaux publics, M. Chaouki Fakhoury. Le gouvernement est mis au pilori sous l'accusation de fraude par presque toutes les fractions et tous les médias, le ton de ceux du PC et de l'islam sunnite n'étant pas moins virulent que celui des milieux chrétiens. L'autosatisfaction affichée par le ministre de l'intérieur, M. Sami Al-Khatib, qui a proclamé des taux de participation égaux sinon supérieurs à ceux d'antan, fait ricaner tout le monde.

Comment, dans ces conditions, le gouvernement va-t-il pouvoir aborder la suite des opérations électorales alors qu'il s'en est si mal sorti dans les deux régions les moins difficiles que sont le Nord et la Bekaa ? En particulier, dimanche 30 août, au Mont-Liban où le boycottage chrétien, va triompher. Et même à Beyrouth le 6 septembre.

Suspendre le scrutin paraît impossible, le conduire à son terme presque autant. *« Nous fonçons tête baissée dans une voie sans issue où toutes les solutions imaginables sont des catastrophes*, note un député du Nord sortant et réélu. *La Syrie qui a voulu ces élections, voulait-elle aussi ce résultat ? Ou a-t-elle joué à l'apprenti-sorcier ? Et nous aussi d'ailleurs, aussi bien ceux qui ont participé aux élections que ceux qui les ont boycottées : tous piégés ? »* Le Liban risque, en effet, de se retrouver avec un Parlement contesté et boycotté qui devra investir un gouvernement, *ipso facto* récusé par une partie du pays, ce qui pourrait conduire à une crise de régime.

A l'ombre du vieux chêne, derrière l'église trapue d'un village aux pierres jaunies, un habitant joue aux cartes avec le scrutateur du bureau de vote, à côté de l'urne vide. Il n'y aura là, comme dans bien des localités du Nord chrétien, aucun votant : les élections ordonnées par la Syrie ont été traitées par le mépris. *« Le coup de gueule des chrétiens, ralliés par une partie des musulmans, a du panache : est-il pour autant un geste politiquement valable ? »* C'est la question que se posent bien des Libanais.

LUCIEN GEORGE

□ **JORDANIE : le roi Hussein a été opéré d'un cancer.** – Des *« cellules anormales »* qui ont été découvertes lors de l'opération subie jeudi 20 août *(le Monde du* 22 août) par le roi Hussein de Jordanie aux Etats-Unis étaient cancéreuses, a indiqué dimanche le chef du protocole royal, M. Mohammad Adwan. Les cellules ont été *« localisées et ne se sont propagées nulle part »*. Le roi Hussein est en voie de rétablissement total, a-t-il ajouté. Lors d'entretiens téléphoniques, le président égyptien, M. Hosni Moubarak, et le dirigeant de l'OLP, M. Yasser Arafat, lui ont souhaité un prompt rétablissement. – *(AFP.)*

IRAK

La zone d'exclusion serait mise en place cette semaine

Le président George Bush pourrait annoncer cette semaine la mise en place par les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne d'une zone d'exclusion aérienne dans le sud de l'Irak (le Monde du 20 août), que Bagdad s'est juré d'empêcher par « tous les moyens ».

« Il y a eu de nombreux contacts » à cet effet, a déclaré, dimanche 23 août, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater. *« Nous nous approchons d'une annonce de notre décision finale »*, a-t-il ajouté, précisant que M. Bush devrait annoncer lui-même cette décision car il voudrait *« expliquer au peuple américain ce qu'il fait »*. La Royal Air Force britannique, qui contribuera à l'instauration de cette zone d'exclusion, a reçu à la fin de la semaine dernière le feu vert pour l'envoi dans le Golfe de six avions Tornado. Aucune indication n'a toutefois été donnée quant au pays où ils devraient être stationnés.

Déterminées à *« mettre en échec ce complot quelles qu'en soient les conséquences »*, selon le premier ministre, M. Mohammed Hamza Al Zoubeidi, les autorités irakiennes ont organisé au cours du week-end une visite guidée pour une quarantaine de journalistes étrangers aux abords de la zone des marais, dans le sud du pays.

Ils ont été conduits aux alentours de la ville d'Al Adl, au sud du 32e parallèle, à environ 45 km au sud-ouest d'Amara. Cette localité, selon des opposants en exil, est la principale base opérationnelle des attaques irakiennes contre les rebelles chiites réfugiés dans les marais. S'ils ont été accueillis par plusieurs dizaines d'Irakiens scandant : *« A bas Bush ! Nous sommes les soldats du président Saddam Hussein »*, les journalistes n'en ont pas moins entendu au loin les grondements sporadiques mais distincts des canons et des mitrailleuses lourdes venant des marais.

« Ça se produit tous les jours, toutes les nuits. Ce n'est pas un problème pour nous », a assuré un vieil homme en parlant de la canonnade. Une manière allusive de laisser entendre que la répression se poursuit sans merci. Les responsables officiels locaux ont indiqué, pour leur part, que les voitures tombant dans les ornières d'une route voisine en mauvais état et des pêcheurs travaillant à la dynamite sont responsables de ces bruits.

M. Tarek Aziz à Sanaa

Parallèlement, le président Saddam Hussein a réuni les commandants de l'armée de l'air, cependant que le vice-premier ministre, M. Tarek Aziz, s'est rendu à Sanaa pour solliciter le soutien du Yémen et que le président du Parlement iranien, M. Saadi Saleh, a renouvelé l'invitation de son pays aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU d'envoyer une *« délégation pour s'informer de la situation réelle dans les marais »*.

Après la Jordanie, l'Egypte, la Syrie et le Yémen, l'Algérie a exprimé des inquiétudes quant aux conséquences possibles de *« toute action portant atteinte à l'unité de l'Irak et susceptible de constituer un danger pour la région »*, et la Turquie a affirmé refuser tout projet *« qui porterait atteinte à l'intégrité territoriale de l'Irak »*. L'Iran partage cette position tout en se déclarant *« vivement préoccupé »* par *« l'encerclement et le massacre des chiites »*. – *(AFP, Reuter.)*

ÉGYPTE

Sept islamistes tués par la police près d'Assiout

LE CAIRE

de notre correspondant

Sept extrémistes musulmans appartenant au Gamaat Islameya (groupement islamique) ont été tués dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 août, au cours d'un accrochage avec la police, dans le village de Manquabad, près d'Assiout, à 400 kilomètres au sud du Caire.

Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, la police s'apprêtait à fouiller la maison où se cachaient les extrémistes musulmans présumés, quand ces derniers ont ouvert le feu à l'arme automatique. La police a riposté et les suspects ont été tués dans l'échange de coups de feu, ajoute le communiqué.

C'est la quatrième fois en près d'un mois que des extrémistes musulmans présumés sont tués au moment de leur arrestation dans la région d'Assiout. Le scénario est pratiquement toujours le même. Ce qui fait dire au Gamaat que la police a reçu l'ordre de ne pas faire de prisonniers. Ces *« allégations »* ont été démenties par le ministère de l'intérieur.

Les sept islamistes tués à Manquabad étaient originaires de la ville de Dayrout (70 kilomètres au nord d'Assiout) où les intégristes avaient la haute main il y a moins de deux mois et qui est soumise depuis un mois à des restrictions policières ressemblant fort à un couvre-feu. Ces mesures ont rendu extrêmement difficile la vie quotidienne des habitants, dont beaucoup ne cachaient pas leur sympathie pour les islamistes. Aujourd'hui, les « barbus » qui se sont réfugiés dans les villages environnants sont souvent dénoncés par les habitants, qui veulent en finir.

A. B.

هكذا من الأصل

EUROPE

Avant la Conférence de Londres sur le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les communautés de Bosnie campent sur leurs positions

A trois jours de la conférence de Londres, alors que les combats menés par les Bosniaques redoublaient d'intensité à Sarajevo, M. Milan Panic, le premier ministre de la nouvelle Yougoslavie (Serbie, Monténégro), s'est dit prêt, dimanche 23 août, à *« assurer par la force »* l'application d'un éventuel accord de paix conclu lors de la conférence qui doit s'ouvrir mercredi 26 août.

« Prudemment optimiste » sur les résultats des négociations, le premier ministre yougoslave a proposé que l'ex-armée yougoslave démilitarise la Bosnie, en coopération *« avec des officiers turcs »*. M. Panic partait pour Londres trois jours avant le début des pourparlers officiels, parce que, a-t-il déclaré, *« les affaires se concluent avant »*.

Le président de la nouvelle Yougoslavie, M. Dobrica Cosic, qui devait partir pour Londres mardi avec les présidents de la Serbie, M. Slobodan Milosevic, et du Monténégro, M. Momir Bulatovic, a de son côté proposé une *« normalisation »* des relations avec les autres ex-Républiques yougoslaves, la Slovénie, la Croatie et la Macédoine. Dans une lettre adressée à ses trois homologues, il se dit *« persuadé qu'il est de notre intérêt commun d'amorcer des négociations directes »*. Il leur a cependant *« laissé le droit de préciser le niveau, la date et le lieu des premières réunions »*.

Alors qu'à Sarajevo le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, avait défendu l'idée d'une *« Bosnie unie »*, récusant de nouveau le plan de division en cantons ethniques, *(voir l'article de Françoise Chipaux)*, les Serbes et les Croates de la République ont rejeté les conceptions du président.

Les médias serbes de Bosnie ont estimé que M. Izetbegovic proposait *« une formule communiste éculée d'unité-fraternité, selon une vieille recette titiste »*. Pendant que les Serbes de Bosnie contestaient, une nouvelle fois, la représentativité de la délégation multiethnique des autorités de Sarajevo, le représentant, serbe, à la présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Nenad Kecmanovic, a annoncé sa démission. Dans un communiqué publié dimanche par l'agence Tanjug de Belgrade, où il séjourne pour *« raisons de santé »* depuis un mois, M. Kecmanovic ajoute qu'il précisera ultérieurement *« les raisons de sa démission »*.

Mauvais traitements

M. Jadranko Prlic, *« président du gouvernement d'Herceg-Bosna »*, un État croate autoproclamé en territoire bosniaque contrôlé par les forces de Zagreb, a jugé *« ridicules »* les propositions du président bosniaque. Représentant de sa communauté aux pourparlers interbosniaques de Bruxelles, M. Milenko Brik, chef de la principale formation croate de Bosnie, *« communauté démocratique croate »*, s'est prononcé pour la reconstruction d'une Bosnie *« indépendante »* mais *« fédérale »*, avec trois *« entités territoriales »*, garantissant les droits de chaque ethnie. Ce plan de règlement diffère, selon lui, de celui des Serbes, qui veulent bâtir une *« confédération »* ou un *« Etat serbe »* à l'intérieur de la Bosnie.

Malgré leurs déclarations diplomatiques conciliantes et les propositions apaisantes de leurs représentants, dans l'est de la Serbie, des combattants serbes ont maltraité une équipe de la télévision allemande ZDF, puis arrêté le cameraman, M. Hermann Wohlberg, et expulsé le journaliste vers la Bulgarie. Le ministère allemand des affaires étrangères a officiellement protesté.

D'autre part, selon l'AFP, citant des sources sûres à Zagreb, le *« nettoyage ethnique »* se poursuit dans le nord-ouest de la Bosnie, contrôlé par les Serbes. Au moins 15 000 Musulmans – hommes, femmes et enfants – ont été sommés par des militaires et paramilitaires serbes de quitter leurs foyers de la région de Sanski-Most. Près de 2 000 d'entre eux ont déjà été mis dans des véhicules et expulsés vers une destination inconnue, selon ces sources. Des miliciens serbes ont aussi forcé des Musulmans du nord de la Bosnie à marcher vers le sud de la République après le refus du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU d'évacuer ces populations au nord, vers la Croatie, selon un envoyé spécial de l'agence Reuter dans la région. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

« La pire journée... »

Suite de la première page

Ambulances ou voitures particulières continuaient toutes les deux minutes d'amener des blessés. Difficile à établir avec certitude, le bilan de ce week-end meurtrier avoisinait cinquante morts et plus de deux cents blessés.

Dès samedi, les bombardements s'étaient intensifiés, touchant même à trois reprises le quartier général de la FORPRONU, obligeant les personnels à descendre aux abris. Cette recrudescence des pilonnages d'artillerie est sans doute à rapprocher de l'offensive lancée par les forces bosniaques sur le village d'Ilidza contrôlé par les nationalistes serbes. Plus nombreux mais nettement moins bien armés, les Bosniaques y ont déjà subi de très lourdes pertes. Certains considèrent comme *« suicidaire »* cette volonté politique d'obtenir à tout prix un succès militaire avant la conférence de Londres.

Dans une conférence de presse avant son départ, le président bosniaque M. Alija Izetbegovic a en effet annoncé que *« les forces bosniaques avaient pris l'initiative pour débloquer le siège de Sarajevo et dégager l'artillerie des forces serbes »*. Le président a même affirmé, contre toute évidence, qu'il *« s'attendait que la ville soit libérée très bientôt »*.

Répondant par avance aux diplomates qui lui conseillent la négociation, il a expliqué : *« Au début, les experts militaires étrangers nous disaient que nous ne résisterions pas dix jours et qu'il fallait négocier. Cela n'est pas arrivé et je pense que nous avons une chance de gagner militairement la guerre. »* Et si l'on en doutait encore, le président Izetbegovic l'a réaffirmé clairement, il ne va pas à Londres *« pour négocier mais pour informer une fois encore la communauté internationale de la réalité de la situation et de l'identité de l'agresseur »*. De toute façon, a-t-il dit, *« il n'est pas question de négocier avant le retrait de Bosnie-Herzégovine des forces d'agression serbes »*.

Réaffirmant son refus de toute cantonisation, il a insisté sur le fait que la Bosnie-Herzégovine serait un État unitaire, démocratique, dans lequel la Constitution garantirait l'égalité entre les nationalités musulmane, croate, serbe. *« La Bosnie-Herzégovine ne sera pas un Etat islamique »*, a-t-il de nouveau martelé. Symbole de cette volonté, la délégation bosniaque qui devait partir lundi pour Londres est multinationale. L'on insiste officiellement sur le fait que ses membres représentent collectivement l'Etat de Bosnie-Herzégovine, qu'ils ne sont pas là en tant que représentants de leurs communautés. Intéressante coïncidence : les cinq journalistes bosniaques qui vont se rendre dans la capitale britannique sont tous serbes.

« Absolu non-sens »

Le président bosniaque a enfin qualifié *« d'absolu non-sens »* les informations parues dans le journal britannique *The Independent* et qui affirment, sur la foi de rapports secrets des Nations unies, que l'armée bosniaque serait responsable de plusieurs tirs meurtriers sur Sarajevo. Cette hypothèse est toutefois régulièrement évoquée dans la capitale bosniaque. Certains observateurs n'hésitent pas à accuser l'armée d'en faire toujours plus pour tenter de faire retomber le blâme sur les nationalistes serbes, afin de s'attirer la sympathie internationale et obtenir une intervention militaire parrainée par l'ONU et sur laquelle, affirme un des représentants de lord Carrington, *« les dirigeants ont tout misé »*.

Dans l'attente de cette victoire militaire toujours promise, les habitants de Sarajevo, assiégés depuis maintenant quatre mois, ne savent plus vers qui se tourner alors que leur vie devient chaque jour plus difficile. Si les deux cent cinquante tonnes d'aide alimentaire qui arrivent quotidiennement (et semblent être équitablement distribuées) permettent de fournir à chaque famille un complément indispensable, le manque d'eau et d'électricité se fait de plus en plus sentir.

Beaucoup de quartiers de la ville sont privés de pain et, devant la seule boulangerie industrielle de Sarajevo, l'attente, dès 6 heures du matin est d'autant plus longue que chaque personne ne peut plus acheter que deux pains à la fois. De plus, la pluie et l'orage sont venus rappeler dimanche que l'automne approchait. Dans les immeubles ou maisons aux vitres éclatées, à peine protégées par du plastique devenu une denrée rare, chacun commence à s'inquiéter sérieusement. Mais dans l'immédiat, la population a d'autres urgences, car dès l'aube, lundi, les artilleurs ont repris leur tâche.

FRANÇOISE CHIPAUX

□ **M. Lang en « désaccord » avec M. Fabius sur une intervention militaire.** – Interrogé dimanche 23 août au « Grand Jury RTL-*le Monde* » sur une éventuelle intervention militaire dans l'ex-Yougoslavie, M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a expliqué qu'au moins deux conditions devaient être réunies : *« que cela soit conforme au droit international »*, c'est-à-dire autorisé par les Nations unies, et *« que cette action armée ait une chance de séparer les belligérants »*. Ces conditions n'étant pas remplies, selon lui, *« il faut, avec détermination, obstination, multiplier les actions humanitaires, les garantir par la présence de convois militaires, multiplier les initiatives politiques »*. M. Lang a déclaré qu'*« il y a eu un désaccord avec Laurent Fabius sur ce sujet »*, le premier secrétaire du PS s'étant prononcé le 11 août pour des bombardements aériens sur des cibles militaires serbes.

□ **M. Delors souhaite la préparation d'une intervention militaire.** – M. Jacques Delors a dénoncé comme *« une idéologie raciste »*, samedi 22 août, sur RTL, la « purification ethnique » et exprimé la crainte que, si elle l'emporte en Yougoslavie, *« elle s'étende à d'autres pays »*. *« Il faut dire aux Serbes que, si cela continue, nous nous préparons pour une intervention militaire,* a ajouté le président de la Commission européenne, qui a regretté *« qu'on n'ait pas donné aux dirigeants serbes l'avertissement qui convenait. »*

□ **Mme Garaud estime que la France « est inapte à affronter les Serbes ».** – Mme Marie-France Garaud, ancienne conseillère du président Pompidou, a affirmé, dimanche 23 août, à « L'heure de vérité » sur Antenne 2, que la France *« n'avait pas les moyens d'intervenir »* dans l'ex-Yougoslavie. *« C'est très gentil de vouloir intervenir,* a-t-elle expliqué, *mais, dans ce cas-là, il n'aurait peut-être pas fallu désarmer depuis dix ans (...) La politique menée par ce gouvernement socialiste depuis dix ans nous a rendus inaptes à affronter les Serbes. »*

ALLEMAGNE : le débat sur le rôle de l'armée

Le SPD donne son accord de principe à la participation de la Bundeswehr aux opérations militaires de l'ONU

M. Klaus Kinkel, ministre allemand des affaires étrangères, a annoncé, dans deux entretiens publiés dimanche 23 août, qu'il allait proposer lundi aux instances de sa formation politique, le Parti libéral (FDP), un projet de loi – dont *« le texte est prêt »* – et qui est destiné à permettre, tout en l'encadrant, l'engagement de l'armée allemande dans des opérations hors de ses frontières sous l'égide de l'ONU, après l'accord du Bundestag.

M. Kinkel ajoute que le projet sera soumis au Parlement sous peu, après avoir été discuté avec les chrétiens-démocrates, partenaires du FDP au sein de la coalition gouvernementale du chancelier Kohl. M. Kinkel précise qu'un tel texte ne peut être adopté sans amendement constitutionnel, ce qui requiert l'accord de l'opposition sociale-démocrate (SPD). L'interprétation actuelle de la Constitution allemande limite strictement l'utilisation de la Bundeswehr à la défense du territoire couvert par le pacte de l'alliance atlantique.

Samedi, M. Björn Engholm, président du Parti social-démocrate (SPD), avait indiqué que son parti était désormais favorable à une participation de la Bundeswehr aux opérations militaires de l'ONU, mais seulement sur *« demande expresse »* de l'organisation internationale, la décision devant être prise *« au cas par cas »*, avec l'accord du Bundestag. Le SPD demande également une réforme de l'ONU afin que *« trois ou quatre grandes puissances »* ne puissent plus se considérer seules comme la *« police du monde »*.

Jusqu'à maintenant, le consensus entre la coalition gouvernementale et l'opposition sociale-démocrate se limitait à une révision constitutionnelle ne permettant que l'envoi de troupes pour des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Le SPD avait déposé un recours devant la Cour constitutionnelle contre l'envoi du destroyer *Bayern*, afin de renforcer la flottille de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) chargée de surveiller l'embargo contre la Serbie en Adriatique. Le gouvernement de Bonn a exclu à plusieurs reprises l'envoi de troupes en Yougoslavie. – *(AFP.)*

ESPAGNE

La famille royale victime d'une campagne de rumeurs ?

Des rumeurs sur les problèmes sentimentaux de la famille royale espagnole sont devenues une véritable affaire d'Etat après l'intervention du président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, qui a évoqué, vendredi 21 août, la possibilité d'une campagne orchestrée. *« Il est possible,* a affirmé M. Gonzalez, *qu'il existe des intérêts étrangers voulant affaiblir l'Espagne et la Couronne, qui est l'institution qui la représente »*.

M. Gonzalez, qui venait, comme chaque été, de s'entretenir avec le roi Juan Carlos à Palma-de-Majorque (Baléares), faisait allusion aux indiscrétions publiées par l'hebdomadaire italien *Oggi*, et reprises de la revue française *Point de vue-Images du monde*, selon lesquelles le souverain espagnol entretiendrait une liaison avec une décoratrice catalane de quarante-deux ans, Mme Marta Gaya. Des hebdomadaires espagnols ont également évoqué ces derniers jours les rumeurs de mariage du prince héritier Felipe avec une jeune femme de la grande bourgeoisie espagnole, Isabel Sartorius, malgré les réserves de la reine Sofia. – *(AFP.)*

□ **Plus de cinq cents anarchistes du monde entier réunis en congrès à Barcelone.** – Un congrès anarchiste mondial, organisé par la Confédération nationale du travail (CNT) espagnole, a réuni à Barcelone, du vendredi 21 au dimanche 23 août, cinq cents participants venus, notamment, d'Europe et d'Amérique. Selon ses organisateurs, il s'agit du premier congrès mondial du genre depuis un siècle. – *(AFP.)*

□ **RECTIFICATIF** : après la publication de notre page « Point » sur les relations franco-espagnoles (*le Monde* du 5 août), M. Pierre Garmendia, député socialiste de la Gironde et président du groupe d'amitié France-Espagne de l'Assemblée nationale, nous demande d'indiquer que, contrairement à ce que nous écrivions, l'Office franco-espagnol de la jeunesse n'existe pas, mais est toujours à l'état de projet, en dépit de ses *« nombreuses interventions »* visant à cette création.

TURQUIE : les affrontements dans le Kurdistan

Sirnak, une ville en ruines...

Après l'attaque à l'arme lourde, par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste), de la ville de Sirnak, dans le Kurdistan turc (*le Monde* du 21 août), les premiers témoignages sur la violence des combats sont parvenus à la fin de la semaine dernière à Istanbul.

ISTANBUL

correspondance

« Je n'ai pas vu une seule maison qui n'ait été atteinte. Sirnak [chef-lieu du département frontalier turco-syro-irakien], *ressemblait à une ville en ruines. J'ai vu plusieurs cadavres d'animaux dans les rues. La majorité des magasins étaient brûlés. Les policiers qui nous ont accompagnés lors de cette visite guidée nous ont interdit de parler aux habitants. Il m'est impossible de croire au bilan, annoncé par les officiels, de cinq morts seulement. »*

« L'Association des droits de l'homme de Diyarbakir [capitale régionale du Sud-Est anatolien à majorité kurde] *a publié ce matin les noms de dix-sept civils tués »*, continuait ce correspondant d'un journal turc, rentré vendredi 21 août de Sirnak, et qui relatait ainsi ses impressions. *« Les gens nous regardaient tristement derrière leurs fenêtres. Le couvre-feu était toujours en vigueur vendredi à midi. Les policiers nous ont également interdit de prendre des photos des maisons détruites. Seuls les bâtiments militaires et publics gravement endommagés pouvaient être photographiés.*

» Nous avons passé la nuit dans les barraques de la brigade de gendarmerie. Les militaires étaient visiblement en pleine panique. Ils n'arrêtaient pas de s'accuser à haute voix. Pourtant, un colonel avait trouvé la formule magique pour éradiquer le terrorisme séparatiste kurde. Mais la démocratie, les droits de l'homme et les Européens empêchaient, selon lui, l'application de sa formule diabolique : il était sûr que les habitants soutenaient matériellement et moralement ces traîtres. Il fallait donc punir la ville tout entière. »

Les bâtiments militaires, policiers et ceux de l'administration publique ont été détruits par les armes lourdes du PKK et les forces de l'ordre semblent avoir pris leur revanche sur les magasins et les maisons des habitants de Sirnak, réputés être proches, en majorité, du PKK. La punition prônée par le colonel turc a été ainsi en grande partie infligée aux vingt mille habitants de cette ville du Sud-Est anatolien.

Les délégations de l'Association des droits de l'homme et celles du Parti populaire du travail (gauche, pro-kurde, qui compte dix-huit députés au Parlement, élus sur les listes d'un des partis de la coalition gouvernementale), qui devaient se rendre lundi à Sirnak, essaieront de prouver *« la culpabilité des forces de l'ordre »*. Le PKK a annoncé qu'aucun de ses militants n'a été tué lors de cette attaque. *« Nous nous sommes retirés du centre-ville mercredi à l'aube »*, a précisé vendredi un porte-parole des rebelles séparatistes kurdes.

Cette deuxième opération punitive de l'armée turque contre Sirnak, un des foyers du PKK, semble montrer aujourd'hui que la première, qui avait eu lieu le 23 mars dernier, n'avait pas été efficace : le PKK peut encore y attaquer avec parfois plus de cinq cents guérilleros.

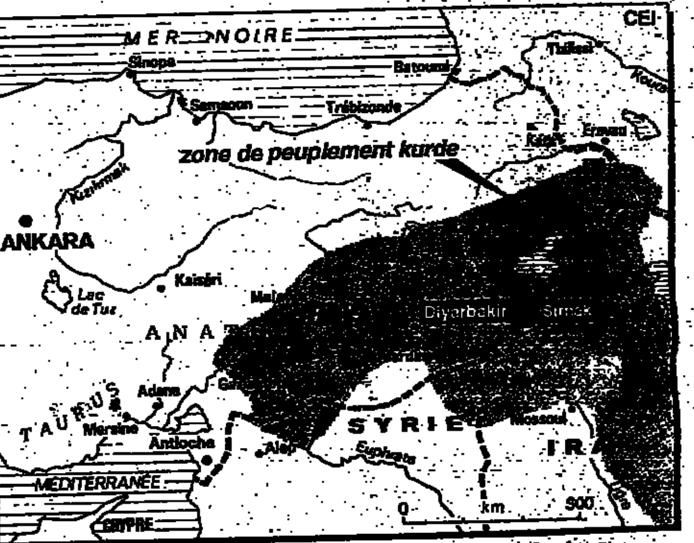
Le président de la République critiqué

Le PKK, marxiste et nationaliste, fondé en 1978 par douze étudiants kurdes, était encore un petit groupe qui comptait à peine deux cents militants armés quand il s'est lancé, en août 1984, dans la lutte, les armes à la main, contre le pouvoir central d'Ankara dans l'Est et le Sud-Est anatolien.

Le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, a reconnu vendredi que le PKK comprenait onze mille guérilleros, dont le tiers se trouverait sur le sol turc. Le PKK en revendique vingt mille. *« Dans chaque famille kurde, il y a au moins un martyr et plus d'un guérillero »*, remarque un député kurde.

En dehors de ces combattants entraînés et équipés en Syrie, au Liban ou en Irak du Nord, le PKK compterait plus de cent mille miliciens, paysans labourant leurs champs dans la journée et prenant le maquis la nuit. *« Désormais il y a la guerre entre deux armées. Celle des Turcs et celle des Kurdes »*, écrivait vendredi Hasan Bildirici, le directeur du nouveau quotidien pro-kurde *Jundem* (35 000 exemplaires).

Le président de la République, M. Turgut Ozal, qui avait proposé, l'année dernière, un débat public sur une éventuelle fédération turco-kurde, est redevenu aujourd'hui la cible principale des critiques des tenants de l'unité de la nation et de l'Etat, partisans de la manière forte, qui l'accusent d'encourager les rebelles. – *(Intérim.)*



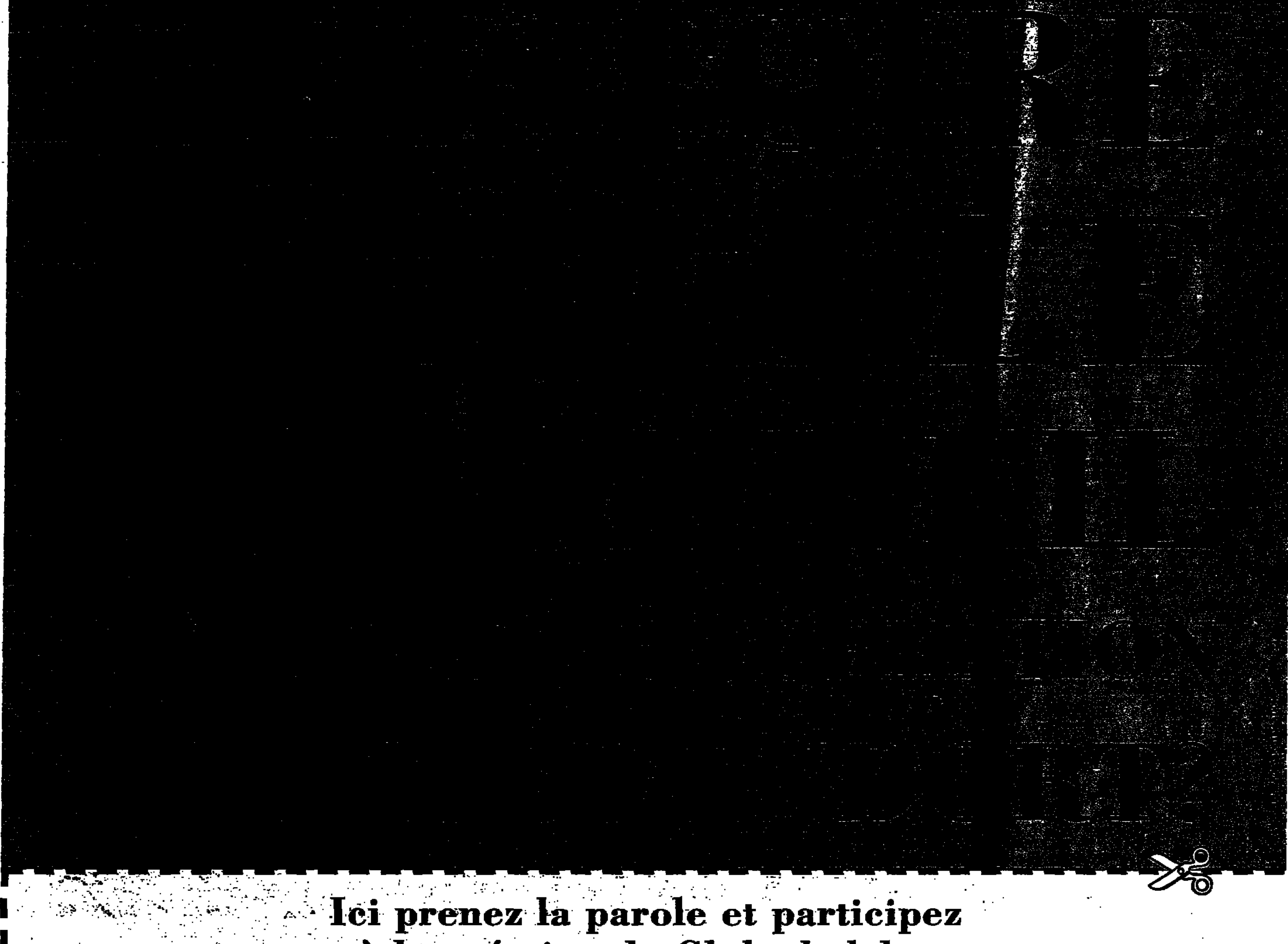
HAUT-KARABAKH

Nouveaux bombardements meurtriers sur Stepanakert

De nouveaux bombardements de l'aviation azerbaïdjanaise sur Stepanakert, le chef-lieu du Haut-Karabakh, ont fait, samedi 22 et dimanche 23 août, au moins quarante morts et plus d'une centaine de blessés, touchant notamment un foyer de réfugiés, selon la télévision centrale de la CEI.

Après cette troisième attaque aérienne sur Stepanakert en une semaine, la télévision de Moscou a diffusé des images des opérations de secours montrant notamment quarante corps dégagés des ruines du foyer, ainsi que des membres humains dispersés dans la rue. Selon l'agence Interfax, un Sukhoï-25 des forces azéries a largué, dimanche, plusieurs bombes de 500 kilos sur Stepanakert et a également bombardé une église dans la ville voisine de Choucha, causant d'importantes pertes humaines et de graves dégâts.

Des affrontements se sont poursuivis dans le nord de cette enclave azérie majoritairement peuplée d'Arméniens. Les forces de Bakou se seraient emparées de plusieurs villages. – *(AFP, AP, Reuter.)*



Ici prenez la parole et participez à la création de Globe hebdo.

Décrivez l'hebdo dont vous avez envie, décrivez aussi l'hebdo dont vous ne voulez plus.

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

....

Renvoyez votre réponse, *sous enveloppe non-affranchie* à : GLOBE LIBRE REPONSE 2326 -75, 75581 PARIS CEDEX 12. ou tapez 3615 GLOBE Vous recevrez gratuitement le N° 1 de Globe hebdo, et pourrez, *si vous le désirez*, bénéficier des avantages réservés aux *abonnés fondateurs*. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées :

Nom ______________ **Prénom** ______________

Adresse ______________

Localité ______________ **Code postal** ______________

BIENTOT

Globe
hebdo

EUROPE

ABKHAZIE

Le Conseil d'Etat géorgien ordonne une mobilisation partielle

Le Conseil d'Etat géorgien, réuni d'urgence sous la présidence de M. Edouard Chevardnadze pour discuter de la situation dans la République autonome d'Abkhazie, annoncé, dimanche 23 août, une « mobilisation partielle » ainsi qu'un renforcement de la sécurité dans la capitale, Tbilissi.

Qualifiant de menace *« sans précédent »* l'appel de la « Confédération des peuples montagnards du Caucase du Nord » à l'envoi de volontaires en Abkhazie, le Conseil d'Etat a déclaré que la Géorgie répliquerait d'une façon décisive à toute menace de son intégrité territoriale, selon les agences Itar-Tass et Interfax.

La « Confédération des peuples montagnards du Caucase du Nord », créée par le président tchétchène Djokhar Doudaev et qui associe une dizaine d'ethnies du nord de Caucase et du sud de la Russie, avait appelé la veille à se rendre en Abkhazie pour combattre les forces géorgiennes. Elle avait menacé de lancer des opérations militaires et des « actes de terrorisme » contre la Géorgie.

Le président du Parlement abkhaze, M. Vladislav Ardzinba, réfugié dans le nord de la République, avait déclaré, vendredi 21 août, qu'aucune négociation n'aurait lieu avant le retrait total des forces géorgiennes. Les combats entre Abkhazes et Géorgiens ont fait cent morts et plus de mille blessés depuis l'arrivée, le 14 août, de trois mille soldats dans cette République autonome de Géorgie.

Le Conseil d'Etat géorgien est prêt à décréter une « mobilisation générale » au cas où la « Confédération des peuples montagnards » déclarerait la guerre, mais ne disposerait pas d'armes en quantité suffisante, selon Itar-Tass. Le Conseil d'Etat a toutefois souligné que ce conflit pouvait encore se résoudre par le dialogue. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN : assassinat du procureur général.** – Le procureur général du Tadjikistan, M. Nouroulov Kuvaidoulaïev, a été assassiné, lundi 24 août, alors qu'il se rendait à son bureau à Douchanbé. Plusieurs hommes à bord de deux voitures ont forcé le véhicule du procureur à s'arrêter avant de le tuer. Selon l'agence Itar-Tass, des inconnus s'étaient introduits il y a deux mois dans le cabinet du procureur pour exiger qu'il arrête une enquête sur les activités de l'ancien maire de Douchanbé, M. Maksoud Ikramov. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CANADA

Entente de principe sur les réformes constitutionnelles

Au terme de cinq jours d'intenses négociations, les principaux responsables politiques du Canada ont conclu avec le Québec, samedi 22 août, à Ottawa, un accord de principe sur un ensemble de réformes constitutionnelles visant à préserver l'unité du pays. *« Ce que nous avons obtenu n'est pas la perfection, mais un compromis honnête et honorable qui bénéficiera au Canada »*, a déclaré le premier ministre fédéral, M. Brian Mulroney.

Cette entente conclue entre M. Mulroney, les premiers ministres des dix provinces, les dirigeants autochtones (Indiens et Inuits) ainsi que les représentants des territoires du Nord-Ouest et du Yukon, doit encore être formulée en termes juridiques. Cette question, ainsi que le processus devant mener à sa ratification par les provinces, fera l'objet d'une nouvelle réunion jeudi.

Après s'être entendus sur une réforme du Sénat (*le Monde* du 21 août), sur l'autonomie des Amérindiens (*le Monde* du 22 août), puis sur un nouveau partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces, les responsables canadiens sont tombés d'accord samedi sur l'élaboration d'un nouveau pacte d'union économique et sur l'inclusion dans la Constitution d'une *« clause Canada »*.

Dans cette dernière, le Québec obtient la reconnaissance de son caractère de société *« distincte »*, en vertu *« de sa langue, de sa culture et de son code civil »*. Satisfait, le premier ministre québécois, M. Robert Bourassa, a estimé que la redistribution des pouvoirs prévue *« constituait un progrès réel par rapport à ce que le Québec avait obtenu dans le passé »*.

Le Parti québécois (PQ, souverainiste, opposition) a d'emblée estimé que l'accord signifiait *« la reddition définitive des espoirs nationaux du Québec »*, laissant présager une bataille féroce sur l'objet du référendum prévu pour octobre (sur la souveraineté du Québec ou sur l'entente intervenue). – *(AFP, Reuter.)*

CUBA : la visite de M. Charasse à La Havane

La France est favorable à une politique de coopération et non « d'asphyxie »

Contrairement aux Etats-Unis, qui ont récemment renforcé leur embargo contre Cuba, la France, opposée à toute politique d' *« isolement et d'asphyxie »*, privilégie *« une attitude de coopération »* avec la grande île caraïbe. A l'issue d'une visite de trois jours, le ministre français du budget, M. Michel Charasse, a réaffirmé, samedi 22 août, que la France *« s'attache à soutenir les efforts de Cuba pour maintenir son indépendance, même si elle ne partage pas les conceptions cubaines en matière de démocratie et de droits de l'homme »*. *« La position américaine nous gêne quelquefois (...) Les Américains devraient faire preuve d'un peu plus de souplesse, s'ils ont le souci de l'efficacité »*.

Pragmatisme et efficacité : c'est ce qu'avait prôné une mission sénatoriale française à l'issue d'une visite à La Havane en février. *« Soit le régime cubain parvient à se maintenir, et les entreprises françaises ont intérêt à prendre leur part de marché, comme le font les Espagnols et les Italiens, soit le régime s'effondre, et il vaut mieux poser des jalons, sinon le marché sera accaparé par les Américains, déjà présents dans l'île à travers des sociétés-écrans »*, avaient estimé les sénateurs.

M. Charasse a annoncé la préparation d'une *« convention de protection des investissements et d'une convention fiscale »* pour fournir un cadre légal aux investisseurs français (*le Monde* daté 23-24 août). Paris fournira à La Havane une aide d'une trentaine de millions de francs sur trois ans pour le financement de petits projets, dans le cadre des *« dons aux pays en difficulté »*.

« Nous sommes quasiment prêts à signer (avec Cuba) *une convention douanière d'assistance mutuelle sur le trafic de drogue »*, a ajouté M. Charasse, qui avait inspecté les services douaniers des Antilles françaises, chargés de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Il a enfin indiqué qu'il avait remis un message du président François Mitterrand à M. Fidel Castro, faisant suite aux conversations que les deux hommes avaient eues en marge du sommet de Rio sur l'environnement en juin dernier.

□ **PÉROU : des affrontements entre guérilleros et forces de l'ordre ont fait 23 morts.** – Vingt rebelles ont été tués, samedi 22 août, lors de l'attaque de la base militaire de la Merced (province de Junin) et celle du poste de police de Santa- Ana, où trois policiers ont également trouvé la mort, a-t-on appris dimanche de sources militaires. Le gouvernement a prorogé dimanche pour soixante jours l'état d'urgence dans cinq départements du centre et du sud-est du pays, afin de faciliter *« les opérations anti-subversives »* dans ces régions, selon le texte des décrets publiés dimanche. – *(AFP.)*

ASIE

Officielle depuis lundi 24 août

La normalisation des relations entre la Chine et la Corée du Sud accentue l'isolement du régime de Pyongyang

La Chine et la Corée du Sud ont établi, lundi 24 août, à Pékin, des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Le régime nationaliste de Taiwan avait, avant même la signature de l'accord, annoncé qu'il rompait ses relations avec Séoul (*le Monde* du 23-24 août). La Corée du Nord, pour sa part, n'avait pas réagi, en milieu de journée lundi, à l'annonce faite à Pékin, et qui renforce l'isolement du régime du maréchal Kim Il-sung.

PÉKIN

de notre correspondant

Les relations diplomatiques entre Pékin et Séoul ont pris effet dès la signature du document par les deux ministres des affaires étrangères, MM. Qian Qichen et Lee Sang-ok. Les deux pays se promettent *« des relations durables de coopération dans le bon voisinage »*. La Chine déclare *« respecter l'aspiration du peuple coréen à une réunification pacifique prochaine de la péninsule »*. Séoul, pour sa part, reconnaît en Pékin *« le seul gouvernement légal de la Chine, et respecte la position de la partie chinoise sur le fait qu'il n'y a qu'une Chine et que Taiwan fait partie de la Chine »*.

L'effet premier de la normalisation est de renforcer considérablement la main du président sud-coréen, M. Roh Tae-woo, face à l'ermite communiste de Pyongyang, M. Kim Il-sung, rendu plus vulnérable encore aux pressions de la Chine pour parvenir à un accommodement inter-coréen. Avant même d'exprimer une réaction, le Nord a fait comprendre qu'il avait perçu le message, par le biais d'une déclaration conjointe d'associations chrétiennes américaine et nord-coréenne appelant à la normalisation des relations entre Pyongyang et Washington.

Des observateurs diplomatiques à Séoul estiment que les relations avec Pékin pourraient, à terme, favoriser le processus de *« reconnaissance croisée »* permettant de mettre fin à ce qui demeure, dans la péninsule, le dernier vestige préoccupant de la guerre froide. Il est vraisemblable que la Chine s'efforcera en particulier de faire en sorte que la Corée du Nord renonce à son programme nucléaire militaire, qui l'inquiète tout autant que les Etats-Unis.

Une pluie de contrats

Selon le quotidien japonais *Yomiuri*, le vieux maréchal et son fils et héritier Kim Jong-il, pourraient venir en Chine d'ici à la fin de l'année. Le chef de l'Etat sud-coréen devrait les précéder, peut-être dès octobre, pour sceller la réconciliation de son pays avec son ancien ennemi dans la guerre de Corée. Il avait autrefois exprimé le souhait de se rendre à Pyongyang, dans le cadre de sa *« politique du Nord »*.

Pour Pékin, ce coup diplomatique signifie la perspective d'une pluie de contrats soutenus par l'Etat sud-coréen, et donc des prêts à bas taux d'intérêts pouvant rivaliser avec une partie de l'aide japonaise, bienvenue mais contraignante. Ce nouveau partenariat risque, de ce point de vue, de n'être pas aussi bien ressenti à Tokyo que ne l'indiquent les premières réactions positives japonaises. Il rend encore plus délicate la visite, attendue pour octobre également, que l'empereur du Japon doit effectuer en Chine. Les deux capitales peuvent en effet présenter, face à Tokyo, un front commun des deux pays ayant particulièrement souffert de l'invasion nippone et renforcer mutuellement leurs exigences d'excuses et de réparations.

L'impact de la normalisation avec la Corée du Sud peut également se faire sentir sur le plan intérieur chinois, où le régime est à la recherche d'un nouveau modèle politique. L'autoritarisme confucéen qui fut la philosophie du pouvoir sud-coréen continue de tenter certains milieux chinois soucieux d'allier l'efficacité capitaliste à l'ordre, alors que le communisme ne parvient plus à assurer de dernier.

Pour Taiwan, l'espoir que les responsables nationalistes avaient nourri que la Corée du Sud ménage l'île qui fut longtemps son partenaire politique s'est évanoui devant les intérêts stratégiques de Séoul et de Pékin, et les rivalités économiques entre les deux *« petits dragons »*. Taipeh a annoncé, en même temps que la rupture de ses rapports gouvernementaux avec Séoul, des mesures de représailles économiques sévères à l'encontre de la Corée du Sud. Pour le moment, les intérêts économiques de Taiwan et de la Corée du Sud sur le continent sont pour l'essentiel distincts. Les firmes sud-coréennes ont commencé à s'implanter dans la partie septentrionale de la côte, tandis que les investisseurs taiwanais se concentrent sur sa partie méridionale. Cependant, il est prévisible qu'à terme elles s'affronteront sur ce terrain, en raison de la similarité des produits qu'elles peuvent offrir à la Chine.

L'arrivée massive de la Corée du Sud sur le marché chinois devrait amener Taiwan, pour lutter contre cette nouvelle concurrence, à libéraliser encore les règles prévalant pour le commerce et l'investissement en direction du continent. Cette retombée indirecte de la normalisation entre Pékin et Séoul ne serait pas pour déplaire au régime communiste, qui s'emploie à réduire l'autonomie politique de Taipeh en encourageant des rapports économiques croissants entre les deux rives du détroit où jadis se livra, aussi, la guerre froide.

FRANCIS DERON

□ **La femme du dissident chinois Wang Juntao aurait été arrêtée.** – Mme Hou Xiaotian, la femme du dissident emprisonné Wang Juntao, est détenue par la police, a annoncé, dimanche 23 août, l'organisation de défense des droits de l'homme Asia Watch. Mme Hou a disparu depuis le 20 août après-midi alors qu'elle s'entretenait avec des représentants de la police de Pékin au sujet de son mari, qui a entamé une grève de la faim le 12 août. – *(AFP.)*

AFGHANISTAN : la reprise des combats

Les diplomates français, italiens et bulgares ont évacué Kaboul

Les diplomates français ont évacué Kaboul, lundi 24 août vers quatre heures du matin. Le chargé d'affaires, M. Thierry Bernadac, ainsi que ses collaborateurs sont partis dans la plus grande discrétion à bord d'un autocar et d'un camion vers le Nord en compagnie des six membres de la mission italienne et des trois Bulgares, dont l'ambassadeur, blessé dimanche lors d'un bombardement. Le convoi était attendu en fin de journée à Termez, en Ouzbékistan. Un avion Transall de l'armée de l'air a quitté la France pour cette ville et doit ramener les diplomates à Paris, sans doute mercredi.

Contre-offensive gouvernementale

Pendant le chargement du camion, la veille, deux employés afghans de l'ambassade de France avaient été tués par l'explosion d'une roquette et un troisième blessé. Dimanche, en effet, les moudjahidins du Hezb-i-Islami de M. Gulbuddin Hekmatyar avaient lancé des volées de roquettes sur Kaboul. Ces bombardements visaient principalement le quartier diplomatique. Plusieurs maisons particulières ont été touchées, et une roquette est tombée sur les locaux des Nations unies, dont les derniers membres étrangers du personnel venaient de partir. Il ne reste plus, dans les bâtiments, que des Afghans, ainsi que l'ancien président Najibullah, dont le gouvernement de Kaboul a demandé dimanche à l'ONU qu'il lui soit remis afin d'être traduit en justice.

Les forces gouvernementales ont relancé leur contre-offensive contre le Hezb, interrompue jeudi pour des raisons logistiques. Elles affirment avoir repris la colline stratégique de Chelston, au sud de Kaboul ; mais les fondamentalistes tiennent toujours le village voisin de Rishkor. Le Hezb a par ailleurs affirmé avoir lancé des attaques pour couper la route entre la capitale et le nord du pays. Selon l'ONU, les combats ont fait plus de 1 800 morts dans la population civile en deux semaines.

Pendant ce temps, les négociations sur un cessez-le-feu piétine, en dépit des appels de M. Boutros Boutros-Ghali et des missions de médiation afghanes. M. Gulbuddin Hekmatyar continue d'exiger au préalable le départ de Kaboul des milices ouzbèkes de M. Rashid Dostom, tandis que le chef de l'Etat, M. Burhannudin Rabbani, qualifie son rival de *« criminel de guerre »*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

MONGOLIE

Le nouveau gouvernement est entièrement constitué de ministres appartenant à l'ancien Parti communiste

Le nouveau premier ministre mongol, M. Puntsagiin Jasray, a formé, vendredi 21 août, un gouvernement chargé de résoudre la crise économique qui frappe le pays. Il comprend seize membres contre onze dans le cabinet précédent, et seuls cinq ministres sortants figurent dans la nouvelle équipe. Le ministère du développement national aura des pouvoirs étendus pour coordonner la politique économique, une décision saluée par le représentant à Oulan-Bator du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Ce *« super-ministère »*, a-t-il souligné, encouragera une meilleure utilisation de l'aide internationale.

Tous les ministres appartiennent au Parti populaire révolutionnaire (PPRM, ex-communiste), qui a obtenu 70 sièges sur 76 lors des élections législatives il y a deux mois. Le Parlement s'est opposé aux tentatives du premier ministre pour inclure un membre de l'opposition dans le gouvernement.

Voici la liste du gouvernement :

Premier ministre, M. Puntsagiin Jasray ; vice-premier ministre, M. Choijilsurengiyn Purevdorj ; ministre d'Etat et président de l'Agence pour le développement national, M. Chultemiyn Ulaan.

Ministres : nature et environnement, M. Zambyn Batjargal ; construction et planification urbaine, M. Tserendashiyn Damiran ; défense, M. Shagalyn Jadambaa ; relations extérieures, M. Tserenpiliyn Gombosuren ; sciences et éducation, M. Nadmidyn Olziykhutag ; géologie et minerais, M. Dorjiyn Tsogtbaatar ; transports et communications, M. Razdakyn Sandalkhaan ; finances, M. Dalrain Davaasambuu ; culture, M. Nambaryn Enkhbayar ; carburant et énergie, M. Byambyn Jigjid ; démographie et travail, M. Erdeniyn Gombojav ; alimentation et agriculture, M. Tsevenjavyn Oold ; commerce et industrie, M. Tsevegmediyn Tsogt ; justice, M. Namsraijavyn Luvsanjav ; santé, M. Pagvajavyn Nyamdavaa. – *(Reuter.)*

EN BREF

□ **CAMBODGE : l'ONU envisage d'organiser des élections sans les Khmers rouges.** – Le chef de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), M. Yasushi Akashi, a déclaré, samedi 22 août, que les élections prévues pour mai prochain sous l'égide de l'ONU pourraient avoir lieu sans la participation des Khmers rouges si ces derniers maintiennent leur position intransigeante et refusent de déposer les armes *« d'ici à octobre au plus tard »*. D'autre part, le régime de Phnom-Penh a demandé, dimanche, l'élection d'un chef de l'Etat au suffrage universel avant la tenue des législatives et renouvelé son soutien à la candidature du prince Sihanouk. – *(AFP.)*

□ **INDE : important crédit russe pour l'achat de matériel militaire.** – Le président russe, M. Boris Eltsine, a offert à l'Inde un crédit d'un montant de 400 millions de dollars destiné à l'achat en Russie de matériel et de technologie militaires, a annoncé, vendredi 21 août, le ministre indien de la défense, M. Sharad Pawar. M. Pawar est attendu à Moscou le 6 août pour discuter de l'offre russe. – *(AFP.)*

□ **JAPON : une dizaine de parlementaires impliqués dans le scandale Sagawa.** – En sommeil depuis plusieurs semaines, le scandale politico-financier Sagawa a rebondi, vendredi 21 août, avec de nouvelles révélations de la presse japonaise faisant état de contributions douteuses, d'un montant total d'environ 17 millions de dollars, versées à une dizaine de parlementaires du Parti libéral démocrate (PLD au pouvoir). Toutefois, pour l'instant, aucun homme politique n'a encore été inculpé dans ce scandale, dévoilé en février dernier. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : le président Ramos limoge le chef de la police.** – Le président philippin, M. Fidel Ramos, a limogé, samedi 22 août, le chef de la police à la suite de l'implication de plusieurs membres des forces de l'ordre dans des activités criminelles. *« J'ai ordonné qu'il soit mis fin aux fonctions de Cesar Nazareno en tant que chef de la police nationale* (PNP) *»*, a-t-il dit à la presse. Il a ajouté que la crédibilité de la PNP avait été *« gravement mise en cause »* par l'arrestation de quarante-quatre policiers impliqués dans des affaires de trafic de voitures volées et d'extorsion de fonds depuis son arrivée au pouvoir le 30 juin dernier. M. Nazareno sera remplacé par son adjoint, M. Raul Imperial. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

SOMALIE : la lutte contre la famine

La persistance des conflits claniques menace les efforts humanitaires

NAIROBI

de notre correspondant

Malgré le démarrage du pont aérien américain, les promesses médiatiques dépassent, pour le moment, les réalisations sur le terrain. Les milliers de tonnes d'aide alimentaire promises par Washington, ne sont toujours pas arrivées à Mombasa et les membres de l'opération « Provide Relief » en sont réduits à puiser dans les 2 000 tonnes de vivres stockées par le Programme alimentaire mondial (PAM).

Plusieurs des quatorze gros porteurs américains ont, certes, réussi à livrer, depuis vendredi 21 août, quelque 30 tonnes de secours à Wajir, dans le nord-est du Kenya. Mais aucun n'a atterri en Somalie et notamment à Baidoa, *« épicentre de la tragédie somalienne »*. Les problèmes de sécurité, qui ont empêché l'atterrissage de plusieurs avions-cargos à Baidoa, ont sans doute incité les responsables américains à temporiser.

Le PAM, qui a démarré, de son côté, un pont aérien sur la localité somalienne, admet compter beaucoup sur les organisations non gouvernementales (ONG) pour assurer l'acheminement des secours : *« Dans trois semaines, les ONG devraient être prêtes à répartir nos livraisons »*, estime un responsable des Nations unies, faisant écho aux déclarations du général américain Frank Libutti, chargé de la logistique de l'opération « Provide Relief ».

Les grands donateurs sont en train de réaliser que travailler en Somalie requiert une expérience ... qu'ils ne possèdent pas. Répartir les vivres, par exemple, est l'une des phases les plus délicates des activités d'assistance. Les ONG, tout en se félicitant de la réponse de la communauté internationale aux demandes d'aide, s'inquiètent désormais des violences et des pillages que ne manquerait pas de provoquer la livraison désordonnée de nourriture.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR, Genève), qui mobilise soixante-dix expatriés et plus de mille cinq cents volontaires du Croissant rouge somalien, reste, pour l'instant, la seule organisation capable d'organiser des distributions à grande échelle. Cette efficacité exceptionnelle s'explique, en partie, par la collaboration – patiemment acquise – des chefs de clan. Ces derniers, depuis l'éclatement de l'Etat et l'anarchie qui a suivi, semblent regagner un peu de leur autorité traditionnelle, même s'ils ont du mal à s'imposer aux jeunes pillards en rupture de ban, alléchés par la « noria » alimentaire.

A Mombasa, le pont aérien (mis en place avec des appareils américains, allemands et canadiens notamment) a une capacité de 16 000 tonnes par mois – auxquelles s'ajoutent les cargaisons maritimes et les 17 000 tonnes mensuelles du réseau air-terre-mer du CICR. Cette mobilisation devrait couvrir les besoins mensuels du pays (estimés à 40 000 tonnes), à condition, toutefois, que les combats ne viennent pas bloquer ce « pipe-line » humanitaire.

L'aide d'urgence reste le seul espoir de survie pour un million et demi de Somaliens, menacés, à très court terme, de mourir de faim. Les cinq cents cuisines collectives installées par le CICR nourrissent plus d'un demi-million de personnes, et les multiples centres nutritionnels des différentes ONG viennent compléter ce dispositif. Mais il faut penser plus loin si l'on veut éviter la destruction totale du monde paysan et nomade, qui représente près de 80 % de la population somalienne.

C'est pourquoi le CICR a lancé un vaste programme de vaccination des troupeaux rescapés et de distribution des semences aux rares agriculteurs qui n'ont pas été contraints à l'exode après les razzias. Les livraisons massives d'aide alimentaire devraient calmer les bandits, espère-t-on, en faisant chuter le prix du sac de grains.

En revanche, sur le plan politique, les observateurs restent pessimistes. La récente Alliance nationale somalienne, créée sous la houlette du général Aïdid (*le Monde* du 21 août), regroupe trois factions censées représenter les clans du Sud – à l'exception du clan Darod, dont fait partie le sous-clan de l'ancien président Siad Barre.

Sa création vise, avant tout, à donner une assise politique au général Aïdid, considéré comme « l'homme fort » du Sud.

Les adversaires du général – Marehan, Abgal ou Majertin – ne semblent pas enclins à déposer les armes. Ces incertitudes pèsent lourdement sur l'avenir de l'aide humanitaire. Les « dérapages » possibles risquent d'ajouter quelques centaines de victimes aux statistiques déjà effarantes du drame de la Somalie.

JEAN HÉLÈNE

Togo : la démocratie en otage

L'armée, qui soutient le président Eyadema, reste le principal obstacle à la libéralisation

LOMÉ

de notre envoyé spécial

Blotti à l'arrière du véhicule, encadré par deux gardes du corps, un haut responsable de l'opposition traverse Lomé à vive allure. Ce soir, il *« prend le maquis »*, dans l'un des quartiers populaires de la ville, une zone *« sûre »*. Il dormira dans une résidence prêtée par des amis. A l'entrée de la rue, devant la villa aux volets clos, de solides gaillards veillent.

L'étranger est systématiquement fouillé. *« Nous venons de recevoir une information : un commando de militaires doit m'abattre cette nuit »*, soupire ce membre influent du Haut Conseil de la République (HCR), principale instance du régime de transition. Sa famille est déjà réfugiée au Bénin voisin.

Cette scène fait dorénavant partie du quotidien de la classe politique togolaise, engagée depuis un an dans un bras de fer meurtrier avec le chef de l'Etat, le général Gnassingbe Eyadema. Au pouvoir depuis près de vingt-cinq ans, ce dernier a été privé de la plupart de ses prérogatives par la Conférence nationale – à laquelle avaient refusé de participer les Forces armées togolaises (FAT), qui rassemblent près de douze mille hommes et sont considérées comme le principal atout du président.

Une opposition divisée

Composée à plus de 70 % de membres de l'ethnie Kabyé (dont est issu le général Eyadema), cette armée, équipée par la France et l'Allemagne, les deux anciennes puissances coloniales, conteste ouvertement le nouveau régime de transition et, particulièrement, le Haut Conseil de la République, l'organe législatif provisoire.

Les soixante-quatorze membres de cette institution n'ont pas ménagé le président, qui vit dans l'une des casernes de la capitale, au milieu de ses hommes. Il choisit lui-même ceux qui participeront aux *évalas*, ces cérémonies de lutte traditionnelle kabyé, auxquelles le chef de l'Etat assiste régulièrement, dans son fief de Kara, dans le nord du pays. Cette année, malgré la tension qui prévaut, il n'a pas dérogé à la règle.

Le 3 décembre 1991, la crise latente entre le gouvernement (dirigé par Mᵉ Joseph Kokou Koffigoh, avocat de quarante-quatre ans et ancien président de la Ligue togolaise des droits de l'homme) et l'armée dégénère brutalement. Les militaires lancent l'assaut contre la Primature. Le bâtiment est bombardé par des chars et le propre frère du général Eyadema sera tué lors de l'offensive.

Mᵉ Koffigoh – le *« PM »* comme l'ont baptisé les Togolais – sort indemne des décombres. Sous la pression des militaires, il accepte de concéder au général Eyadema une meilleure représentativité de la *« sensibilité »* présidentielle, c'est-à-dire une plus forte présence du Rassemblement populaire togolais (RPT, l'ex-parti unique) à la direction du pays.

Loin de ressouder l'opposition – déjà divisée depuis l'élection du premier ministre, – cette décision a aggravé les luttes intestines. *« En faisant cela, le premier ministre a ouvert la voie aux concessions. Il est devenu l'otage du président ! »*, estime un jeune radical. *« C'est un bébé entre les mains de l'adversaire ! »*, renchérit, avec amertume, le truculent Mᵉ Agboyibo, président du Comité d'action pour le renouveau et virtuel candidat à l'élection présidentielle.

Lâché par l'opposition, qui le soupçonnait d'avoir des ambitions présidentielles, Mᵉ Koffigoh est désormais plus isolé que jamais. *« On l'a traîné dans la boue, humilié, on voulait lui imposer un acte de non candidature ! »*, commente, excédé, l'un de ses proches, fustigeant au passage l'intransigeance des membres du HCR.

Le fragile équilibre ethnique entre les populations du Sud, traditionnellement tournées vers le commerce, et celles du nord, rurales, et principales bénéficiaires du coup d'Etat de 1963, a volé en éclats. Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre l'évolution des graffitis selon les quartiers. Dans les zones peuplées de Ewés et de Minas (ethnies originaires du Sud), les murs traduisent l'exaspération de la population à l'égard du régime présidentiel. En revanche, dans le quartier kabyé de Lomé, les slogans à la gloire du RPT s'étalent sur la plupart des façades.

la stratégie de la terreur

Ce ressentiment ne se limite pas, hélas, aux joutes verbales. Les vagues de violence qui éclatent, ici et là, ont poussé des populations entières à quitter leurs villages. En 1991, cinquante mille personnes, pour la plupart des métayers originaires du Nord, ont dû quitter les zones du Moyen Togo. *« C'est une plaie bien réelle, que nous mettrons des décennies à guérir »*, reconnaît, non sans inquiétude, un jeune pasteur.

Loin de désarmer, les adversaires de la transition démocratique – qui se recrutent surtout au sein de l'armée – semblent décidés à faire monter la tension. C'est ainsi que s'expliquerait, estime un observateur, la série d'attentats aveugles qui viennent de secouer le pays. Le plus spectaculaire fut l'embuscade tendue, le 5 mai dernier, à M. Gilchrist Olympio – fils du premier président du Togo, qui avait été assassiné – en 1967 – lors du putsch victorieux du général Eyadema.

L'impunité et la facilité avec lesquelles ces escadrons de la mort semblent opérer sont pour le moins troublantes. *« Le président fait comme s'il n'était au courant de rien. Il condamne systématiquement chaque attentat. Pourtant, son frère a été tué lors de l'assaut contre la Primature et l'un de ses fils était sur les lieux de l'attentat contre Gilchrist »*, constate un homme d'affaires, qui s'apprête à *« récupérer ses créances, à vendre le stock »* et à *« aller tenter sa chance ailleurs »*.

Cette stratégie de la terreur a fini par porter ses fruits. Au prix de multiples concessions, l'opposition a finalement accepté le retour du général Eyadema sur le devant de la scène. Selon les accords, négociés ces derniers jours, le chef de l'Etat pourra désormais, selon l'importance de l'ordre du jour, présider le conseil des ministres. Quant à l'article du projet de Constitution, qui prévoyait d'obliger les militaires à démissionner pour pouvoir se présenter aux élections, il a, tout simplement, été mis au panier.

Ces concessions ont été très mal accueillies par la frange radicale de l'opposition. *« Les négociateurs préparent le retour triomphal et légal des régimes condamnés »*, estime le coordonnateur du MO5 (Mouvement du 5 octobre), une organisation dont les membres ont été parmi les plus fervents défenseurs du projet de Constitution. La période transitoire a été prolongée de quatre mois pour permettre la tenue des élections municipales, législatives et présidentielle.

Loin de calmer le jeu, ces diverses mesures de compromis n'ont rassuré personne. Les Occidentaux – en particulier les ambassadeurs de France, d'Allemagne et des Etats-Unis, – mais aussi le Ghana voisin, multiplient les pressions sur le régime du général Eyadema. Pour éviter, explique-t-on crûment, que la situation ne dérape et que n'éclate *« une guerre civile semblable à celle du Libéria »*.

JEAN-KARIM FALL

LIBÉRIA

Regain de violences au nord de Monrovia

Des milliers de civils, fuyant les comtés de Bomi et de Grand-Cape-Mount (nord-ouest du Libéria), où de violents combats opposent les rebelles du Front national patriotique du Libéria (FNPL, dirigé par Charles Taylor) à ceux du Mouvement de libération uni pour l'indépendance (ULIMO, basé en Sierra-Leone), sont arrivés, dimanche 23 août, à Monrovia. Les fugitifs ont dû marcher pendant plusieurs jours, sans nourriture et sans eau. Beaucoup d'entre eux, en particulier des personnes âgées, seraient morts de faim en route.

Ces nouveaux affrontements entre les troupes du FNPL et de l'ULIMO ont éclaté, la semaine dernière, à Tubmanburg, place forte du FNPL, située à 60 kilomètres au nord de Monrovia et assiégée par l'ULIMO. Si l'on en croit les dirigeants du FNPL, ces combats auraient été particulièrement meurtriers, faisant entre 1 500 et 2 000 tués. Ils se seraient étendus dans plusieurs points du comté de Grand-Cape- Mount, à la frontière sierra-léonaise.

La guerre civile, qui ensanglante le Libéria depuis un an et demi, a rapidement « contaminé » son fragile voisin. La création, en Sierra-Leone, d'un Front révolutionnaire uni (FRU), allié du FNPL, a largement contribué au regain des massacres. Depuis mars 1991 (date de création du FRU), 8 400 civils et 125 militaires auraient été tués, a indiqué, samedi 22 août, à Freetown, le sous-secrétaire d'Etat à la défense, le lieutenant K. S. Mondeh.

La junte militaire qui a pris le pouvoir en Sierra-Leone en avril dernier avait fait du retour à la paix une de ses priorités. Cet objectif est encore loin d'être atteint. L'armée sierra-léonaise a néanmoins remporté une importante victoire, la semaine dernière, en reprenant le contrôle de la ville de Baima, qui occupe une position stratégique dans la région. Située dans l'est de la Sierra-Leone, non loin de la frontière libérienne, Baima était aux mains des rebelles depuis un an. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE : alors que les actions terroristes se multiplient

Le président de l'Observatoire des droits de l'homme demande la fermeture des centres de détention

Le président de l'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH), M. Abderrezak Bara-Kamel, a souhaité, dimanche 23 août, dans un entretien accordé à l'agence APS, que *« les centres de sûreté soient fermés, au plus tard avant la fin du mois d'octobre prochain »*. Il a précisé que sur les 8 000 personnes frappées de mesures d'internement administratif, 4 000 sont encore détenues dans sept centres situés au Sahara dans des conditions qu'il a qualifiées de *« difficiles »*.

ALGER

de notre correspondant

Malgré les coups sévères qu'ils reçoivent des forces de l'ordre, déterminées à ne plus faire de quartier, les *« groupes armés »*, selon la terminologie officielle, continuent, pratiquement tous les jours, à perpétrer des attentats sanglants ou des actes de sabotage.

Si le pouvoir a gagné la première manche de la bataille des mosquées, devenues des hauts lieux de la propagande islamiste, il est loin d'avoir remporté celle de la violence terroriste. Les communiqués triomphalistes publiés dans la presse locale, ou la présentation à la télévision nationale de l'arsenal récupéré aux mains des intégristes arrêtés ne peuvent cacher, en effet, que, malgré des succès spectaculaires remportés par les groupes d'intervention spéciale, la plupart des auteurs d'attentats commettent leurs forfaits en toute impunité.

La police et la gendarmerie sont les premières visées. Depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 8 février dernier, elles ont payé un lourd tribut à la violence : plus de 120 des leurs ont ainsi été assassinés. Fait nouveau, cependant : les « groupes armés » entendent ne plus prendre uniquement pour cibles les militaires ou les agents des forces de l'ordre.

Deux fonctionnaires civils ont ainsi été victimes d'attentats en l'espace de quarante-huit heures. Le chef de la daïra (sous-préfecture) de Hamma-Bouziane, dans le département de Constantine, a été blessé par balles, vendredi, par des inconnus qui ont pris la fuite. D'autre part, le président de la délégation exécutive communale des Eucalyptus, dans la banlieue algéroise, a été, lui, assassiné, dimanche, par trois individus, alors qu'il sortait de son bureau. Les délégations exécutives communales ont remplacé les conseils municipaux tenus par le Front islamique du salut (FIS), dont la majorité ont été dissous au début de l'année.

Banaliser la violence

Les terroristes n'hésitent plus à s'attaquer à des postes de police ou à des gendarmeries. Ainsi, cinq hommes, dont un ancien gendarme, ont attaqué, samedi, la gendarmerie de Mendes, non loin de Relizane, dans l'Ouest algérien. Selon l'APS, l'attaque, qui a fait deux blessés, visait l'armurerie de la brigade. Mercredi dernier, lors d'opérations combinées, les forces de l'ordre avaient donné l'assaut à une villa en construction à Baba-Hassan, à une trentaine de kilomètres d'Alger, qui servait de quartier général à des terroristes.

Au cours de cet engagement, une fillette de treize ans a trouvé la mort. Les dix membres de ce groupe armé, dont le chef présumé, M. Bentechib Djemaa, ont tous été tués. Ils seraient responsables, selon la gendarmerie, d'une trentaine d'assassinats : vingt-cinq policiers ou militaires, et cinq civils. D'autre part, les terroristes intégristes semblent vouloir s'en prendre aux installations téléphoniques. Ainsi, deux sous-répartiteurs de 800 lignes chacun ont été incendiés, dans la nuit de vendredi à samedi, à Boufarik, près d'Alger.

Malgré la multiplication des actes de sabotage et des attentats, et les opérations ponctuelles de la police, les Algériens ne se laissent pas gagner par la peur. Ils seraient plutôt enclins à banaliser – par rejet – une violence dont, il y a à peine deux ans, ils n'auraient pu imaginer qu'elle frapperait si durement leur pays. *Intérim.*

□ **NAMIBIE : l'enclave de Walvis Bay sous administration conjointe avec l'Afrique du Sud.** – La Namibie et l'Afrique du Sud sont convenues d'administrer conjointement l'enclave de Walvis Bay, pour une période *« transitoire »*, a-t-on appris, samedi 22 août, de source autorisée à Windhoek. Le port en eau profonde de Walvis Bay (et les douze îles voisines) étaient sous administration sud-africaine depuis soixante-dix ans. Malgré l'accession de la Namibie à l'indépendance, en 1990, Pretoria refusait, jusque là, de renoncer à ses prérogatives. – *(Reuter.)*

□ **Un quart des ambassades de l'ex-URSS en Afrique condamnées à fermer.** - Près du quart des ambassades de l'ex-URSS ont fermé leurs portes, en Afrique, au cours des derniers mois, a-t-on appris, samedi 22 août, à Moscou, auprès du ministère des affaires étrangères. La diplomatie russe – qui gère les anciens postes diplomatiques soviétiques, au nom des pays membres de la CEI – a récemment fermé neuf ambassades sur quarante-deux, ouvrant, dans le même temps, une représentation en Afrique du Sud. Ces fermetures en avalanche devraient entraîner la réduction d'environ un tiers des effectifs des départements africains du ministère des affaires étrangères. – *(AFP.)*

□ **TCHAD : la Ligue des droits de l'homme dénonce la *« recrudescence »* des cas de torture et de mauvais traitements.** – Selon la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH), la torture et les mauvais traitements dont sont victimes les détenus, sont en *« recrudescence »*. L'association évoque, notamment, la *« mort par asphyxie »* de deux militaires, qui avaient été enfermés dans une cave, pendant trois jours, à Abeche (est du pays), sur ordre du commandant de la région militaire, en juin dernier. – *(Reuter.)*

OCÉAN INDIEN

MADAGASCAR

Les militaires mutins ont regagné leurs casernes

A Antseranana (ex-Diégo-Suarez), les quelque deux cent cinquante militaires mutins qui s'étaient associés aux militants fédéralistes pour empêcher le bon déroulement du référendum du 19 août ont regagné leurs casernes, a-t-on appris, dimanche 23 août, de source gouvernementale. Ce retour au calme a été obtenu grâce à l'intervention de l'armée régulière. Deux détachements ont pris position à Antseranana, s'assurant le contrôle de l'aéroport, du port et du siège local de la radio et de la télévision.

De leur côté, les fédéralistes (fidèles au président Ratsiraka) ont accepté de mettre fin à leur mouvement, à la suite de négociations menées sur place par une délégation gouvernementale détachée, vendredi, par le premier ministre, M. Guy Willy Razanamasy. L'ordre serait également revenu à Toamasina (ex-Tamatave), où des affrontements entre fédéralistes et partisans de la transition ont fait au moins trois morts la semaine dernière. Les résultats définitifs du référendum constitutionnel devraient être annoncés cette semaine. Dans l'hypothèse – probable – d'une victoire du « oui », une élection présidentielle doit être organisée dans un délai de deux mois. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

POLITIQUE

La campagne pour le référendum du 20 septembre

M. Le Pen souhaite « la défaite du honteux traité et la déconfiture du piteux traiteur »

Devant plus d'un millier de personnes, M. Jean-Marie Le Pen a prononcé, samedi 22 août à La Trinité-sur-Mer (Morbihan), son discours de rentrée, à quatre semaines du référendum sur la ratification des accords de Maastricht. Le traité d'Union européenne, auquel il s'oppose, a constitué l'unique sujet de son allocution, longue de deux heures. Auparavant, il s'était prononcé contre une intervention militaire dans l'ex-Yougoslavie.

Pour Maastricht, c'est deux fois « non ». M. Jean-Marie Le Pen a réaffirmé devant ses militants, samedi 22 août, dans son village natal de La Trinité-sur-Mer (Morbihan), son opposition à la ratification du traité sur l'Union européenne lors du référendum du 20 septembre. Le président du Front national a longuement présenté ce traité comme un *« complot mondialiste »*, organisé par des *« Maastricheurs »* qui conduisent la France, selon lui, à un *« suicide national »*. Il a dénoncé *« les euristocrates qui se pavanent sur les écrans »* et il a donné un *« double mot d'ordre »* à ses auditeurs : *« Non à Maastricht et non à Mitterrand »* pour assurer *« la défaite du honteux traité et la déconfiture du piteux traiteur »*.

En effet, *« le « non » du Front national ne s'adresse pas seulement à la trahison de Maastricht, car il vise aussi celui qui symbolise la félonie à l'égard des institutions qu'il est chargé de défendre, le porte-parole du parti le plus corrompu de l'histoire de France, j'ai nommé François Mitterrand »*, a déclaré l'ancien candidat à la présidence de la République, présenté par ses amis comme le futur titulaire de la charge. Pour lui, *« il ne fait aucun doute que la volonté de François Mitterrand est une mutation vers une entité supranationale qui passe par l'éclatement de la nation »*.

« Les puissances obscures et les lobbies »

« Le Front national est le seul mouvement politique à combattre le complot de Maastricht non seulement depuis qu'il est révélé sous la forme d'un traité, mais bien avant », a-t-il affirmé, en soutenant que *« le gros bataillon de la bataille de Maastricht, c'est le Front national : ce sont les millions d'électeurs que nous allons apporter à l'appui de la victoire du non »*. Parlant d'une *« consultation illégale »*, M. Le Pen a indiqué que, dans l'hypothèse d'une défaite du « non », il appellerait à *« voter contre les députés et les sénateurs qui se seront prononcés en faveur du « oui » au référendum de honte »*.

Selon le chef de file de l'extrême droite, *« les conséquences du traité de Maastricht seront, pour la France, pires que celles d'une guerre perdue. Cette bataille de Maastricht sera décisive dans la guerre permanente que mènent les puissances obscures et les lobbies contre les nations »*, particulièrement la nôtre *« fondée il y a mille cinq cents ans à Reims »*. Il a résumé cette bataille par *« un face-à-face entre le parti de l'étranger et le parti de la France »*.

M. Le Pen a soutenu qu'il y aura *« plus d'immigration, plus d'insécurité, plus de drogue, plus de sida »*, avec Maastricht. Selon lui, *« le droit de vote sera étendu à l'ensemble des étrangers »* et *« la Mafia pourra s'installer calmement et officiellement chez nous »*. Parlant de *« cacas hospitaliers »* à propos de la récente affaire des déchets venant d'Allemagne, il a assuré que *« la France sera le réceptacle de toutes les immigrations et la poubelle de tous les déchets »*. Ironisant sur la sonorité du sigle de l'unité de compte européenne, il a ajouté : *« Vous avez l'écu et vous l'avez bien »*.

Devant son public, M. Le Pen n'a fait qu'une très brève allusion à la guerre en Bosnie-Herzégovine. *« Les tenants de Maastricht*, a-t-il dit, *ont démontré leur impuissance. Ils sont cependant largement responsables du développement de ce conflit sanglant. Si Mitterrand, Delors et consorts avaient reconnu sans tarder l'indépendance des Républiques* [de l'ex-Yougoslavie], *les communistes serbes auraient sans doute hésité à affronter la résolution des pays démocratiques. »*

Accueillant, quelques heures auparavant, les jeunes du Front national qui ont sillonné le littoral pour promouvoir le « non » à Maastricht, il s'était prononcé contre une intervention armée, confirmant ainsi une différence d'appréciation avec une branche du Front national inspirée par M. Bernard Antony, député européen, favorable à une opération de guerre (*le Monde* du 22 août). M. Le Pen a estimé, pour sa part, que *« la France n'a sans doute pas les moyens militaires d'aller jouer les gendarmes du monde, fût-ce à quelques centaines de kilomètres de son territoire »* et qu'elle a *« beaucoup de problèmes à régler chez elle avant que d'aller les régler chez les autres »*. Dimanche, le président du parti d'extrême droite a dénoncé les *« excursions humanitaires »* qui sont, pour lui, autant de *« bluffs médiatiques »*.

Le complot...

Après avoir accusé *« ceux qui réclament des frontières sûres et reconnues pour Israël »* de vouloir *« qu'on détruise celles de la France »*, M. Le Pen a révélé leur *« vraie raison de faire l'Europe »*. Elle est idéologique. *« Deux cents ans après la révolution américaine et la Révolution française, soixante-quinze ans après la révolution d'Octobre, les incurables idéologues constructivistes rêvent toujours de bâtir la cité d'Utopie. Il s'agit cette fois, au-delà de l'étape européenne, de détruire les nations au bénéfice du nouvel ordre mondial aux ordres de l'oligarchie internationale et cosmopolite. »*

« Maastricht est donc une des clés de ce véritable complot mondialiste et internationaliste, a poursuivi M. Le Pen. *Les promoteurs de Maastricht ne font pas mystère de la haine qu'ils portent à la nation, au fait national, aux valeurs nationales. Et l'un d'eux, des plus illustres, n'a-t-il pas dit : « Il ne reste qu'à faire sauter un seul verrou, celui de la nation ? »*

Le chef de l'extrême droite s'est gardé de donner l'identité de cet illustre comploteur. *Elle figure dans Minute-la France*, dont le dernier numéro (daté 19-25 août) publie un article intitulé « Maastricht, un complot maçonnique contre les nations », rédigé par M. Jacques Ploncard d'Assac. *« Ce mot échappa*, dit l'auteur de l'article, *au baron de Rothschild en 1970. »* Epris de ce sujet depuis les années 30, M. Ploncard d'Assac se réfugia après la guerre au Portugal, où il fut conseiller du dictateur Salazar.

Manque d'air

par Olivier Biffaud

M. LE PEN est un animal politique sauvage. Pour donner toute sa mesure oratoire, la liberté de mouvement et les grands espaces lui sont indispensables. Qu'il soit rivé derrière un amoncellement de valises faisant office de pupitre, les yeux fixés sur ses notes, sous un plafond trop bas pour lui, sur une scène aussi large qu'une plate-forme d'autobus, et voilà envolés une partie des ingrédients qui font l'alchimie de sa réussite politique. Certes, son public ne lui ménage pas son adoration, ses ovations ou ses rires pour des plaisanteries qui fricotent avec le stade anal. Mais par ces temps de campagne référendaire à l'Ouest et de guerre civile à l'Est, il manque quelque chose au discours du président du Front national. A La Trinité, le chef de l'extrême droite a bien fait cauchemarder ses admirateurs sur Maastricht, sans les faire espérer pour Sarajevo, mais l'ensemble était engoncé, bridé. A l'image du décor qui entourait M. Le Pen.

Il est vrai que la situation, paradoxalement, n'est pas très porteuse pour lui. Malgré ses efforts pour continuer de surfer sur son capital électoral régional, en passant sous silence son sévère échec cantonal – qui est politiquement le fait le plus significatif pour les prochaines élections, compte tenu du mode de scrutin législatif, – le président du Front national est gêné aux entournures, tant sur Maastricht que sur Sarajevo.

Son engagement contre le traité d'Union européenne est ancien, mais, profitant de son effacement médiatique, les opposants à Maastricht, au sein du RPR ou de l'UDF, lui brûlent la politesse depuis de nombreuses semaines. Par leur active campagne pour le « non », M. Philippe Séguin surtout, MM. Charles Pasqua et Philippe de Villiers dans une moindre mesure, occupent tout l'espace politique sur la question européenne. M. Le Pen a beau opposer ces *« individualités »* à son propre *« bataillon »*, il est singulièrement privé d'air et d'arguments.

De même, prompt à fustiger l'engagement français dans la guerre du Golfe contre l'Irak, voici bientôt deux ans, le chef de file de l'extrême droite européenne s'est fait beaucoup plus discret sur le conflit dans l'ancienne Yougoslavie. Soumis à la pression de certaines sphères religieuses du Front national, qui préconisent l'usage de la force contre les Serbes, il en appelle à la prudence, en s'en remettant curieusement à une future discussion au bureau politique, pour éviter de se jeter dans ce *« guêpier »*. M. Le Pen n'en salue pas pour autant M. François Mitterrand, qui ne veut pas *« ajouter la guerre à la guerre »*. Que d'embarras !

La cible Mitterrand

Suite de la première page

Pour autant, il serait étrange, comme l'a *souligné M. Jack Lang*, dimanche 23 août, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », que le président de la République, qui a conduit la négociation du traité et décidé de le soumettre *aux Français pour ratification*, s'abstienne de leur exposer les raisons pour lesquelles il souhaite leur approbation. Aussi bien a-t-il décidé de participer, le 3 septembre sur TF 1, à une émission *au cours de laquelle* il répondra aux questions d'observateurs et de « témoins » et, face à face, aux arguments d'un des principaux hérauts du « non », M. Philippe Séguin.

Le choix de cet interlocuteur se justifie assez par le rôle que joue le député des Vosges depuis son discours du 6 mai dernier, à l'Assemblée nationale, contre la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht, mais il laisse place, inévitablement, au soupçon d'arrière-pensées *tactiques. Accorder à* l'un des principaux concurrents de M. Jacques Chirac au sein du RPR le privilège d'un débat télévisé avec le président de la République ne peut être innocent.

M. Pierre Bérégovoy relevait avec insistance, la semaine dernière, la discrétion de M. Chirac dans l'expression de son « oui ». M. Michel Delebarre accuse les dirigeants du RPR de tromper leur monde en se prononçant pour Maastricht, alors que, *« sur le terrain »*, leur formation ferait campagne pour le « non ». Voici que M. Mitterrand se prépare à dialoguer avec M. Séguin : comment mieux *signifier* que M. Chirac, principal « présidentiable » de l'opposition, ne tient plus ses troupes et n'est plus tout à fait chez lui dans son parti ? Le député des Vosges est en outre, parmi les adversaires de Maastricht, celui qui s'attache le plus à la critique du traité lui-même, sans recourir à l'argument plébiscitaire.

Deux stratégies à droite

Deux stratégies partagent la droite. La première a l'avantage de la simplicité. Exposée par Mme Garaud, dimanche sur Antenne 2 (*lire ci-dessus*), elle consiste à juger que, M. Mitterrand demandant aux Français de voter « oui » le 20 septembre, la victoire du « non » serait une défaite pour le président de la République et ne pourrait être, par voie de conséquence, qu'une victoire pour l'opposition. Désavoué par les Français sur un acte présenté comme crucial pour l'avenir du pays, le chef de l'Etat ne serait-il pas obligé de démissionner ? S'il ne s'y résignait pas, la droite n'aborderait-elle pas en position on ne peut plus forte la probable cohabitation de mars 1993 ?

L'autre stratégie, défendue notamment par M. Edouard Balladur, considère le danger d'une nouvelle rupture « européenne » de la droite. Depuis la première élection du Parlement de Strasbourg au suffrage universel, en juin 1979, la construction européenne est l'un des principaux terrains d'affrontement au sein du camp conservateur. Les partisans de la Communauté avaient réussi, depuis la cohabitation de 1986-1988, à faire prévaloir leurs vues et à y amener le RPR. La victoire du « non » ressusciterait et aggraverait un clivage tel qu'il serait difficile de croire à l'aptitude des uns et des autres à gouverner ensemble. M. Mitterrand serait certes battu, mais sans qu'une opposition crédible soit prête à prendre la relève.

Cette thèse donne au chef de l'Etat le *moyen d'inverser la charge de la* preuve. Ce n'est plus lui qui doit se mettre à l'abri d'un contre-plébiscite, *mais ses adversaires qui, faute de pouvoir* en assumer les conséquences, sont contraints de le lui éviter. En *contrepartie, il ne peut trop les acculer*, en valorisant leurs rivaux, sans péril pour lui-même.

PATRICK JARREAU

M. Lang invite les partisans de Maastricht à « battre le rappel »

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a exprimé le vœu, dimanche 23 août au « Grand Jury RTL-*le Monde* », *« que le « oui » soit combatif et alerte »*. *« Le temps est venu*, a-t-il dit, *de passer à la vitesse supérieure, de mettre le turbo, comme l'on dit d'une manière triviale. Je souhaite qu'un peu partout les uns et les autres, quelle que soit leur appartenance politique, battent le rappel des combattants de l'avenir. Comme on pourrait dire sur un terrain de sport : allez les « oui » ! Battez-vous, allez-y, allons-y avec ferveur et sans complexes ! (...) Les partisans du « oui » représentent la majorité des forces les plus vivantes de ce pays et en particulier les jeunes, qui ont envie, majoritairement, de dire « oui » au futur. »*

M. Lang a estimé qu'*« il n'est pas anormal que le chef de l'Etat, à un moment ou à un autre, puisse expliquer au peuple français les raisons qui l'ont conduit, avec d'autres chefs d'Etat et de gouvernement, à faire franchir à l'Europe une nouvelle étape »*. Comme on lui demandait si le président de la République était prêt à débattre avec un partisan du « non », le ministre, qui coordonne, avec Mme Elisabeth Guigou, la campagne gouvernementale, a répondu : *« François Mitterrand est un homme respectueux de la pluralité des idées et des pensées. Pourquoi pas ? »*.

M. Lang a ajouté : *« Il est essentiel que les citoyens français puissent se prononcer sur l'avenir de l'Europe hors des clivages partisans. Nous sommes nombreux à souhaiter, y compris les dirigeants de l'opposition, comme M. Balladur ou Mme Veil, que pendant ce mois soient mises au placard les querelles partisanes qui nous opposent habituellement les uns aux autres. (...) Il faut éviter, autant qu'il est possible, qu'un grand choix national comme celui-là soit contaminé par des querelles de personnes ou des batailles politiciennes. »*

Si le « non » l'emportait, *« la France pour moi ne serait plus la France*, a dit M. Lang, [et] *nos enfants ne nous pardonneraient pas* [d'avoir] *par un coup de tête capricieux, par une sorte de mouvement irrationnel, barré la route de l'avenir »*.

Invitée de « L'heure de vérité »

Mme Garaud pense qu'un succès du « non » serait « une victoire de l'opposition »

Invitée, dimanche 23 août, de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, Mme Marie-France Garaud a déclaré, à propos du référendum sur Maastricht, que *« l'opposition préservera beaucoup plus son unité le soir du 20 septembre si le « non » l'emporte, parce que ce sera une victoire de la souveraineté française »*. Ce sera aussi, a ajouté l'ancienne collaboratrice du président Pompidou et de M. Jacques Chirac, *« une victoire de l'opposition française face à celui qui a voulu ce traité, qui l'a porté, qui l'a négocié et mal négocié, c'est-à-dire le président de la République »*.

« L'opposition se porte toujours mieux quand elle gagne que quand elle perd », a-t-elle dit. Mme Garaud répondait ainsi à l'article de M. Edouard Balladur dans *le Monde* du vendredi 21 août sur *« les dangers du « non »*, position qui pose, selon elle, *« un problème grave »*. Quant à M. Chirac, Mme Garaud a estimé *« qu'il essaie de se débrouiller comme il peut, en ce moment, pour faire semblant de ne pas s'apercevoir qu'il s'est passé quelque chose »*.

Mme Garaud s'en est enfin prise aux centristes qui *« vont là où est le gouvernement »*. *« Une légère odeur de maroquin suffit au ralliement. Tout le monde le sait »*, a-t-elle ironisé. Dans *Libération* du lundi 24 août, M. Bernard Stasi, vice-président du CDS, fustige en retour Mme Garaud, qui, selon lui, *« s'est toujours trompée »* et *« a fait faire des bêtises à tous ceux qu'elle a conseillés »*.

Au Forum RMC - *l'Express*

M. Harlem Désir se prononce pour un « oui » raisonné

M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, s'est prononcé, *dimanche 23 août, au Forum RMC-l'Express*, pour *« un « oui » raisonné »* au référendum du 20 septembre, affirmant notamment : *« Je crois que les Etats-nations, qui ont sans doute encore une pertinence sur le plan de l'Histoire, de la culture, sont un peu obsolètes sur le plan de la réalité économique. »*

Selon M. Désir, *« ce qui se passe à nos portes, en Yougoslavie, plaide évidemment pour le rapprochement et des politiques communes entre Européens »*. De même, *« tout ce qui permet de dépasser le nationalisme entre la France et l'Allemagne, tout ce qui permet de faire travailler ensemble les peuples d'Europe (...) est une nécessité d'aujourd'hui »*. Estimant que *« Maastricht est un compromis acceptable »*, M. Désir a souhaité *« qu'après le traité de Maastricht il y ait un traité social »* et que *« le prochain objectif social et démocratique de l'Europe, ce soit le partage du temps de travail »*.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Malgré la poursuite de la grève dans quelques établissements

Le mouvement de protestation des surveillants de prison a quasiment cessé

Selon le ministère de la justice, le travail avait repris dans *« quasiment tous les établissements pénitentiaires »* lundi 24 août en début de matinée. En vertu du statut spécial des personnels des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, qui prévoit la révocation en cas de grève, environ quatre-vingts lettres de mise en demeure ont été remises durant le week-end aux agents des établissements de Brest, Ecrouves et Saint-Etienne. Tous ont repris le travail dans l'heure qui suivait. L'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP) continue cependant à appeler à un durcissement du mouvement.

Au cours du week-end, la fièvre est peu à peu retombée dans les prisons françaises. Au lendemain de l'enterrement de Francis Caron (*le Monde* daté 23-24 août), le surveillant de Rouen tué par un détenu, un premier pas symbolique a été franchi : conformément à un protocole d'accord signé quelques jours auparavant avec l'administration pénitentiaire, les surveillants de la maison d'arrêt Bonne-Nouvelle de Rouen ont repris le travail samedi 22 août aux premières heures de la matinée. Dans le sillage de cet établissement, la plupart des prisons ont peu à peu mis fin au mouvement. Samedi, le ministère de la justice estimait que 31 établissements sur 182 étaient encore touchés, et ce chiffre tombait à 24 dans l'après-midi. Dimanche, toujours selon le ministère, le mouvement se poursuivait dans une vingtaine de prisons tandis que Force ouvrière (32,5 % des surveillants en 1991) parlait d'une trentaine d'établissement paralysés. Des chiffres violemment contestés par l'Union fédérale autonome pénitentiaire : l'UFAP (35,3 % des voix), qui appelle les surveillants à durcir le mouvement, estimait pour sa part que 47 prisons étaient encore touchées dimanche.

Lundi en fin de matinée, la reprise était cependant *« quasiment totale »*, selon le ministère de la justice. Les surveillants de la maison d'arrêt des Baumettes, où le mouvement était extrêmement dur, ont fini par reprendre le travail lundi, et la reprise s'esquissait à la maison d'arrêt de la Santé à Paris et dans les établissements pénitentiaires de Lyon.

Le temps des révocations

Il reste malgré tout quelques « points chauds » où les surveillants refusent de reprendre le travail : c'est le cas de la prison de Villeneuve-lès-Maguelonne, non loin de Montpellier, de la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône et du centre de détention de Tarascon. Face à ce mouvement de reprise, le secrétaire général de l'UFAP, qui estime que le gouvernement s'est contenté d'accorder aux surveillants quelques *« lamentables miettes »*, s'est lancé samedi dans une tournée des prisons du sud de la France afin de remobiliser la profession. *« Nous sommes amers mais plus déterminés que jamais*, clamait-il ainsi à Villeneuve-lès-Maguelonne. *Nous ne rentrerons pas travailler la tête basse. »*

En quelques jours, le climat, cependant, a changé : la semaine dernière, tant que les discussions avec les syndicats étaient en cours, le ministère avait choisi d'éviter l'épreuve de force. Au terme des négociations, dans la nuit de jeudi à vendredi (*le Monde* du 22 août), le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, avait néanmoins prévenu que les mesures en faveur des surveillants – 730 créations d'emploi, un doublement de l'indemnité pour charge de détention et des efforts en matière de sécurité – ne *« prendraient effet que si l'ordre revenait dans les prisons »*. Désormais, le ton s'est durci : le ministère de la justice a prévenu les syndicats que les surveillants récalcitrants pourraient se voir appliquer dans les jours qui viennent les rigueurs du statut spécial, qui prévoit la révocation en cas de grève (*voir encadré*).

L'UFAP, qui cherche à tout prix à maintenir la pression, a aussitôt demandé aux surveillants de ne pas répondre aux lettres de mise en demeure envoyées par l'administration. *« Si le gouvernement doit révoquer 2 000 ou 3 000 surveillants, l'effet de solidarité jouera*, lançait M. Sicard. *Il faut maintenant aller jusqu'au bout. »*

Dans un geste théâtral destiné à *« donner l'exemple »*, le secrétaire général de l'UFAP, dénonçant *« l'hypocrisie de la chancellerie et de certains autres hauts responsables payés pour semer le trouble parmi les collègues qui participent massivement au mouvement de protestation »*, a mis fin à son détachement syndical. *« En conséquence*, écrit M. Sicard dans une lettre adressée au directeur de l'administration pénitentiaire, *je me retrouve en position de surveillant d'établissement pénitentiaire, et vous ferez figurer mon nom sur la liste des grévistes et demander ma révocation près de vos autorités supérieures puisque je refuse de prendre mon service. »* Malgré les consignes de l'UFAP, les quatre-vingts lettres de mise en demeure remises durant le week-end aux agents des prisons de Brest, Ecrouves et Saint-Etienne ont produit leur effet : tous les surveillants concernés ont repris leur travail dans l'heure qui suivait. Le retour en détention sera cependant plus difficile à obtenir dans les trois établissements qui sont encore touchés par la grève.

Comme en 1989, le mouvement de protestation engagé il y a une semaine se solde par de véritables déchirements syndicaux. Les deux éternels rivaux de l'administration pénitentiaire, FO et l'UFAP, ont adopté des stratégies syndicales radicalement différentes : Force ouvrière, qui se dit *« responsable et disciplinée »*, a choisi de discuter avec le ministère et d'appeler à la reprise du travail, tandis que l'UFAP refusait obstinément de s'asseoir à la table de négociation. Aujourd'hui, la remuante UFAP appelle d'ailleurs à un durcissement du mouvement.

Le temps des insultes est donc revenu : l'UFAP dénonce la *« mollesse et les compromissions »* de Force ouvrière, qui évoque avec indignation *« une minorité de pénitentiaires rapaces qui font aujourd'hui de la dépouille mortelle* [de Francis Caron] *une monnaie d'échange pour un éventuel succès, par avance abject »*. Comme en 1989, ces différences de stratégies provoquent ici et là des remous syndicaux : certains militants de Force ouvrière, déçus par l'attitude de leur direction, ont publiquement déchiré leur carte, et les rangs du bureau FO de Lyon se sont clairsemés.

ANNE CHEMIN

Statut spécial

En 1957, au cœur du mois de juillet, un mouvement de colère des gardiens de prison avait fait chavirer la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. Au terme de plusieurs jours de conflit, les gardiens, qui demandaient la parité avec la police, avaient décidé de *« déposer les clés »*, c'est-à-dire de quitter purement et simplement la détention. A l'intérieur de la prison, la tension était rapidement montée, et les détenus s'étaient révoltés, brisant les portes et saccageant les locaux.

A la suite de ces événements, le gouvernement avait décidé de placer les *« personnels des services extérieurs de l'administration pénitentiaire »* sous statut spécial en leur octroyant de nouvelles primes à titre de compensation. L'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958, qui a été complétée par deux décrets, le premier en novembre 1966, le second en août 1977, précise que les surveillants doivent s'abstenir en public, qu'ils soient ou non en service, de *« tout acte ou propos de nature à déconsidérer le corps auquel ils appartiennent ou à troubler l'ordre public »*.

Le garde des sceaux peut également mettre ces fonctionnaires en demeure de faire cesser l'activité professionnelle de leur conjoint lorsqu'elle est de nature à *« jeter le discrédit sur la fonction ou à créer une équivoque préjudiciable à celle-ci »*.

L'essentiel de ce texte est cependant l'interdiction du droit de grève. En cas *« d'actes collectifs d'indiscipline caractérisés ou de cessation concertée du service lorsque ces faits sont susceptibles de porter atteinte à l'ordre public »*, le ministre de la justice ou, par délégation, le directeur de l'administration pénitentiaire, peut prononcer toutes les sanctions disciplinaires possibles sans même consulter le conseil de discipline. Il peut également révoquer dans les mêmes conditions les fonctionnaires qui ont cessé d'exercer leur fonction sans autorisation et qui n'ont pas déféré à l'ordre de reprendre leur service ou de rejoindre leur poste dans le délai fixé par la mise en demeure qui leur a été adressée.

« Droit de repentir »

Ce sont ces dispositions que le ministère de la justice s'apprête à mettre en œuvre. Elles avaient été utilisées lors du mouvement de protestation des surveillants du mois d'octobre 1989 : au terme de huit jours de conflit, 309 surveillants avaient fait l'objet d'une notification de révocation et 213 d'entre eux avaient utilisé leur *« droit de repentir »* en reprenant le travail dans le délai de douze heures que leur avait accordé l'administration. Finalement, après des discussions avec le syndicat Force ouvrière, qui avait appelé à la reprise du travail, les révocations avaient été levées. Le mouvement se concluait par le licenciement d'un élève-surveillant et une vingtaine de sanctions allant du déplacement d'office à l'exclusion temporaire pour une période de trois jours à six mois.

A. C.

En Seine-Saint-Denis

Les jeunes bâtisseurs des « 3 000 »

Depuis le début août, Joël, Kader, Joachim, Kanguane et une demi-douzaine de leurs copains de la Cité des 3 000 d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) ont entrepris la construction d'un chalet dans le parc national forestier voisin de Sevran-Livry.

Histoire de « passer le temps » et de « faire quelque chose d'utile et de manuel », ces dix adolescents de seize ans d'âge moyen ont appris à manier la scie et le marteau, conseillés et encadrés par quatre policiers de Sevran et d'Aulnay, dont Michel Escaffre, vice-président de l'APMCJ (Association police pour une meilleure citoyenneté des jeunes), à l'origine de ce projet local de prévention-été-jeunes. Un projet exemplaire par le nombre d'intervenants qui ont contribué au montage de l'opération : la préfecture de Seine-Saint-Denis, qui a affecté quatre policiers à l'encadrement, la sous-préfecture du Raincy, qui a trouvé à Sanguinet, dans les Landes, une scierie prête à faire don du bois, et un transporteur de Villepinte (Seine-Saint-Denis), pour acheminer la cargaison. L'Office national des forêts a, lui, accepté d'accueillir dans son parc le chalet et préparer le terrain, et la mairie de Vaujours, une commune voisine, a prêté un local avec réfectoire et sanitaires. Quant au Logement français (propriétaire et gestionnaire de la Cité des 3 000), il a fourni la toiture, tandis que les policiers de Sevran et d'Aulnay prenaient à leur charge la porte et les fenêtres.

Afin de parachever l'œuvre des jeunes, ces derniers ont aussi décidé d'installer l'électricité pour que ce chalet de 32 mètres carrés devienne une véritable structure d'accueil ouverte toute l'année aux associations, écoles, classes de nature.

M. B.M.

SCIENCES

Destiné à transporter une tonne de plutonium

Le navire japonais « Akatsuki-Maru » fait route vers la France

Selon la presse japonaise, l'*Akatsuki-Maru*, un cargo de 4 800 tonnes spécialement aménagé pour le transport du plutonium, a quitté, lundi 24 août, le port de Yokohama. Destination probable : la France, où le cargo devrait charger d'ici à novembre une tonne de plutonium produite dans l'usine de retraitement de La Hague (Manche), où sont retraités une partie des déchets nucléaires nippons.

Les autorités japonaises ont refusé de livrer la moindre indication sur ce voyage, tant sur la destination du bateau que sur l'itinéraire prévu. Seule certitude : la mission sera dangereuse. Tout au long de son voyage de retour, l'*Akatsuki-Maru* sera ainsi escorté par le *Shikishima*, un navire armé de 6 500 tonnes spécialement construit pour l'occasion par l'agence de sécurité japonaise MSA, organisme civil placé sous le contrôle du ministère des transports.

Le périple de l'*Akatsuki-Maru*, jugé à haut risque par les organisations de défense de l'environnement, a déjà suscité de nombreuses protestations à travers le monde. Au Japon même, le mouvement antinucléaire s'est fortement mobilisé pour dénoncer le transport, par voie maritime et sur une longue distance, d'une matière fissile particulièrement dangereuse (*le Monde* du 9 avril). Un voyage de ce type avait déjà été effectué, sans incident, en 1984, pour ramener au Japon deux cents kilos de plutonium obtenus à partir de déchets nucléaires retraités en France.

Selon les autorités japonaises, 30 tonnes de plutonium devraient au total être importées de France et de Grande-Bretagne d'ici à l'an 2010, période durant laquelle le Japon entend faire passer de 25 % à 45 % la part de son électricité produite par l'atome. Le plutonium servira notamment à alimenter le premier surgénérateur expérimental japonais de Monju (département de Fukui), qui devrait devenir opérationnel en 1993. – *(AFP, UPI.)*

Après l'échec du lancement de sa fusée H-2

Le Japon entend coopérer dans l'espace avec la Chine et la Russie

Selon M. Masato Yamano, président de l'agence spatiale japonaise NASDA, le Japon entend désormais coopérer avec la Russie et la Chine pour développer son programme spatial. *« Nous sommes en train d'examiner les secteurs dans lesquels pourra s'exercer cette coopération »*, a même déclaré, vendredi 21 août, M. Yamano, interrogé sur le résultat d'une mission dépêchée le mois dernier en Russie.

Le nouveau retard pris dans le développement de la fusée japonaise H-2, après l'échec d'une expérience de mise à feu de son moteur principal en juillet dernier, n'est sans doute pas étranger à cette évolution de l'agence spatiale japonaise, dont l'ambition première était hier d'arriver à une autonomie totale dans le lancement de ses satellites. Première du genre, la mission spatiale japonaise en Russie comprenait des représentants de plusieurs sociétés industrielles, parmi lesquelles Mitsubishi Heavy Industries, concepteur du moteur de la fusée H-2. Le président de la NASDA, M. Yamano, a toutefois refusé de commenter les informations selon lesquelles un traité de coopération spatiale nippo-russe serait signé durant la visite du président Boris Eltsine, prévue à Tokyo le mois prochain. Il a indiqué seulement que *« si un tel traité est signé, il sera très général et constituera la base pour une coopération plus détaillée »*.

Estimant qu'une coopération avec la Chine serait *« très profitable »* aux deux pays, notamment dans le domaine de l'observation de la Terre, M. Yamano a reconnu que son puissant voisin possédait sur le Japon *« une nette avance »* en matière de lancement commercial de satellites. Un euphémisme : alors que la fusée chinoise Longue Marche vient de lancer avec succès un satellite de télécommunications australien (*le Monde* du 15 août), la NASDA enregistre depuis deux ans une série de revers dans le développement de sa fusée H-2.

Fer de lance de l'industrie spatiale japonaise, cette fusée à deux étages, dont le développement a commencé en 1983, est censée concurrencer la fusée européenne Ariane 4 dans le club très fermé des lanceurs de satellites. Capable de placer en orbite géo-stationnaire des charges de deux tonnes, elle devait être à l'origine lancée en 1992. Mais le moteur LE-7 de son premier étage – moteur à flux intégré, de technologie nettement plus complexe que le moteur à flux dérivé d'Ariane – connaît depuis ses premiers essais de mise à feu une suite presque ininterrompue de déboires.

Après le dernier en date, survenu le 8 juillet (*le Monde* du 10 juillet), la NASDA a dû se résoudre à reporter à février 1994 le lancement de la fusée H-2. Indiquant que ce contretemps porterait le coût total du lanceur à 270 milliards de yens (plus de 9 milliards de francs) contre 260, M. Yamano a précisé que l'agence spatiale avait décidé de *« revoir toute la phase de conception et de fabrication »* du moteur, processus qui devrait être achevé le mois prochain.

Ca. V.

La destruction en vol d'une fusée Atlas entraîne la perte d'un satellite américain

Une fusée américaine Atlas 1 a dû être détruite en vol après son lancement de Cap Canaveral (Floride), dimanche 23 août à 0 h 40 (heure française), entraînant la perte d'un satellite de télécommunications Galaxy 1-R, d'une valeur de 80 millions de dollars (400 millions de francs), qui devait servir de relais de transmission pour plusieurs chaînes de télévision câblées américaines.

Une défaillance du système de mise à feu de l'étage supérieur de la fusée s'est produite cinq minutes après le décollage, obligeant les responsables de la mission, trois minutes plus tard, à actionner la commande de destruction. En avril 1991, une fusée Atlas du même type transportant un satellite de communications japonais avait dû être détruite en vol (*le Monde* du 20 avril 1991). L'échec de la mission, à l'époque, avait été imputé à la présence d'un corps étranger dans le circuit d'alimentation de la fusée. Selon les responsables de la société américaine General Dynamics, constructeur des fusées Atlas-Centaur, les causes de ce nouveau revers n'ont pas encore été établies. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

EN BREF

□ **La plate-forme européenne Eureca pleinement opérationnelle.** – La plate-forme européenne Eureca, larguée le 2 août dernier par la navette américaine Atlantis (*le Monde* du 4 août), et placée le 7 août, avec plusieurs jours de retard, sur son orbite de travail, est désormais pleinement opérationnelle. Selon un communiqué de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), publié jeudi 20 août, la plupart des cinquante expériences prévues sur ses quinze appareils de vol sont actuellement en cours. L'ESA précise que la plate-forme peut être directement mise en communication avec la Terre, à raison d'une heure par orbite de quatre-vingt-dix minutes, *via* le satellite européen de télécommunications expérimental Olympus situé au-dessus de l'Atlantique.

□ **Trois cents tonnes de produits solvants à l'abandon dans la Somme.** – Trois cents tonnes de produits solvants, tels que white spirit et xylène, ont été découverts, abandonnés dans des fûts dégradés, à Chaulnes (Somme). Le terrain sur lesquels les bidons sont entassés depuis un an appartient à une société en liquidation judiciaire. Ils présentent un risque d'inflammation et de pollution de la nappe phréatique. Le parquet d'Amiens a été saisi car le stockage de ces substances est illégal. Ce sont les employés de l'entreprise demeurés sur le site qui ont donné l'alerte. En cas d'accident, ils n'avaient même plus la possibilité d'appeler des secours car l'abonnement téléphonique a été résilié.

□ **Naufrage d'un paquebot grec au large de la Malaisie.** – Au moins deux personnes sont mortes et des dizaines d'autres ont été blessées lors du naufrage d'un paquebot grec, le *Royal Pacific*, dans la nuit de samedi 22 à dimanche 23 août. Ce navire de croisière a coulé en quinze minutes, après être entré en collision avec un bateau de pêche taïwanais, au large de la côte occidentale de la Malaisie, dans le détroit de Malacca. Selon un bilan provisoire, au moins sept des cinq cent-trente-quatre passagers (parmi lesquels un Français, selon l'armateur) et membres de l'équipage sont portés disparus. – *(AFP.)*

□ **Trois blessés dans un accident d'hélicoptère.** – Un hélicoptère privé s'est écrasé au sol, dimanche 23 août après-midi, dans le parc d'un château situé sur la commune de Daumeray (Maine-et-Loire), faisant trois blessés dont le pilote, très grièvement atteint. La gendarmerie et la direction générale de l'aviation civile ont ouvert une enquête pour tenter de déterminer les causes de la chute de l'appareil.

□ **Trois meurtres en Corse.** – Trois meurtres ont été commis en Corse depuis le comité interministériel du 19 août, qui a décidé de renforcer les effectifs de police dans l'île. Samedi 22 août, Marc Emmanuelli, quarante-trois ans, connu des services de police pour proxénétisme, et Charles Montinéri, soixante ans, un entrepreneur de travaux publics, ont été tués à Monticello, près de Calvi (Haute-Corse). La veille, un ancien trafiquant de drogue de la french-connection, Jean Orsini, cinquante et un ans, avait été tué en plein centre de Calvi. Cela porte à vingt-huit le nombre des assassinats commis en Corse depuis le début de l'année, dont les quatre cinquièmes seraient dus à des règlements de comptes dans le milieu.

□ **Corruption à Papeete.** – Deux proches de M. Jean Juventin, maire de Papeete et président de l'Assemblée territoriale polynésienne, ont été inculpés et placés sous mandat de dépôt par M. Jean Taliercio, doyen des juges d'instruction. Il s'agit de M. Hiti Tetoe, ancien officier de police judiciaire reconverti en chef de la police municipale de Papeete, puis devenu directeur de cabinet du maire, et de M. Pierre Chanut, ancien conseiller du maire. Ils sont soupçonnés de corruption active et passive et de trafic d'influence. Leurs inculpations seraient liées à une affaire de défiscalisation en faveur d'une clinique. Elles devraient mettre en difficulté le parti politique auquel ils appartiennent, le Here Aia. Naguère proche des socialistes, celui-ci a déjà été éprouvé par de nombreuses défections à la suite du rapprochement de son président en titre, M. Juventin, avec la majorité de M. Gaston Flosse, ancien secrétaire d'Etat du gouvernement Chirac. – *(Corresp.)*

هكذا من الأصل

La grande rafle de la zone libre

Suite de la première page

Dès la fin de la rafle du Vélodrome d'hiver, la police nationale à Vichy s'est fixé pour objectif la livraison de ces 10 000 juifs de zone libre. Le nombre de ceux déjà disponibles parce qu'enfermés dans des camps en zone libre pouvant se révéler insuffisant même avec l'appoint des juifs prisonniers des Groupements de travailleurs étrangers (GTE) où ils accomplissaient souvent un labeur de forçat, la nécessité d'organiser une rafle sur l'ensemble du territoire s'imposait pour atteindre le nombre requis. Le 18 juillet, par télégramme chiffré, le ministère de l'intérieur demande au préfet régional à Nice, comme il le fait pour les autres régions : « *En vue prochaine concentration nombre important individus, prière faire connaître d'urgence locaux pouvant être désignés dans votre région pour réunion inopinée pendant quelques jours 3 000 hommes, femmes et enfants.* »

La «livraison» des 10 000 juifs va s'effectuer entre le 7 août et le 15 septembre.

Quatre trains conduisent à Drancy les 7, 9, 12 et 14 août 3 429 juifs en provenance de six grands camps de la zone libre : Gurs (Basses-Pyrénées, 1 603), Noé (228), Récébédou (Haute-Garonne, 232), le Vernet, (Ariège, 175), Rivesaltes, (Pyrénées-Orientales, 400), les Milles (Bouches-du-Rhône, 791). On y trouve 2 536 ex-Allemands, 323 ex-Autrichiens et, pour la majorité des autres, des ex-Polonais. Onze enfants seulement parmi eux, les parents ayant presque tous préféré laisser leurs enfants derrière eux, comme on leur en laissait encore la possibilité, plutôt que de les emmener vers une destination dangereuse. Ces 3 429 juifs sont aussitôt repartis de Drancy vers Auschwitz les 10, 12, 14, 17 et 19 août dans les convois 17 à 21, qui ne compteront, en 1945, que 21 survivants au total.

Le second contingent de zone libre de 1 184 personnes parvient à Drancy le 25 août. Il se compose essentiellement de membres des compagnies de travailleurs étrangers, disséminées sous étroite surveillance policière sur tout le territoire. Regroupés avec des membres de leur famille dans divers centres de rassemblement, ils sont dirigés sur des gares par lesquelles transite ce grand convoi qui se constitue au fur et à mesure de son périple ferroviaire vers Chalon-sur-Saône, la ligne de démarcation et la zone occupée.

Ces transferts successifs dans des conditions abominables ont alerté de nombreuses consciences, en particulier celles des dirigeants d'associations humanitaires et d'autorités religieuses. Déjà, le 4 août, le maréchal Pétain recevant Tracy Strong, secrétaire général de la YMCA, et, le 6 août, le RP Arnou et Donald Lowrie, président du Comité exécutif de coordination des œuvres d'assistance dans les camps, leur déclarait que l'affaire était regrettable mais qu'il ne pouvait rien faire. Quant à Laval, il assume l'entière responsabilité de ces mesures ; le 6 août, devant les représentants des Quakers, Noble et Mc Clelland, il se lance dans « *une longue diatribe sur les juifs en général et le tort qu'ils avaient causé à la France. Il dit que, sur sa proposition, les Allemands avaient consenti à accepter 10 000 juifs étrangers* ».

Interventions religieuses

Les rumeurs de l'imminence d'une gigantesque rafle se précisant, le cardinal Gerlier fait savoir avec ménagement au maréchal Pétain, le 19 août, son « *serrement de cœur, comme évêque et comme Français, à tout ce qui dans la nature des traitements subis ou de ceux à prévoir, comme dans l'organisation matérielle des convois, méconnaît les droits essentiels de tout être humain et les règles fondamentales de la charité* ». Le 20 août, c'est au tour du pasteur Boegner de dénoncer dans une lettre admirable au chef de l'Etat « *la livraison de ces malheureux étrangers qui s'est effectuée en maints endroits dans des conditions d'inhumanité qui ont révolté les consciences les plus endurcies et arraché des larmes aux témoins de ces mesures... Aucune défaite, vous l'avez rappelé vous-même, ne peut contraindre la France à laisser porter atteinte à son honneur... Je vous supplie, Monsieur le Maréchal, d'imposer les mesures indispensables pour que la France ne s'inflige pas à elle-même une défaite morale dont le poids serait incalculable* ».

Rien n'y fait, pas plus la fameuse lettre pastorale que Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, fait diffuser le 23 août et qui atteindra de nombreux Français par la voie du tract. Le 25 août, à la veille même de la rafle, le Consistoire central israélite, dont le conseil d'administration vient de se réunir à Vichy, transmet à Laval une protestation solennelle. Cette mise en garde ne sera pas prise en considération, elle non plus, malgré sa lucidité et sa précision : « *Le Consistoire central ne peut avoir aucun doute sur le sort final qui attend les déportés, après qu'ils auront subi un affreux martyre... Ce programme d'extermination a été méthodiquement appliqué en Allemagne et dans les pays occupés par elle, puisqu'il a été établi par des informations précises et concordantes que plusieurs centaines de milliers d'israélites ont été massacrés en Europe orientale... Enfin, le fait que les personnes livrées par le gouvernement français ont été rassemblées sans aucune discrimination quant à leurs aptitudes physiques, que parmi elles figurent des malades, des vieillards, des femmes enceintes, des enfants, confirme que ce n'est pas en vue d'utiliser les déportés comme main-d'œuvre que le gouvernement allemand les réclame, mais dans l'intention bien arrêtée de les exterminer impitoyablement et méthodiquement.* »

La rafle du 26 août est préparée par de nombreuses instructions de Vichy à son administration préfectorale. Un certain nombre d'exemptions, définies le 5 août et concernant, en particulier, les enfants, sont annulées le 18 août par Bousquet, probablement par crainte de résultats insuffisants : la limite d'âge d'arrestation est abaissée de 5 à 2 ans ; la possibilité pour les parents de laisser leurs enfants en zone libre est supprimée, les enfants non accompagnés, c'est-à-dire ceux dont les parents se trouvent déjà dans un camp ou bien ont été déportés, doivent être également dirigés sur la zone occupée. C'est ainsi qu'au moins 450 enfants feront partie de ce troisième contingent de juifs livrés aux nazis après une rafle organisée à l'échelle des régions et sur la base départementale et qui atteindra les juifs jusque dans les communes les plus reculées du territoire.

Enfants menottes aux poignets

Alertés par les rumeurs, les indiscrétions de certains fonctionnaires et policiers et par les rabbins délégués par l'aumônier général, le grand rabbin Hirschler, de nombreux juifs se sont soustraits aux arrestations avec le soutien d'une population le plus souvent révulsée par ces mesures. Vichy espérant plus de 12 000 arrestations, le bilan dressé le 1er septembre fait apparaître la capture de 6 701 juifs. Grâce aux commissions de criblage dues à l'initiative de l'aumônier général et des œuvres juives, plus d'un millier de personnes arrêtées peuvent faire valoir qu'elles n'entrent pas dans les catégories en cause et peuvent être libérées. Le nombre des retenus passa de 6 701 à 5 293 (595 pour la région de Lyon, 446 pour celle de Limoges, 1 730 pour Toulouse, 170 pour Clermont, 1 172 pour Montpellier, 620 pour Marseille, 560 pour Nice).

Du 29 août au 5 septembre, Drancy reçut en sept convois 4 839 juifs, ce qui porta le nombre des juifs transférés de la zone libre à 9 452. Vichy dépassa même le quota requis des 10 000 en livrant, entre le 15 septembre et le 22 octobre, 1 135 juifs de plus en cinq convois, ce qui porta à 10 587 le total des juifs « extradés » de la zone où Vichy a exercé sa souveraineté jusqu'au 11 novembre 1942.

« Comme un vil troupeau »

Témoins de cette chasse aux juifs où l'on vit même des enfants de quinze ans, menottes aux poignets, conduits par des gendarmes jusqu'au camp de Rivesaltes devenu un temps le Drancy de la zone libre, les Français ont immédiatement pris le parti des victimes. C'est sans zèle et sans enthousiasme, mais avec la brutalité et l'inhumanité propres à ce genre de mission scabreuse, que l'appareil d'Etat a accompli la volonté politique antisémite et xénophobe du gouvernement ; mais policiers, gendarmes et gardes mobiles pouvaient-ils trouver en eux-mêmes la force morale du général de Saint-Vincent, commandant la région militaire de Lyon, qui refusa de prêter quelques escadrons pour maintenir l'ordre pendant l'embarquement des juifs et fut admis à faire valoir ses droits à la retraite ? Le jour-même de la rafle, Mgr Theas rédige sa lettre pastorale, le 30 août, à travers toutes les églises et chapelles du diocèse de Montauban : « *Des hommes et des femmes sont traités comme un vil troupeau et envoyés vers une destination inconnue avec la perspective des plus graves dangers... Les mesures antisémites actuelles sont un mépris de la dignité humaine.* » A Lyon, le cardinal Gerlier «couvre», pour sa part, l'enlèvement, par l'Amitié chrétienne *(lire ci-dessous le témoignage de Joseph Rovan)* de 84 enfants juifs sur le point d'être envoyés à Drancy par le préfet régional auquel le primat des Gaules assure que « *ma prétention est même de nature à renforcer le gouvernement français dans ses rapports avec les autorités occupantes, car elle montre ainsi à l'Allemagne les difficultés intérieures que crée en France la remise des juifs* ».

A la base aussi, l'opinion publique s'exprime ; elle a plus de facilité à le faire, certes, qu'en zone occupée où l'introduction de l'étoile jaune avait pourtant déjà entraîné, d'une manière générale et perceptible, des réactions hostiles, renforcées encore par la grande rafle de la mi-juillet, mais en zone libre elle se fait entendre très clairement des préfets. Dans leurs rapports mensuels, ceux-ci se font l'écho de ce mouvement d'opinion, les uns avec précaution, les autres plus directement *(lire l'encadré « L'opinion ne comprend pas »)*.

Laval se tient au courant très précisément des réactions de l'opinion publique. En fait, il les redoutait. N'avait-il pas déclaré au conseil des ministres du 27 juin 1942 : « *La question juive a été résolue, on le sait, en Allemagne d'une manière extrêmement sévère. L'opinion française accepterait difficilement que des mesures identiques soient prises en France où cette question n'a jamais eu la même acuité.* » Peut-être avait-il pensé, à tort, que le sort des juifs étrangers laisserait indifférente la population française. Mais, dès le 2 septembre, il tient compte de ce revirement et se sert à Paris, auprès des chefs S. S., de l'argument suggéré par le cardinal Gerlier : « *Le président Laval a expliqué que les exigences que nous lui avions formulées concernant la question juive s'étaient heurtées ces derniers temps à une résistance sans pareille de l'Eglise. Le chef de cette opposition antigouvernementale étant en l'occurrence le cardinal Gerlier. Eu égard à cette opposition du clergé, le président Laval demande que si possible on ne lui signifie pas de nouvelles exigences sur la question juive. Il faudrait, en particulier, ne pas lui imposer à priori des nombres de juifs à déporter. On avait exigé, par exemple, que soient livrés 50 000 juifs pour les 50 trains qui sont à votre disposition...* »

Le sursaut de la population

Sensibles à la situation politique ainsi exposée, Oberg et Knochen renoncèrent à faire pression pour que fût mis en œuvre ce programme d'un train quotidien de déportation à partir du 15 septembre et jusqu'au 30 octobre. Les juifs de France doivent à ce sursaut de l'opinion française le ralentissement de la coopération policière massive instaurée entre Vichy et la Gestapo en juillet 1942. Ce coup de frein porté par les Français à l'accomplissement de la solution finale s'est produit, il faut le souligner, avant les premières défaites significatives de l'Allemagne en Afrique du Nord et en Russie. Nous ne devons jamais l'oublier et faire la part entre le régime de Vichy, qui s'est associé aux entreprises criminelles du Reich, et l'ensemble des Français.

Face à une situation révoltante mais sur laquelle ils auraient pu fermer les yeux, ils ont choisi de protester efficacement avant de témoigner, pendant deux ans, de leur solidarité avec les juifs persécutés.

SERGE KLARSFELD

Les rapports des préfets

« L'opinion ne comprend pas »

Voici des extraits des rapports sur l'état d'esprit de la population transmis par les autorités préfectorales au gouvernement de Vichy :

«*La population a nettement désapprouvé les mesures prises*» (Creuse).

«*L'ensemble de la population, où la conception sentimentale n'a rien perdu de sa vivacité, laisse percer sa crainte d'assister à une « livraison » pure et simple imposée par les dirigeants du Reich*» (Saône-et-Loire).

«*Nombreux sont ceux qui ont tendance à s'apitoyer sur le sort réservé aux intéressés*» (Haute-Garonne).

«*Une partie de l'opinion s'est émue d'une répression qu'elle prétend impitoyable*» (préfet régional de Montpellier).

«*Le sentiment qui domine est celui de la commisération*» (Aude).

«*La majorité de la population par un soudain revirement plaint les juifs et désapprouve le procédé*» (Vaucluse).

«*Les bruits les plus fantaisistes ont couru sur le sort fait aux intéressés. Il en est résulté une désapprobation quasi unanime des mesures prises*» (préfet régional à Marseille).

«*Ces mesures ont incontestablement heurté l'opinion publique*» (Alpes-Maritimes).

«*Le clergé s'émeut et les milieux catholiques s'indignent*» (préfet régional à Limoges).

«*Les remous sont particulièrement remarqués dans les milieux catholiques (et protestants) où l'on parle de racisme*» (Haute-Vienne).

«*Ces mesures n'ont pas manqué de provoquer un remous très vif de l'opinion*» (Hautes-Pyrénées).

«*Les mesures prises contre les juifs ont été critiquées par la plus grande partie de la population. L'appui de certains prélats catholiques a été pour eux un appui sérieux*» (Lot-et-Garonne).

«*La quasi-unanimité de l'opinion publique, profondément troublée par ces mesures, a marqué, en termes significatifs, sa réprobation*» (Tarn-et-Garonne).

«*Une vive émotion s'est emparée de la population qui réprouve ces mesures*» (Tarn).

«*L'opinion ne comprend pas que ces Israélites soient livrés à l'Allemagne et voit dans leur extradition un signe de sujétion du gouvernement français*» (Corse).

TÉMOIGNAGE

A Lyon, avec l'Amitié chrétienne

par Joseph Rovan

LA rafle déclenchée par Vichy visa, dans le Rhône et les départements voisins, plusieurs milliers de juifs étrangers qui furent parqués dans une caserne désaffectée à Vénissieux, avant d'être livrés aux « autorités » nazies allemandes.

De cette opération, qui devait rester secrète, avaient été avertis les responsables d'une organisation lyonnaise d'aide aux réfugiés : l'Amitié chrétienne. Bien que fidèle sujet du maréchal Pétain, le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, avait, de concert avec le pasteur Boegner, accordé son patronage à ce groupe qui s'occupait aussi bien des juifs persécutés que des officiers belges qui, à travers la France, voulaient passer en Espagne pour rejoindre leur gouvernement en exil à Londres. L'action caritative du départ se prolongea inévitablement par des actes de plus en plus nombreux qui relevaient de la résistance à l'hitlérisme ; il ne suffisait pas de vêtir ou de nourrir les réfugiés : ils avaient de plus en plus souvent besoin de faux papiers et de logements clandestins. Aussi bien les dirigeants de l'Amitié chrétienne, l'abbé Glasberg, lui-même juif polonais converti, et Jean-Marie Soutou, futur ambassadeur de France, secrétaire général du Quai d'Orsay et président de la Croix-Rouge, travaillaient-ils en étroite collaboration avec le Père Chaillet et l'équipe des jésuites de Fourvière qui venaient de lancer – clandestinement – les *Cahiers du Témoignage chrétien*, dont la lutte contre l'antisémitisme et contre le néopaganisme nazi était l'objectif essentiel.

Grâce à des complicités qu'elle possédait à la préfecture et dans les polices, l'Amitié chrétienne parvint à faire entrer au camp de Vénissieux une équipe de quelques personnes en qualité d'assistants sociaux. Elle disposait d'une voiture, une Citroën noire à roues jaunes, identique à celle du préfet de Lyon. Le détail aura une grande importance par la suite car l'équipe de l'Amitié chrétienne, dès son arrivée au camp, remarque que les sentinelles lui rendaient les honneurs, la prenant pour une voiture officielle de la préfecture. Ainsi il fut possible de sortir et de rentrer au camp, d'assurer à l'extérieur les liaisons nécessaires, de faire évader aussi à chaque voyage un, deux, quelquefois trois réfugiés.

Tandis qu'arrivaient les convois, l'abbé Glasberg et ses collaborateurs réussirent à s'emparer des instructions adressées par Vichy au préfet de Lyon. C'est dans cette liasse de documents que figurait le télégramme rendu célèbre par sa publication dans les *Cahiers du Témoignage chrétien* : « *vous autorise à prélever sur stock intendance, faible quantité de paille nécessaire.* » La formule permettra aux historiens et aux sociologues d'analyser le fonctionnement et les conséquences de l'efficacité bureaucratique vichyssoise.

C'est dans ce dossier que fut également trouvée la liste – qui n'avait pas été communiquée à l'Amitié chrétienne, comme si on se réservait de la modifier si les résultats étaient insuffisants – des dérogations dont pouvaient bénéficier les réfugiés pour échapper à la déportation.

Ces dérogations visaient bien entendu les services rendus dans l'ordre militaire, mais précisaient surtout que les enfants jusqu'à seize ans ne devaient pas être déportés.

Immédiatement, fort de ce qu'il venait d'apprendre, l'abbé Glasberg donne l'ordre de rassembler les enfants. Il intimida à sa manière le représentant du préfet surpris de constater que ses instructions étaient connues.

Tragédie nécessaire

Alors commença pour l'équipe de l'Amitié chrétienne cette tragédie nécessaire qui, dans l'angoisse, consistait à séparer les enfants de leurs parents. Cela dura toute la nuit et le lendemain. Une seule famille refusa de se séparer de son enfant.

Toutes les autres acceptèrent avec un courage et une dignité dont tous ceux qui ont vécu cet événement gardent encore, non seulement le souvenir, mais la marque, car elles savaient, ces familles, ils savaient, ces pères et ces mères, vers quoi ils allaient. Eussent-ils sans cela confié leurs enfants à des inconnus ? C'est un point d'histoire important.

Les enfants furent emportés par trois camions qui avaient pu être mobilisés grâce aux allées et venues que permettait la voiture apparemment officielle. Ils furent conduits dans un ancien couvent désaffecté, montée des Carmélites, à Lyon. Immense bâtisse d'où l'on pouvait sortir par le côté opposé à plusieurs centaines de mètres de l'entrée, selon la topographie si particulière des quartiers et des bâtiments du Vieux Lyon. Les enfants furent immédiatement évacués par là et conduits dans divers abris dont disposaient l'Amitié chrétienne et le réseau ami de Charles Lederman, le futur sénateur.

Comme prévu, Vichy constatant que, par le jeu des dérogations, le nombre des déportés n'était pas celui qu'on entendait remettre aux Allemands (ou que les Allemands exigeaient, cela n'a jamais été clair pour nous), Vichy se ravisa, et la police, dès le lendemain matin, encerclait la montée des Carmélites. Bien entendu, il n'y avait plus personne.

Ensuite, il y eut des pressions sur le cardinal Gerlier, souvent directes de Vichy, et de Laval lui-même et le refus du prélat d'indiquer les adresses des réfugiés. Mais tout rentra «dans l'ordre» après d'invraisemblables disputes juridiques, le secrétaire général de l'Amitié chrétienne ayant été convoqué chez un juge qui sommait l'association de fournir pour chaque enfant un document attestant la cession qui lui était faite des droits de paternité. Un tel document avait bien été signé à Vénissieux pour chaque enfant, mais l'Amitié chrétienne n'étant pas reconnue d'utilité publique, la cession n'était pas valable dans les termes où elle avait été rédigée. Le juge exigeait donc qu'on en préparât une autre et qu'on la fît signer par des parents qui roulaient déjà vers l'Europe orientale.

Il était important de rappeler à un moment où, entre l'affaire Touvier et l'affaire Papon, tant d'efforts sont faits pour travestir le caractère vrai, atroce, ignominieux du régime de Vichy, que Pierre Laval lui-même, en «zone libre», intervenait auprès du cardinal archevêque de Lyon pour que l'Eglise lui livrât, et à travers ses sbires aux nazis et aux manipulateurs des chambres à gaz d'Auschwitz, quelques centaines d'enfants.

▶ Joseph Rovan est écrivain et journaliste.

SPORTS

CYCLISME : victoire de la Néerlandaise Van Moorsel au premier Tour féminin

La folie Leontien conquiert L'Alpe-d'Huez

En gagnant dimanche 23 août la neuvième et dernière étape, Le Fontanil-Cornillon-L'Alpe-d'Huez (74,6 km), la Hollandaise Leontien Van Moorsel a emporté le premier Tour cycliste féminin. Au classement général final, elle a devancé la Française Jeannie Longo de 9 secondes et la Belge Heidi Van de Vijver de 4 min 9 s. La Lorraine Catherine Marsal, cinquième, a remporté le classement des jeunes.

L'ALPE-D'HUEZ

de notre envoyé spécial

Une fois de plus, dimanche soir, L'Alpe-d'Huez s'est parée d'orange, couleur du cyclisme néerlandais. Mais ce soir-là les Bataves n'acclament ni Eric Breukink, ni Gert-Jan Theunisse, ni même Steven Rooks, héros habituels des vingt et un virages, mais une jolie jeune fille de vingt-deux ans nommée Leontien Van Moorsel.

A côté du «Leontien Express», bus officiel des supporters de la championne, trente-cinq parents et amis venus spécialement de Boekel (sud des Pays-Bas) mènent la danse au milieu de leurs compatriotes estivants. Ils brandissent des tee-shirts à l'effigie de Leontien (vendus 70 francs), puis portent leur héroïne en triomphe dans les rues de la station. Cette joie leur permet d'oublier la déception de Barcelone, où les cent vingt fans avaient dû déchanter à l'annonce de la victoire de l'Australienne Kathryn Watt.

Il faut dire qu'aux Pays-Bas la jeune femme a acquis un statut de star. Et elle s'en donne les apparences : cheveux teints en roux presque rouge et lunettes assorties au vernis à ongles et au rouge à lèvres. Au sommet de L'Alpe-d'Huez, sa colonie d'admirateurs ne semblait pas surprise du succès de Leontien : *«Depuis qu'elle est petite je savais qu'elle serait la meilleure,* assure son père, Harrie. *Elle a débuté dans le cyclisme dès l'âge de huit ans et, à l'époque, elle gagnait déjà toutes ses courses, battant même les garçons.»* Depuis, la grande Néerlandaise avait confirmé les espoirs de son père en devenant championne du monde de poursuite en 1990 à Maebashi (Japon), puis sur route en 1991 à Stuttgart. Après ce dernier succès, elle n'a pas quitté la tête du classement mondial féminin, reléguant loin derrière l'Italienne Maria Canins et la Française Jeannie Longo.

Mais si l'Italienne ne constitue plus un danger depuis sa situation de semi-retraitée, la Française a prouvé depuis l'an dernier qu'elle était revenue à son meilleur niveau après deux ans d'absence. De plus, la Grenobloise avait à cœur d'effacer ses contre-performances de Barcelone sur un parcours qu'elle avait elle-même dessiné.

Epreuves de surplace

De fait, le duel entre la Néerlandaise et la Française fut terrible pendant dix jours. Deux principaux facteurs ont joué en faveur de Van Moorsel : une équipe forte et unie ainsi qu'une tactique de course payante. Individuellement, les coéquipières de Van Moorsel dépassaient les douze Françaises en qualité et elles travaillèrent toutes entièrement pour son succès. *«La discipline dans l'équipe est très dure,* affirme l'entraîneur Piet Hoekstra. *Si une cycliste ne respecte pas les consignes, elle peut retourner en Hollande.»* Résultat spectaculaire : dans la dernière étape, l'équipe orange a assuré un train d'enfer en tête du peloton, couvrant les 37 premiers kilomètres de moyenne montagne en moins d'une heure. Dès lors, la forme de la championne du monde ne pouvait étonner personne, d'autant plus – diront ses détracteurs – qu'elle n'avait pratiquement pas attaqué depuis le départ de Paris. Dans les Pyrénées, elle n'avait pas quitté la roue de Jeannie Longo, sûre de profiter d'un avantage dans L'Alpe-d'Huez : *«Le public sera derrière moi»,* disait-elle alors.

Par la suite, elle ne devait concéder que deux secondes dans le contre-la-montre de Toulouse, puis avait profité de sa supériorité au sprint pour reprendre le maillot jaune à l'arrivée de Mende. Dans la première étape des Alpes, disputée samedi, elle s'était contentée de suivre une fois de plus sa rivale avant de la passer sur la ligne finale à Vaujany. Cette tactique provoquait l'indignation dans le camp français. Catherine Marsal, qui porta momentanément le maillot jaune, qualifia le comportement de la Néerlandaise de *«déloyal»*.

Dans les vingt et un virages de L'Alpe-d'Huez, la course a gardé le même visage. Les deux championnes se sont rapidement détachées, avec une telle avance que le final pouvait faire penser à une épreuve de poursuite : Jeannie Longo s'arrêtait parfois pour laisser passer Leontien Van Moorsel, celle-ci refusait alors le relais et une épreuve de sur-place s'engageait. Le scénario s'est reproduit trois fois et, à l'arrivée, la Hollandaise a pu rééditer son coup de la veille.

Championne contestée en France, Leontien Van Moorsel est devenue la nouvelle reine du cyclisme aux Pays-Bas, où elle est retournée pour préparer le championnat du monde. En Espagne, le public pourra assister à l'un des derniers épisodes du duel de deux générations, entre la Savoyarde de trente-quatre ans et la Néerlandaise de vingt-deux ans.

GUILLAUME CLÉMENT

FOOTBALL : championnat de France

Le Paris-SG, du clocher au grand club

En allant écraser Strasbourg, 4-0, samedi 22 août, le PSG a confirmé ses nouvelles ambitions de favori du championnat de France de football. A l'issue de la troisième journée, il partage la tête du classement avec Montpellier, les deux clubs comptant trois victoires en trois matches.

C'est désormais une habitude. Chaque année, lorsque les joueurs du Paris-Saint-Germain recommencent à fouler les pelouses du championnat, les affiches publicitaires montent à l'assaut des murs de la capitale. En 1989, le club avait cherché à exorciser ses mauvais résultats et ses déboires financiers en implorant, vainement, ses joueurs de faire *«rêver»* les spectateurs du Parc des Princes. Cette année, le message a changé de destinataire, la supplique est devenue exhortation : *«Ayons l'esprit de clocher»*, intime-t-on à la foule, sur fond de tour Eiffel. Une manière de reconnaître qu'au-delà des performances en dents de scie la principale difficulté du PSG a toujours été son public – au sens où certains hommes politiques ont parfois le peuple pour problème. L'histoire du club est tissée de ces périodes de grandes bouderies pendant lesquelles, hormis un noyau de fidèles, les spectateurs exigeants refusaient l'alchimie élémentaire du ballon rond qui opère sur tous les autres terrains de France : l'identification à leur équipe. L'anomalie parisienne est née en grande partie de cette distorsion entre un énorme public potentiel et un Parc des Princes en voie de désertification.

Pour les nouveaux dirigeants du PSG, le slogan a surtout le mérite de souligner leur premier grand succès. Car depuis un peu plus d'un an, depuis que Canal Plus est entré dans le capital du club (1), l'érosion du public a été interrompue. Mieux : les gradins du Parc se remplissent dans des proportions inconnues jusque-là. Pour que le club s'enracine enfin dans son environnement, le conseil régional d'Ile-de-France s'est engagé à acheter 100 000 places pour la saison, qu'il distribuera comme l'an dernier à des jeunes des banlieues. *«Avec cet apport,* explique Michel Denisot, l'animateur vedette de Canal Plus, vice-président du club, *nous avons obtenu une moyenne record de près de 27 000 spectateurs l'année dernière. Cette saison nous visons 30 000 personnes par match, dont 20 000 abonnés.»* Ce dernier chiffre serait alors supérieur à celui dont s'enorgueillit l'Olympique de Marseille.

Un seul point commun avec l'OM

Pour un club qui prétend se débarrasser de ses vieux habits d'outsider pour revêtir le costume de favori, la référence marseillaise est en effet inévitable. Elle vaut encore plus pour le PSG, qui avait décliné à la fin des années 80 pour n'avoir pas pu suivre les surenchères de Bernard Tapie, et pour avoir trop souffert de la comparaison des spectacles offerts. *«Nous ne cherchons pas à ressembler à l'OM»*, tient à préciser Michel Denisot. Entre les deux poids lourds du championnat de France, il n'existe effectivement qu'un seul point commun : la volonté d'afficher clairement, sans fausse pudeur, des objectifs ambitieux. *«Pour notre première saison,* dit ainsi Michel Denisot, *nous voulions une place européenne. Nous l'avons obtenue en nous classant troisièmes, loin derrière Marseille et Monaco. Cette année, notre but sera de nous rapprocher le plus possible des deux ténors.»*

Pour le reste, tout est affaire de manières. Bernard Tapie était entré dans les milieux de football, *via* l'OM, à grands renforts de déclarations tapageuses et de transferts mirobolants. Les hommes de Canal Plus – qui ont décidé de prolonger de deux années leur engagement initialemment prévu pour trois saisons – ont, eux, choisi une discrétion de bon aloi. A l'ostentation de nouveau riche ils opposent leur goût plus bourgeois pour les budgets respectables – environ 200 millions de francs cette saison – et surtout respectés au centime près. Dans sa chasse de l'intersaison, le PSG a ainsi privilégié les joueurs en fin de contrat, moins onéreux. Il n'a pas hésité à recourir à un tour de passe-passe pour échanger avec Monaco l'avant allemand Jurgen Klinsmann, aux prétentions salariales trop élevées, contre l'attaquant George Weah. Une seule fois le club aura dérogé à la règle fixée par Michel Denisot, selon laquelle *«le bon transfert est celui dont on ne parle qu'à la signature»*. Le feuilleton Laurent Blanc a mis à mal, pendant quelques jours, les précautions prises pour éviter le tapage médiatique.

Couverture médiatique

Au bout du compte, les dirigeants du club auront édifié une équipe à l'opposé de l'OM. *«C'est la formation des trois années à venir, avec des jeunes plutôt qu'avec des stars déjà récompensées,* dit Michel Denisot. *Nous avons bâti sur l'envie de gagner d'une nouvelle génération.»* Signe des temps : quatre joueurs du PSG – Roche, Ginola, Fournier et Lama – viennent de bousculer le bloc des Marseillais dans la nouvelle équipe de France de Gérard Houllier. En championnat, le club a prouvé à Strasbourg que le clinquant des vedettes n'était pas la seule manière de parvenir à l'efficacité.

Sous les ordres du Portugais Artur Jorge, il est parvenu en trois matches à allier solidité et brio. Et grâce à deux artistes comme David Ginola et George Weah, le spectacle, qui faisait cruellement défaut l'an dernier, s'est enfin ajouté aux résultats. Pour la première fois depuis des années, une équipe peut ainsi prétendre devenir champion à la place du champion. Et les Marseillais doivent s'attendre à une compétition beaucoup plus serrée qu'à l'habitude. Pour l'OM, le pire est sans doute que le club voit échapper vers un autre une grande partie de la couverture médiatique que Bernard Tapie avait si bien su tirer à lui. Comme si le succès était contagieux, comme si la formation parisienne était atteinte de la même boulimie de victoires que l'opulente chaîne qui contribue à le financer.

Pour les dirigeants de Canal Plus, le modèle à atteindre n'est de toute manière pas l'OM de Bernard Tapie. Il se situe plus au sud, du côté de Madrid ou de Barcelone. *«A côté du Real ou du FC Barcelone,* dit Michel Denisot, *tous les clubs français sont encore des nains.»* Pour ressembler aux géants d'Europe, Canal Plus a donc d'abord choisi de s'assurer une demeure à sa taille. La concession du Parc des Princes, partagée pendant des années par Perrier et Jean-Claude Darmon, l'homme d'argent du football français, vient d'être rachetée presque entièrement par la chaîne. *«Nous allons pouvoir transformer le stade en vaste studio de télévision,* rêve déjà Michel Denisot, *pas uniquement destiné aux matches de foot.»*

Les succès de l'équipe de football serviront aussi de colonne vertébrale à l'idée qui est née dans l'esprit des dirigeants de la chaîne, et qui a trouvé un écho très favorable à la mairie de Paris : celle d'un grand club omnisports, à la taille de la capitale. Ce club a déjà commencé à germer dans le paysage sportif de la capitale. Ainsi la chaîne a-t-elle pris possession, au travers d'une société à objet sportif (SOS), de la section basket moribonde du Racing, devenue en juin dernier le Racing Paris-Saint-Germain Basket. Le club de handball d'Asnières a été également rebaptisé en Paris-Saint-Germain-Asnières. Dans peu de temps, Canal Plus devrait aussi prendre des participations dans le club de volley-ball d'Asnières et rassembler les boxeurs qu'elle sponsorise dans une seule écurie. Il ne manquera alors plus qu'une SOS holding qui coiffe l'ensemble, et qui donne une armature à cette nébuleuse, dont le PSG demeurerait la vitrine. Paris aurait alors définitivement cessé d'être l'anomalie du sport français, pour en devenir l'exemple.

JÉROME FENOGLIO

(1) La chaîne privée détient 40 % de la société à objet sportif dont le club reste actionnaire majoritaire avec 51 % des parts (*le Monde* du 23 juillet 1991). La Ville de Paris, troisième partenaire de cette association dont l'existence qui vient d'être prolongée de deux ans, jusqu'en 1996, possède trois représentants au sein du conseil d'administration de la SOS. Elle verse sa cotisation (30 millions de francs par an) directement au club.

RUGBY : vainqueurs des Springboks sud-africains

Les Australiens maîtres du monde

Les Wallabies australiens ont nettement dominé les Springboks, 26-3, samedi 22 août au Cap, lors du test-match de leur tournée en Afrique du Sud.

Pour les rugbymen sud-africains le seul bon moment de cette rencontre aura eu lieu avant le début de la partie. Une semaine après les débordements nationalistes du public de Johannesburg, lors du test-match entre les Springboks et les All Blacks (*le Monde* du 18 août), les spectateurs du stade Newlands du Cap ont scrupuleusement respecté la minute de silence en mémoire des victimes des violences dans le pays. Malgré les appels du parti d'extrême droite AWB, l'hymne *Die Stem*, symbole du pouvoir blanc, n'a pas été entonné et les drapeaux nationaux sont restés discrets.

Cette bonne tenue du public devrait permettre au rugby sud-africain d'envisager l'avenir plus sereinement. L'ANC, qui avait fait du respect de la minute de silence un autre test à l'intérieur du test-match, ne devrait s'opposer ni à la prochaine tournée des Springboks en Europe, notamment en France en septembre prochain, ni à l'organisation en Afrique du Sud de la prochaine Coupe du monde, en 1995.

Sur la pelouse, en revanche, les Springboks auront accumulé les déconvenues. Sous une pluie battante, ils ont été laminés par les Australiens, venus chercher au Cap la confirmation définitive de leur titre de champions du monde. Dominés dans tous les secteurs du jeu, les Sud-Africains n'ont même pas pu se ménager la défaite honorable qu'ils avaient arrachée contre les All Blacks. Ils ont surtout prouvé que leur retour sur la scène ovale internationale ne pouvait s'accompagner d'aucun miracle : les années passées dans l'isolement total leur ont coûté leur expérience du haut niveau.

Auteurs de trois essais, impressionnants de rigueur et d'inspiration offensive, les Wallabies ont, eux, largement démontré qu'ils méritaient leur couronne de champions du monde. A la veille de sa retraite, ils ont offert à leur capitaine Nick Farr-Jones, la plus belle des récompenses : le joueur sera le premier de l'histoire à quitter les terrains après avoir mené son équipe à la victoire contre toutes les grandes nations du rugby mondial.

J. Fe.

SPORTS EQUESTRES : la Polo Cup de Deauville

Le choc des maillets chic

Neuf équipes, rassemblant la plupart des meilleurs joueurs de polo du monde, se disputent, du 8 au 30 août à Deauville, la Lancel Polo Cup, l'un des quatre plus grands tournois internationaux après ceux de Windsor (Angleterre), Palm Beach (Etats-Unis) et Palermo (Argentine).

DEAUVILLE

de notre envoyé spécial

Deauville s'émeut encore du souvenir d'Alphonse XIII, le roi d'Espagne, vainqueur ici même de la Coupe Gramont en 1923. Le polo n'est plus réservé aux aristocrates, ni aux militaires de l'entre-deux guerres, ni même aux milliardaires. Néanmoins, reconnaît François de La Brosse, un cavalier de saut d'obstacles fraîchement reconverti au polo, *«il y a une volonté d'élitisme chez les dirigeants et les pratiquants de ce sport»*. Dans les tribunes, il y a la famille du polo, celle des parents, amis ou relations qui poursuivent l'après-midi, autour du terrain, les conversations entamées pendant le déjeuner à la piscine de l'Hôtel Royal, transformant ce rendez-vous sportif mondial en rendez-vous mondain.

A l'abri des barrières sociales

Pendant les trois semaines de la compétition, à raison de deux matches par jour, le polo aura cependant drainé vers l'hippodrome de Deauville près de quarante mille spectateurs. Des néophytes pour la plupart, venus en curieux pendant leurs vacances, que le speaker tente d'initier aux subtilités du jeu. C'est l'endroit rêvé pour apprendre les rudiments de ce sport spectaculaire : les six périodes de sept minutes et demie, entrecoupées de pauses de trois minutes, le temps de changer de monture; la magie des remises en jeu, mêlées furieuses de sabots et de maillets pour la conquête d'une balle de 8,5 centimètres de diamètre; les courses effrénées et, parfois, les collisions qui jettent un joueur à terre. Familiarisé avec les «coups sous l'encolure», «revers», «voltes à main droite» et autre «back sous la queue», le public est ensuite invité, à mi-jeu, à pénétrer sur l'immense pelouse (1) *«pour reboucher les trous»*, un rituel qui pourrait laisser croire au béotien qu'il est admis dans la famille.

Erreur! Le polo est un sport difficile d'accès. Comment un jeune, alléché par la vitrine de Deauville, peut-il espérer s'y adonner? *«C'est presque impossible,* soupire François de La Brosse. *A moins d'avoir beaucoup d'argent...»*. Les clubs, très sélects, se comptent sur les doigts d'une main; on recense trois écoles, à Lyon, à Bordeaux (Château-Giscours) et à Paris-Bagatelle, et moins de 300 joueurs, dont la quasi-totalité végète à handicap 2 et moins. Le polo, à l'abri des barrières sociales, semble se délecter de sa confidentialité. Seul joueur professionnel français avec son frère Stéphane (handicap 8), Lionel Macaire enrage de constater, après dix ans d'exil pour faire son métier aux Etats-Unis et en Argentine, que la situation du polo n'a guère évolué en France. *«On s'est toujours trompé en cherchant une clientèle parmi les gens fortunés, alors qu'il faut prospecter dans le milieu équestre»*.

Paradoxalement, la majorité des joueurs de polo ne sont pas, à l'origine, des cavaliers, alors que c'est avant tout un sport de cheval. *«Dans le polo, il y a 75 % d'équitation, le reste n'est qu'une question d'adresse»*, confirme François de La Brosse qui, en quelques mois de pratique seulement, a atteint un niveau international. *«C'est dans le réservoir des 200 000 cavaliers du monde équestre qu'il faut aller chercher des pratiquants. Ce serait une façon de retenir dans les clubs hippiques les garçons de douze à dix-huit ans qui s'y ennuient de plus en plus,* martèle Lionel Macaire. *Le polo, c'est un sport de mecs, la seule discipline «macho» d'une équitation qui se féminise.»*

Professionnalisation balbutiante

Afin de sensibiliser et de former les moniteurs d'équitation à cette activité, Lionel Macaire prendra les rênes, début 1994, d'un grand complexe public, financé par le département des Hauts-de-Seine sur le site des haras de Jardy. Il compte faire de cet équipement *«une véritable académie de polo»*, point de départ d'une démocratisation qui passe par un bouleversement des structures et de l'assise économique de ce sport. Discipline olympique de 1924 à 1936, le polo est le dernier des sports «pro-am», où les amateurs fortunés sont à la fois dirigeants et joueurs. Le fait de figurer dans les mêmes équipes que les meilleurs professionnels leur procure des satisfactions indicibles, mais conduit inévitablement à la sclérose.

Pour Lionel Macaire, le polo doit viser son autosuffisance économique : *«Actuellement, 90 % de l'argent investi dans le polo français va à Buenos-Aires pour l'achat de chevaux et le recrutement de joueurs professionnels»*. Ces derniers, souvent propriétaires-éleveurs, profitent des circuits européens pour promouvoir et vendre leurs bêtes. Ainsi, plus d'une centaine de chevaux sont importés d'Argentine chaque année. *«Or,* explique Lionel Macaire, *la base intrinsèque de notre élevage de pur-sang est bien meilleure que celle des Argentins»*. Les clubs hippiques pourraient se servir à moindre coût sur le marché très déprimé du pur-sang français. Un cheval de taille modeste, pas assez rapide ou trop froid de caractère pour faire une carrière en course a toutes les qualités pour devenir un parfait «poney» de polo, à condition de recevoir le dressage *ad hoc*.

Reste la réalité économique et sportive du haut niveau, censée servir de locomotive au développement de tout sport. Avec sa poignée de stars, tantôt joueurs, tantôt arbitres, hier adversaires, demain partenaires au gré des formations d'équipes, le championnat de Deauville a des allures de tournoi amical, loin des tensions engendrées par les rendez-vous majeurs de tennis ou de golf par exemple. La professionnalisation est encore balbutiante.

Sans fortune personnelle, Lionel Macaire et François de La Brosse ont réussi à inscrire leur propre équipe à la Lancel Polo Cup, en louant la majorité des trente chevaux nécessaires à leur coéquipier anglais John Horswell. *«Le coût d'une équipe de polo pour une épreuve comme celle-ci est de 600 000 francs»*, explique François de La Brosse, qui en a trouvé le financement grâce à un plan de parrainage à long terme avec la firme Arthus-Bertrand. Leur expérience est, pour l'instant, unique. *«Pour un individu, l'entretien d'une équipe exige un effort démesuré, alors qu'il est ridicule pour une grosse société»*, remarque pourtant l'aîné des Macaire. L'ennui, c'est qu'en l'absence de retombées médiatiques substantielles il se trouve plus de particuliers que d'entreprises pour dépenser de l'argent dans l'anonymat d'une passion.

JEAN-JACQUES BOZONNET

(1) Le terrain mesure 275 mètres de long sur 150 mètres de large, soit l'équivalent de neuf terrains de football.

Les résultats

FOOTBALL

Première division
(Troisième journée)

*Nantes b. Auxerre	2-1
*Montpellier b. Lille	3-0
Paris SG b. *Strasbourg	4-0
*Marseille b. Metz	3-2
*Bordeaux et Toulon	1-1
*Monaco b. Nîmes	3-1
*Lens et Le Havre	0-0
*Sochaux b. Lyon	1-0
*St-Etienne b. Toulouse	3-2
*Caen b. Valenciennes	3-0

Classement : 1. PSG et Montpellier, 6 pts; 3. Marseille et Nantes, 5; 5. Auxerre, Monaco, Bordeaux, Sochaux et Strasbourg, 4; 10. Le Havre et Saint-Etienne, 3; 12. Caen, Metz, Lens, Toulon et Lille, 2; 17. Lyon et Nîmes, 1; 19. Toulouse et Valenciennes, 0.

Deuxième division
(Troisième journée)

GROUPE A

*Perpignan et Mulhouse	1-1
*Annecy b. Alès	3-1
Martigues b. *Nancy	1-0
*Sedan b. Cannes	3-1
*Istres et Ajaccio	1-1
*Bastia b. Louhans-Cuis.	3-0
*Rodez b. Charleville	3-1
*Valence et Nice	0-0
*Créteil et Epinal	0-0

Classement : 1. Martigues, Bastia et Mulhouse, 5 pts; 4. Istres, Sedan et Alès, 3.

GROUPE B

*Beauvais b. Tours	2-0
*Guing. Rennes	1-1
*Niort b. La Roche-s-Yon	1-0
*Rouen b. Angers	2-0
Châteauroux b. *Red Star	1-0
*Bourges et Ancenis	2-2
*Dunkerque et Le Mans	1-1
*Laval b. Amiens	2-0
*Gueugnon et Lorient	1-1

Classement : 1 Beauvais, 6 pts; 2. Niort, Rouen et Rennes, 5; 5. Laval, Guingamp et Tours, 4.

TENNIS

A Indianapolis, l'Américain Pete Sampras a gagné son troisième tournoi d'affilée, en dominant son compatriote Jim Courier, 6-4, 6-4.

CULTURE

L'Été festival

Le bilan de Gérard Mortier

Le nouvel intendant du Festival de Salzbourg a des raisons d'être satisfait. Mais la Vienne mélomane reste réservée

SALZBOURG

de notre envoyée spéciale

Pari tenu. Les cinq nouvelles productions d'opéra (*la Clémence de Titus, De la maison des morts, la Femme sans ombre, Saint François d'Assise, Salomé*), les deux spectacles lyriques dans des mises en scène révisées (*la Finta Giardiniera, les Noces de Figaro*), soit l'abondant menu de Gérard Mortier pour sa première année aux commandes artistiques du Festival de Salzbourg, se sont succédé sans accroc, mais non sans prodiges d'organisation. Les concerts n'ont pas désempli. La Vienne mélomane reste néanmoins sur la réserve. Gérard Mortier tire ses conclusions personnelles d'une expérience qui tenait de la performance.

– **L'intendance.** « *Le Festival de Salzbourg*, dit Gérard Mortier, *réunit quatre-vingts collaborateurs à l'année ; la plupart sont employés aux ateliers de décors et de costumes, mais aussi à l'administration. S'y ajoutent, en été, les cent cinquante instrumentistes de la Philharmonie de Vienne et les soixante-quatre choristes des chœurs de l'opéra viennois. Durant les quarante jours que dure le Festival, les musiciens de l'orchestre assurent environ sept mille deux cents services au total, soit cinquante environ par musicien ; autant dire qu'ils travaillent six jours par semaine. Les services techniques mobilisent à eux seuls trois cents services supplémentaires, recrutés essentiellement à l'Opéra et au Burgtheater de Vienne, mais aussi dans d'autres théâtres autrichiens, surtout pour ce qui est des régisseurs.*

» *L'orchestre assure en principe toutes les répétitions sur place : trois services lui suffisent pour se remettre dans les doigts* les Noces de Figaro, *une symphonie de Schubert ou de Bruckner. Mais lorsque la programmation les pousse hors de leurs habitudes, ils doivent travailler davantage : c'est l'une des difficultés auxquelles j'ai dû faire face.*

Problèmes d'ordre financier

» *Pour* De la maison des morts, *de Janacek, l'orchestre avait fait six répétitions à Vienne et a répété neuf fois ici encore. C'est énorme. Mais comment l'éviter si l'on veut aborder des œuvres nouvelles ? Pour les concerts aussi, le problème est d'abord d'ordre financier : une répétition, avec cent musiciens, coûte 250 000 F environ. Les recettes d'un grand programme symphonique sont de 1 200 000 F par concert. Dès que l'on dépasse quatre répétitions, on perd de l'argent, dans un festival qui vit aux trois quarts de ses recettes* (1). *Quand Boulez dirige des œuvres du vingtième siècle avec la Philharmonie de Vienne, je lui accorde six répétitions. Où trouver l'argent ? Il faut absolument en trouver, si l'on veut renouveler la programmation.* »

– **Le répertoire.** « *Quand je suis arrivé, le Festival de Salzbourg n'avait en réserve qu'une* Flûte enchantée, *par Glittenberg et Schaaf* et les Noces de Figaro *que nous avons décidé de monter une dernière fois* (le Monde *du 22 août*). *Dans les six ans que prévoit mon contrat, nous allons recréer un répertoire mozartien, de* Lucio Silla *au* Don Giovanni *de Chéreau, faire entrer Monteverdi – un* Couronnement de Poppée *par Harnoncourt et Jürgen Flimm,* l'Orfeo *par René Jacobs et Herbert Wernicke, le metteur en scène du* Ring *à Bruxelles.* De la maison des morts *de Janacek sera repris en 1995, si Grüber l'accepte. On va aussi s'attaquer aux classiques du vingtième siècle :* Wozzeck, Lulu, *un Stravinsky,* Moïse et Aaron. *Le* Pelléas *de Boulez et Stein sera repris ici.*

» *Pour l'opéra contemporain, je voudrais renouveler l'expérience du* Saint François d'Assise *de Messiaen : réaliser la seconde production d'une partition créée dans un autre établissement. Je pense à un Berio, un Birtwistle, au* Don Quichotte *de Hans Zender. A partir de l'année prochaine, il n'y aura que quatre à cinq nouvelles mises en scènes par été.* »

– **Les blocages.** « *Je crois que la ligne artistique que j'avais préconisée est passée dans l'esprit de la critique et des mélomanes. Il devient évident que l'ancien public m'a suivi à 75 %. En même temps, les crispations deviennent plus fortes au fur et à mesure que l'on approche de la fin du Festival. Il y a maintenant des huées à la* Finta Giardiniera, *dont la mise en scène par les Herrmann n'est en rien provocatrice : il est clair que c'est désormais la nouvelle ligne du Festival que les gens sifflent, pas les productions elles-mêmes. Cela ne doit en rien changer ma politique, ni ma capacité d'autocritique. Je n'ignore pas où le bât blesse.*

» *Si nous voulons gagner un nouveau public, nous ne pouvons pas continuer à lui proposer des places à mille huit cents francs. Ils ont fait l'effort cette année pour* Saint François d'Assise. *Cela ne se renouvellera pas. Nous avons pensé à chercher du sponsorat afin de baisser le prix des places pour des productions spécifiques. Le risque est de créer un Festival à deux vitesses et de nous heurter au vieux réflexe du consommateur : si c'est moins cher, c'est de moins bonne qualité.*

» *D'autre part, je dois vaincre, au moins en partie, la résistance de la presse viennoise qui, jour après jour, démolit ce que nous faisons* (2), *alors que nous avons l'appui de l'Etat, du ministère de la culture autrichien et de la province de Salzbourg. Je me suis posé la question de savoir si c'était vraiment la peine de lutter contre la mentalité d'un pays, si je ne devais pas faire ce Festival ailleurs. Mais je continue à penser que Salzbourg est une capitale européenne de la musique, que s'il faut gagner quelque part, c'est ici. Quoi qu'il arrive, je veux, en tout cas, lutter trois ans.* »

Propos recueillis par **ANNE REY**

(1) Le budget du festival de Salzbourg est de 482 millions de schillings, soit environ 241 millions de francs. Ces sommes proviennent aux trois quarts des recettes, le total des subventions s'élevant à 115 millions de schillings (à peu près 60 millions de francs).

(2) Les adversaires viennois de Mortier l'ont attaqué sur son salaire. Le nouvel intendant a donc révélé, en conférence de presse, qu'il était payé à Salzbourg 1 800 000 shillings par an (900 000 F environ) ; que ses frais étaient limités à 1 200 F par mois, sans report possible d'un mois sur l'autre ; qu'il disposait d'une voiture de service et que le Festival prenait à sa charge 20 % du loyer de sa maison, dans les hauteurs de la ville. C'est, a fait remarquer le nouvel intendant, tout en se considérant « *très bien payé* », ce qu'un chef d'orchestre moyennement côté touche en six semaines de présence au Festival.

« Salomé » à huis clos

L'opéra de Richard Strauss, chauffé à blanc par Dohnanyi et Bondy, dans la ville de Mozart

SALZBOURG

de notre envoyée spéciale

On étouffe. Et la musique de Richard Strauss, portée à l'incandescence par la Philharmonie de Vienne et la baguette de Christoph von Dohnanyi, cherche l'air aussi. L'acoustique est tout de suite saturée dans la petite salle du Festspielhaus où, jusqu'au 30 août, se donne *Salomé*. D'emblée, on a l'impression que les ondulations de clarinette viennent lécher le sol du plateau. Le premier dialogue de la Vierge folle et du prophète Jochanaan fait trembler, au souffle brûlant des trombones et des tubas, les fondements de l'édifice fosse-scène. Mais l'arrivée d'Hérode, fantoche pervers, et d'Hérodias, la mégère, enflamme furieusement l'orchestre ; ses éclats sont ceux de la révolte, de la prédiction fatale ; la danse des sept voiles ne vient rien apaiser, battue dans un trois-temps morbide et crispé. On sort hagard du brasier orchestral.

Faute de place sur un plateau généralement voué à Mozart, mais aussi pour ne pas dissoudre cette violence, le metteur en scène Luc Bondy et Eric Wonder, son scénographe, ont renoncé à faire beau. Pas de copies d'antique à la Gustave Moreau, pas d'arabesques préraphaélites. Pas non plus de transposition moderniste, d'échafaudages métalliques, de sado-masochisme chaînes et cuir, comme chez Harry Kupfer à Amsterdam.

Où sommes-nous ? Dans l'ombre persistante d'un espace qui concentre, par allusion, par agglomérat plutôt, l'idée de ruelle mal famée, de terrain vague suspect et d'appartement sordide obscurci par des stores à l'italienne. La citerne d'où sort Jochanaan est une simple bouche d'égout dont les soldats font éclater la grille en bois à coups de pied. Hommes d'armes de l'occupant romain en Judée ? Gardes du corps singulièrement baraqués. Et quand Hérode apporte une table de cuisine et trois chaises pour marchander, contre ses bijoux volés, la tête de Jochanaan, on pense irrésistiblement à la Mafia dans une scène de thriller saignant. Couper la tête d'un justicier trop bavard et trop entreprenant comme Jochanaan, cela se voit tous les jours, n'est-ce pas, dans les séries TV, et même dans l'actualité. Peut-on ramener le face-à-face de la religion et de la sexualité, qui supporte l'intrigue de *Salomé*, à la vengeance d'une petite garce contre le bel incorruptible qui a repoussé ses avances ?

Un tel rétrécissement de l'horizon historique, du contenu intellectuel de la pièce d'Oscar Wilde (dont l'opéra a été tiré) ne choquerait pas s'il n'était sans cesse contredit par ce que raconte la musique, ses passages sans transition du réalisme au spirituel, son hystérie paroxystique. Le huis clos de Bondy est contredit aussi pas un passage précis du livret, que le metteur en scène suisse n'a pas su trop bien intégrer.

Quand les juifs viennent nier fébrilement l'arrivée du Messie annoncée par Jochanaan et se mettent à prier, quand les Nazaréens parlent en premiers chrétiens, nimbés de blanc, agenouillés avec leurs enfants blonds autour de la prison du prophète, le diapason change brusquement. On se retrouve entre *Quo Vadis* et le mur des Lamentations.



RUTHWALZ

Catherine Malfitano, Salomé, encadrée par les gardes d'Hérode.

Notre déception vient aussi de Salomé. Catherine Malfitano fut la Tosca « en temps réel » que la télévision a filmée en juillet. Sa voix n'a ni le modelé wagnérien d'une Birgit Nilsson (dans le vieil enregistrement Decca avec Solti) ni les aigus enfantins de Scheryl Studer, récente outsider avec Sinopoli (DG). La soprano italienne incarnerait finalement une Salomé assez banale, vocalement absente dans les tessitures médianes, n'étaient ses performances chorégraphiques honorables dans la danse des sept voiles. N'était aussi sa toute petite taille : elle se glisse comme une chatte entre les mastodontes de la garde impériale et, avec sa silhouette d'adolescente, paraît vraiment avoir l'âge du rôle.

Costumée en tenancière de maison close, Hanna Schwarz vocifère le rôle d'Hérodias. Kenneth Riegel, qui parle lui aussi plutôt qu'il ne chante, est un ténor à la voix sans folie, sans bizarreries. Le vainqueur, à tous les sens du terme, est Jochanaan : athlète musclé aux épaules avantageuses, Bryn Terfel a les basses assez solides et caverneuses pour résister à la Philharmonie de Vienne déchaînée. Salomé danse longuement avec sa tête coupée, enveloppée dans un drap sanguinolant. Elle prend son plaisir sans ambiguïté avec ce corps absent. Et l'embrasse, vrai de vrai, sur la bouche, en pleine lumière, quand le livret indique pudiquement que la lune est, juste à ce moment, « *voilée par un grand nuage noir* ». Surenchère torride dans la nécrophilie. Et Dieu dans tout ça ?

A. R.

□ **Mort du chef d'orchestre Arthur Davison.** – Le chef d'orchestre Arthur Davison, qui dirigea pendant trente ans l'orchestre philharmonique de Londres, est mort des suites d'un cancer dimanche 23 août à l'hôpital Royal Marsden de Sutton, au sud-ouest de Londres, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né au Canada, Arthur Davison avait été directeur de l'Orchestre national des jeunes du pays de Galles pendant plus de vingt-cinq ans.

CINÉMA

Woody Allen, de l'art à la vie

L'auteur de « Maris et Femmes » est au centre d'une pénible affaire qui ressemble beaucoup à son dernier film...

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Le dernier film de Woody Allen, *Maris et femmes*, qui doit théoriquement sortir cet automne, raconte l'histoire d'un professeur d'université approchant de la cinquantaine qui se sépare de sa femme pour vivre une grande aventure avec une étudiante de vingt ans. Woody Allen joue le rôle du professeur, et Mia Farrow, qui partageait alors sa vie, celui de l'épouse délaissée. Une voix hors champ demande au professeur si sa conduite n'est pas autodestructrice. « *Mon cœur n'obéit pas à la logique* », répond le personnage joué par Woody Allen.

Il y a quelques mois, au cours du tournage, Mia Farrow découvre dans l'appartement new-yorkais du cinéaste, sur la Cinquième Avenue, des photos de sa fille adoptive Soon-Yi posant nue pour ce dernier. Elle découvre ainsi la liaison de Woody Allen avec cette jeune femme de vingt et un ans, d'origine coréenne, qu'elle a élevée et qu'elle considère comme sa fille. Elle lui lance une chaise au visage, déchire ses vêtements et la met à la porte. Mia Farrow accuse maintenant Woody Allen d'avoir abusé sexuellement de la petite Dylan, âgée de sept ans, qu'ils ont adoptée. Le cinéaste et la comédienne se disputent la garde de Dylan, d'un autre enfant qu'ils ont adopté, Moïse (14 ans) et du fils qu'ils ont eu ensemble, Satchel (4 ans).

Woody Allen, qui a jusqu'ici jalousement protégé sa vie privée, a publiquement fait état, la semaine dernière, de son amour pour Soon-Yi, et vigoureusement démenti les allégations de sévices sexuels concernant Dylan. « *La seule chose dont je sois coupable est d'être tombé amoureux de la fille adulte de Mme Farrow, alors que notre relation se terminait, et, si pénible que cela soit, je ne mérite sûrement pas ce châtiment, et les enfants encore moins* », a-t-il dit lors d'une « conférence de presse » dans un grand hôtel new-yorkais où il a, en fait, seulement lu un texte préparé et refusé de répondre à une quelconque question. Pour Woody Allen, les accusations de Mia Farrow font partie des méthodes, « *qui tendent à se répandre, même si elles sont abominables* », employées dans les procès pour garde d'enfants.

Le cinéaste affirme avoir essayé pendant des mois de s'entendre avec son ex-compagne afin de parvenir à une garde conjointe de leurs trois enfants. Dans une interview à paraître dans le magazine *Time*, il rejette l'idée que sa liaison avec Soon-Yi pose un « *problème moral* ». Il n'a jamais eu, dit-il, une attitude de père à l'égard de cette dernière, que Mia Farrow a adoptée alors qu'elle était mariée avec le chef d'orchestre André Previn. Soon-Yi confirme ses dires dans la même livraison de *Time*. « *Woody Allen n'est pas mon père ou mon beau-père. Mes parents sont André Previn et Mia* », explique-t-elle. La jeune femme raconte qu'elle n'a jamais vécu dans le proche entourage du cinéaste, qui se consacrait exclusivement à ses propres enfants et à son travail. Elle n'a été « *ni brutalisée ni violée* » par Woody Allen, comme l'affirme « *hystériquement* » sa mère adoptive. Et elle n'est pas une « *retardée mentale* », puisqu'elle fait des études supérieures de psychologie.

Détecteur de mensonges

Woody Allen s'est soumis volontairement à un détecteur de mensonges, et le résultat l'innocente totalement. « *Jamais je ne toucherais à ma fille* », dit-il. Le cinéaste s'est senti obligé de réagir lorsqu'il a appris que Mia Farrow avait montré à des tiers une bande vidéo dans laquelle la petite Dylan semblait l'accuser. Ce document pourrait figurer lors du procès, qui s'ouvre mardi devant un tribunal new-yorkais et qui doit décider de la garde des enfants. L'affaire prend un tour de plus en plus pénible dans la mesure où les autres enfants sont sollicités d'intervenir. Moïse, par exemple, refuse d'aller vivre avec son père adoptif. Parlant avec des journalistes au domicile de sa mère adoptive, dans le Connecticut, l'adolescent s'est dit « *bouleversé* » par l'annonce de la liaison de Woody Allen et de Soon-Yi, résumant ainsi toute l'histoire : « *Il a fréquenté ma mère pendant douze ans et puis subitement, il s'est mis à sortir avec ma sœur.* »

Mia Farrow a pris pour avocat M. Alan Dershowitz, professeur de droit à Harvard, qui est devenu une célébrité nationale pour avoir défendu des personnalités telles que le boxeur Mike Tyson, la propriétaire d'hôtels de luxe Leona Helmsley, ou le courtier en Bourse inventeur des « obligations de pacotille » Michael Milken. Woody Allen n'est pas en reste puisqu'il a choisi M. Martin Obten, un des spécialistes new-yorkais des affaires matrimoniales.

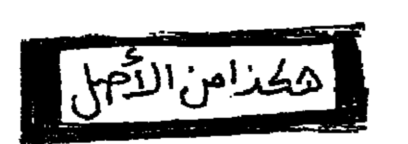
Ce déballage public conforte évidemment les défenseurs des valeurs traditionnelles dans leurs convictions, réaffirmées à Houston lors de la convention républicaine. Le numéro deux du Parti républicain à la Chambre des représentants, M. Newt Gingrich, a déclaré samedi que le programme électoral des démocrates devrait contenir un « article Woody Allen » dans le chapitre consacré à la famille. « *Woody Allen n'a pas commis d'inceste avec celle qui n'est pas sa fille parce qu'ils ne formaient pas une famille* », a-t-il ironisé.

Woody Allen, le juif new-yorkais, l'intellectuel angoissé, n'a jamais été très populaire dans l'Amérique profonde. Le *New York Times* de dimanche remarque qu'il est « *parfait dans le rôle du monstre* » et que les émotions inconscientes suscitées par tout ce qui touche à la sexualité des enfants vont se donner libre cours lors du procès. Ce qui compte pour le public, écrit le journal, ce n'est pas l'innocence ou la culpabilité de l'intéressé, mais la possibilité d'évoquer des sujets scabreux tout en se donnant bonne conscience.

Le couple formé par Woody Allen et Mia Farrow n'était déjà guère conforme aux canons de la droite conservatrice. Ils n'étaient pas mariés et maintenaient des résidences séparées, le cinéaste vivant le plus souvent à New-York et l'actrice dans sa propriété de campagne de Bridgewater, dans le Connecticut. Mia Farrow a été mariée deux fois, la première à l'âge de vingt et un ans avec Frank Sinatra, qui en avait alors cinquante. Elle a adopté de nombreux enfants. Le procès sera le prétexte, pour tous les politiciens-prédicateurs qui se sont succédé à la tribune à Houston, de développer l'argument : voilà où mène le refus de la religion et de la tradition...

La sortie du film *Maris et femmes* est peut-être compromise. C'est ce qu'a affirmé à Los Angeles au cours du week-end un responsable anonyme de la maison de production TriStar Pictures, laquelle aurait déjà annulé une campagne publicitaire. Les critiques de cinéma new-yorkais qui ont vu le film la semaine dernière ont en tout cas été frappés par la similitude de situation, hormis bien sûr les accusations de sévices sexuels, avec celle que vivaient Woody Allen et Mia Farrow pendant le tournage. On peut même trouver comme une anticipation des fureurs actuelles de cette dernière dans une remarque du personnage interprété par Woody Allen. Celui-ci constate qu'il est attiré par les « *femmes folles* ». Et il s'adresse ainsi à celle qui est jouée par Mia Farrow : « *Je croyais que tu étais différente, que tu étais solide et raisonnable, mais il apparaît que, sous tes airs tranquilles, tu es aussi folle que les autres.* »

DOMINIQUE DHOMBRES



ÉCONOMIE

BILLET

L'insécurité de l'emploi

Qu'est ce qu'un emploi ? Depuis toujours, la référence absolue qui venait à l'esprit était celle du contrat de travail à durée indéterminée. Or cette définition souffre un nombre croissant d'exceptions. En d'autres termes, le mot « emploi » est de moins en moins lié à la notion de stabilité, et donc de sécurité.

Le dernier numéro de la revue *Travail et emploi* du ministère du travail confirme ce qui, pour les spécialistes, est devenu une évidence et pour certaines catégories – les jeune notamment – une réalité tangible.

Depuis le milieu des années 70, *« les situations particulières d'emploi »* (les contrats à durée déterminée, l'intérim, le temps partiel, les multiples dispositifs d'insertion, mais également les postes de non-titulaire dans la fonction publique) ne sont plus marginales. Entre 1970 et 1975, celles-ci représentaient 3,2 millions de personnes pour une population active de 22,5 millions d'individus. Entre 1982 et 1990, ces *« situations particulières d'emploi »* concernaient 5 millions des 24,2 millions de Français qui constituent la population active.

Le nombre de chômeurs est passé de 1 million en 1975 à 2,5 millions en 1988, et la « norme » du contrat à durée indéterminée n'est plus ce qu'elle était. Vers 1975, 80 % de la population active détenait un emploi stable. En 1985-1990, cette proportion est tombée à 65 %. Dans les années 50, elle était de 75 %...

Certes, il ne faut pas systématiquement assimiler *« situations particulières d'emploi »* et *« précarité »*. Le temps partiel peut résulter d'un choix volontaire et il n'est pas rare qu'un contrat à durée déterminé préfigure un emploi durable. Néanmoins, admet la revue du ministère, *« il semble bien que toutes les situations d'emploi particulières entretiennent de fait des rapports étroits et presque naturels avec la précarité »*.

« La stabilité de l'emploi est toujours l'idéal des salariés, mais la réalité cesse de suivre ; les employeurs poursuivent d'autres objectifs, l'emploi stable plafonne », conclut *Travail et emploi*. Un constat qui révèle un dilemme : comment tout à la fois limiter les *« situations particulières »* au nom du refus de la précarité et s'efforcer d'en organiser le développement afin de mieux répartir l'emploi, devenu une denrée rare ?

JEAN-MICHEL NORMAND

Conséquence de la faiblesse de la livre

L'économie anglaise sous la menace d'une hausse des taux

La livre sterling, qui est tombée à son plus bas niveau depuis l'adhésion de la Grande-Bretagne au système monétaire européen (SME) en octobre 1990, frôle son plancher autorisé contre le deutschemark (2,7780). Lundi 24 août, la monnaie britannique s'échangeait à 2,7989 DM à l'ouverture. La livre au plus bas, le chômage qui galope, les rumeurs persistantes d'un inévitable relèvement des taux d'intérêt : c'est le sombre panorama auquel est confronté le premier ministre, M. John Major. Mais son refus de dévaluer la monnaie ou de quitter le « serpent » risque de le condamner à une hausse des taux désastreuse. Le Trésor britannique a démenti lundi une nouvelle fois une éventuelle modification des parités de change dans le SME.

LONDRES

correspondance

Un durcissement du crédit aurait pour conséquence première de retarder davantage encore une reprise économique qui se fait attendre. Le chancelier de l'échiquier, M. Norman Lamont, veut *éviter à tout prix de devoir* procéder à un relèvement du loyer de l'argent pour soutenir la livre. Mais si l'intervention massive de la Banque d'Angleterre ne devait pas permettre d'endiguer le plongeon de la monnaie nationale, le ministre des finances n'hésiterait pas à resserrer le crédit plutôt que de dévaluer. *« Nous sommes partie prenante du SME et nous suivons les règles à la lettre »*, a déclaré dimanche un conseiller de M. Lamont.

Baisse des valeurs immobilières

Un tel durcissement prévu par les marchés devrait entraîner une hausse des traites hypothécaires que de nombreux Britanniques, déjà fortement endettés, doivent régler pour rembourser l'achat de leur maison. Cette mesure ne pourrait qu'accentuer la crise de l'immobilier, la plus grave depuis la guerre et qui est au cœur de l'actuelle récession qui n'en finit pas. La valeur des propriétés de plus d'un million de Britanniques, achetées à crédit au plus fort de la prospérité thatchérienne, en 1987-1988, est désormais inférieure de 10 % à 20 % en moyenne au prix d'acquisition. Selon les sociétés de prêts hypothécaires, 350 000 ménages n'ont plus honoré leurs traites depuis plus de six mois.

Au cours du premier semestre, 35 000 familles se sont vu déposséder de leur résidence principale faute d'avoir pu faire face aux échéances. Les « ventes aux enchères » à l'américaine de lots d'appartements invendus se multiplient dans tout le royaume. Selon la Banque d'Angleterre, même si les prix de l'immobilier devaient se stabiliser, il faudrait au moins trois ans pour que le secteur sorte de l'ornière dans laquelle la récession et la politique de lutte contre la hausse des prix poursuivie par l'équipe conservatrice l'ont embourbé.

L'euphorie conjoncturelle qui a suivi la victoire des conservateurs aux élections du 9 avril aura été brève. Certes, la hausse, pour la première fois, du produit intérieur non pétrolier, l'augmentation de la production manufacturière au cours des deux derniers trimestres et la stabilisation de la production dans le secteur des services soulignent que l'économie britannique a peut-être atteint son point plancher. Il s'agit du premier signe d'optimisme depuis le début du ressac économique, à l'été 1990.

Mais, comme l'indique le rapport trimestriel de l'institut d'émission publié le 19 août, les perspectives demeurent fragiles. Le chef économiste du CBI (Confederation of British Industry) estime que la reprise ne sera pas au rendez-vous avant 1994. Comme le montre le marasme de l'immobilier et de la consommation, le manque de confiance des ménages retarde le vrai démarrage de l'activité.

Vers trois millions de chômeurs

Le chômage, qui touchait 2,75 millions de personnes en juillet, pourrait dépasser les trois millions à la fin de l'année. La montée en flèche du nombre des sans-emploi conjuguée aux incertitudes du marché du travail et au nombre record de faillites personnelles pousse les Britanniques à réduire davantage leurs dépenses. Obsédées par la reconstitution de leur trésorerie (cash flow), confrontées à des taux d'intérêt et à un endettement toujours plus élevé, les entreprises licencient, réduisent considérablement leurs projets d'investissements et la distribution des dividendes.

Pour M. Michael Hugues, analyste de la banque d'affaires Barclays-De Zoete-Wedd, la montée du chômage est aussi le résultat de l'adhésion au système monétaire européen. *« Pour mieux contrôler vos coûts dans un système de change fixe, quand vous ne pouvez pas jouer avec l'inflation, il n'y a qu'une solution : réduire drastiquement vos frais généraux, à commencer par les effectifs »*.

La livre sterling doit-elle quitter le SME pour permettre la relance, comme le prétendent les adversaires de l'adhésion britannique au régime monétaire des Douze ? *« La récession est le résultat du boom des années 80, pas de notre participation au SME. La stagnation économique et le chômage actuel résultent pour une bonne part des taux d'intérêt élevés dus à l'alignement sur la politique de la Bundesbank de tous les membres du système monétaire »*, poursuit l'expert de la City.

Les PME les premières touchées

Enfin, la faiblesse de la livre témoigne autant de la piètre performance économique que des incertitudes politiques liées au référendum français de septembre sur Maastricht et des divisions au sein du Parti conservateur à propos de l'Europe. Celles-ci avivent le débat actuel sur la conduite de la politique monétaire.

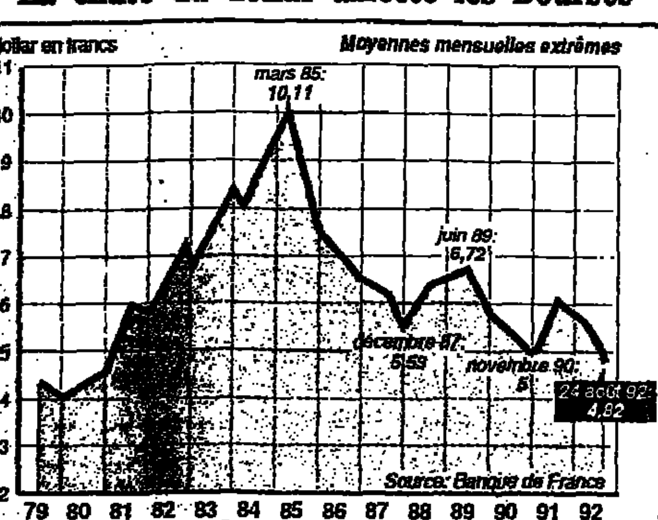
Si parler des *« difficultés »* de l'immobilier britannique passe désormais pour un euphémisme, le paysage n'est pas uniformément gris. Le taux annuel d'inflation ne cesse de chuter, tombant à 3,7 % le mois dernier. La conjoncture morose frappe davantage les petites et moyennes entreprises que les multinationales. Les compagnies considérées comme sûres dans leur secteur (agroalimentaire, privatisées, produits pharmaceutiques...) résistent mieux que celles soumises à forte concurrence (banque, assurance, informatique...). La productivité élevée, l'amélioration de la gestion, la paix sociale, le nouvel activisme du ministère du commerce et de l'industrie placé sous la houlette du très entreprenant M. Michael Heseltine, viennent nuancer le sombre bilan. L'effondrement du rêve thatchérien de l'accès à la propriété individuelle favorise le marché locatif, tendance qui encourage la mobilité de la main-d'œuvre.

Des atouts certes, mais pas du tout une garantie de reprise économique, estiment aujourd'hui les spécialistes. *« Le problème est qu'on a mis trop d'œufs dans le panier de l'immobilier et pas suffisamment dans celui de l'industrie. Le déséquilibre doit être redressé par l'octroi d'aides gouvernementales à l'investissement afin de recréer rapidement une capacité industrielle solide, tremplin nécessaire pour une relance durable »*, conclut Michael Hugues.

MARC ROCHE



La chute du dollar affecte les Bourses



Faible depuis plusieurs semaines, le dollar a accentué sa chute depuis vendredi 21 août, retombant à ses niveaux du début de 1981. La baisse du cours de la monnaie américaine s'est poursuivie lundi 24 août dans la matinée, et les marchés semblaient encore chercher l'épreuve de force avec les autorités monétaires. Du coup, les Bourses européennes faisaient preuve mardi en début de journée d'une grande faiblesse. Paris, Francfort et Londres perdaient alors près de 2 %. Il faut dire que vendredi plusieurs interventions des banques centrales des pays industrialisés n'avaient pas pu enrayer la baisse du billet vert. Elles sont de nouveau intervenues lundi. La spéculation contre la devise américaine, qui s'explique notamment par l'écart très important entre les taux d'intérêt américains et allemands, y a vu un signe d'encouragement. Le dollar touchait à Tokyo face au deutschemark un nouveau niveau plus bas historique, à 1,42 DM. Vis-à-vis du franc, le billet vert n'était pas plus en verve et perdait encore plus de deux centimes à 4,82 francs. Pour tenter de désamorcer cette spirale infernale, les autorités monétaires ont multiplié les déclarations pendant le week-end. A commencer par le ministre allemand des finances, M. Theo Waigel, qui a annoncé dimanche 23 août une baisse des taux d'intérêt dans les mois à venir. Selon la presse japonaise, la banque centrale du Japon étudie également la possibilité d'une baisse du taux de l'escompte, parallèlement au plan de relance de l'économie. Il pourrait être ramené à 2,75 %, soit son plus bas niveau depuis mai 1989. Affaibli à la fin des années 70, le dollar avait commencé en 1980 une progression notamment liée à la politique de taux d'intérêt élevés alors menée aux Etats-Unis. En février 1985, le dollar avait atteint 10,60 francs. En septembre de la même année, les grands pays industriels avaient décidé, lors de l'accord du Plaza, d'obtenir une décrue de son cours, puis en février 1987, lors de l'accord du Louvre, de le stabiliser.

Après la publication d'une liste de produits chinois menacés de rétorsions tarifaires

Pékin estime que les sanctions commerciales américaines menaceraient la prospérité de la région

PÉKIN

de notre correspondant

Prenons le catalogue d'un (très) grand magasin parisien, sur la quasi-totalité de ses rayons grand public : textiles, cuirs et peaux, chaussures, produits ménagers et électro-ménagers, bagages, jouets, instruments de musique et autres filets à papillons. Ajoutons-y quelques babioles plus difficiles à trouver, comme *« des bombes, des grenades, des torpilles, des mines, des missiles et autres munitions de guerre et pièces détachées entrant dans leur composition »*. Ainsi encore que des matières premières commes les essences de patchouli, de citronnelle, de bois de cèdre et autres *« ylang-ylang et cananga »*. Et, pour bien faire les choses, entrons même dans la description matérielle de la taille des assiettes (de pas plus de 22,9 centimètres de diamètre pour un prix supérieur à 8,50 dollars, ou comprises entre 22,9 et 27,9 centimètres pour une valeur supérieure à 11,50 dollars).

Ce qu'on obtient ? La liste de 44 pages, en dactylographie serrée, des produits chinois que les Etats-Unis menacent de frapper de taxes plus lourdes que par le passé si Pékin n'a pas donné satisfaction, d'ici au 10 octobre, à un certain nombre d'exigences en matière d'accès à son propre marché pour les exportations américaines (*le Monde* daté 23-24 août). La liste comporte tout ce que la Chine exporte en quantités importantes aux Etats-Unis et représente 3,9 milliards de dollars (19,5 milliards de francs).

Les Etats-Unis absorbent le quart du total des exportations chinoises et subissent un important déficit bilatéral. Fatigués de voir Pékin traîner les pieds pour libéraliser son système douanier, les Américains ont décidé, selon leur propre expression, d'*« allumer la mèche »* en publiant cette liste de produits menacés de rétorsions tarifaires. La liste est le résultat d'une enquête ouverte contre la Chine, pour accusation de pratiques commerciales inéquitables aux termes de la « section 301 » de la loi sur le commerce de 1974.

Le gouvernement chinois a vivement critiqué la publication *« unilatérale »* de cette liste noire, allant jusqu'à affirmer qu'elle aurait *« un impact négatif sur la prospérité et la stabilité économiques dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique »*. Mais Pékin s'est abstenu de menacer Washington de contre-représailles aussi explicitement qu'il l'avait fait au début de l'année en réponse à un geste du même ordre de Washington dans une négociation concernant la protection de la propriété intellectuelle, finalement conclue. C'est peut-être un signe que le pari engagé par les Etats-Unis, qui estiment que les Chinois ne veulent nullement d'une véritable guerre commerciale, est en passe d'être gagné. De nouvelles négociations se tiendront en septembre, qui permettront d'en juger.

FRANCIS DERON

Avec une forte poussée dans l'automobile

Le chômage partiel a triplé en 1991

Le recours au chômage partiel a triplé en 1991, passant de 2,5 millions de journées indemnisables à 7,6 millions, indique une étude du ministère du travail rendue publique lundi 24 août. Cette forte poussée, qui s'explique pour l'essentiel par les effets du ralentissement économique dans l'industrie, intervient alors que le chômage partiel ne cessait de décliner depuis 1984. Au total, cette mesure a touché 1,5 million de salariés (contre 430 000 en 1990) pour une durée moyenne de cinq jours contre six un an auparavant.

L'an passé, l'industrie a représenté à elle seule 89 % de l'ensemble du dispositif, alors qu'elle en totalisait auparavant les deux tiers. La construction automobile a absorbé à elle seule le quart des journées de chômage partiel en multipliant presque par six (+ 476 %) ses demandes. L'ensemble de la construction mécanique (+ 613 %) et la construction électrique et électronique (+ 502 %) ont également enregistré de très fortes progressions. *« Dans ces branches,* estime l'étude, *le chômage partiel permet de ne pas licencier un personnel très qualifié qu'il serait difficile de réembaucher sur le marché du travail. »*

En revanche, le bâtiment et les travaux publics se situent en retrait. Il en va de même pour le textile (+ 125 %), qui souffre de difficultés plus structurelles, comme en témoigne la réduction de 6,3 % du nombre des emplois de ce secteur en 1991. La part relative des PME reste importante *« puisque 45 % des demandes émanent toujours des moins de deux cents salariés qui représentent 93 % du nombre des établissements ayant eu recours »* à ce dispositif. Au vu des estimations réalisées lors du premier trimestre 1992, le ministère estime que le chômage partiel se maintiendra cette année *« à un niveau élevé »*.

Cet essor correspond également à la volonté du gouvernement de promouvoir cette formule afin d'éviter les licenciements. En 1991, le contingent annuel d'heures indemnisables a été porté de 500 à 600 et l'allocation spécifique versée par l'Etat a été portée de 12,82 francs à 18 francs par heure (la participation des entreprises, elle, a été réduite). L'allocation minimale atteint 82,7 % du SMIC brut. Au-delà, l'entreprise verse au salarié 50 % de sa rémunération.

J.-M. N.

En visite à Hanoï

M. Jean-Louis Bianco annonce deux accords de coopération avec le Vietnam

Le ministre de l'équipement, du logement et des transports, M. Jean-Louis Bianco, a annoncé, samedi 22 août à Hanoï, la signature avec les autorités vietnamiennes de deux accords importants de coopération dans les domaines des transports, de la construction et des services urbains. M. Bianco, accompagné d'une délégation de chefs d'entreprise, effectue depuis jeudi une visite officielle au Vietnam.

Les deux accords conclus avec le ministre des transports et des postes, M. Bui Danh Luu, et le ministre de la construction, M. Ngo Xuan Loc, concernent *« quelques dizaines de projets de coopération concrets portant sur la modernisation des aéroports, l'aménagement des ports, la construction des routes et des ponts, la construction hôtelière, la production de matériaux de construction ainsi que l'élaboration des politiques et la gestion urbaines »*, a déclaré le ministre français de l'équipement.

Parmi ces projets figurent notamment la construction d'un pont sur la rivière de Gianh au centre du pays, l'élargissement d'une route reliant Hanoï à la ville portuaire de Haïphong, la modernisation des équipements des aéroports et des avions ainsi que la réparation des vieux ponts datant de l'époque coloniale à Huê (centre) et Ho-Chi-Minh-Ville (ex-Saïgon). Les fonds nécessaires s'élèvent à *« plusieurs milliards de francs »*, a estimé M. Bianco, qui prévoit la difficulté de trouver des financements internationaux en raison du maintien de l'embargo économique américain contre le Vietnam. Plusieurs projets, d'un montant de 250 millions de francs, pourront cependant être mis en exécution dès cette année ou au début de l'année prochaine.

Qualifiant sa visite de *« très importante moisson de résultats »*, M. Bianco a souhaité voir s'instaurer *« une coopération globale, à long terme et non ponctuelle »* entre la France et son ancienne colonie indochinoise. Huit contrats entre des sociétés françaises et vietnamiennes ont été conclus pendant la visite, a révélé le ministre français. Il a également indiqué que Citroën pourra être autorisé à construire une usine d'assemblage automobile au Vietnam. *« L'accord est en bonne voie et le Comité d'Etat pour l'investissement et la coopération avec l'étranger ne s'y oppose pas »*, a-t-il précisé. M. Bianco a été reçu samedi à Hanoï par le vice-premier ministre, M. Tran Duc Luong. – *(AFP.)*

□ **Coca-Cola présente ses excuses pour une publicité utilisant le Parthénon.** – La division italienne de Coca-Cola a présenté ses excuses à la Grèce pour une publicité parue dans la presse de la péninsule, qui transformait les colonnes du Parthénon en bouteilles de Coca-Cola. Le ministre grec de la culture, Mme Anna Psarouda-Benaki, avait protesté contre cette publicité, en soulignant ses effets néfastes, notamment sur les jeunes, et critiqué *« les mauvais traitements des monuments de l'héritage culturel européen pour des objectifs publicitaires »*. Le ministre avait demandé que le prochain conseil des ministres de la culture des Douze évoque cette question et avait appelé à *« des mesures visant à protéger les monuments contre toute forme de publicité inconsidérée »*.

Le conflit sur la privatisation

Des incidents entre la police et les grévistes des transports urbains d'Athènes ont fait six blessés

De violents incidents ont éclaté dans la nuit de vendredi 21 à samedi 22 août à Athènes entre la police et les employés de l'entreprise publique de transports urbains de la capitale (EAS), en grève illimitée depuis le 23 juillet (*le Monde* daté 23-24 août).

Les affrontements, qui ont fait six blessés, ont commencé dans un garage de l'EAS occupé par les grévistes à Votanicos, près du centre d'Athènes, et se sont poursuivis dans les quartiers proches. Le porte-parole de la présidence, M. Sotiris Kouvélas, a affirmé, samedi 22 août, que les incidents étaient *« planifiés et manipulés par l'opposition »*.

La privatisation de l'EAS a été décidée à la suite de l'échec de négociations entre les syndicats et les pouvoirs publics, qui voulaient licencier un millier de personnes sur un total de 8 000 salariés. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

Après la création de l'ALENA

Le Mexique et cinq pays d'Amérique centrale préparent un traité de libre-échange

Le Mexique et cinq pays d'Amérique centrale (Guatemala, Costa-Rica, Honduras, Nicaragua, Salvador) ont signé jeudi 20 août à Managua, capitale du Nicaragua, un accord de principe pour l'entrée en vigueur d'un traité de libre-échange en 1996, a-t-on appris de *source officielle.*

Cet accord multilatéral – décidé une semaine après l'accord créant *une zone de libre-échange entre* le Mexique, les Etats-Unis et le Canada (*le Monde* du 13 août) – doit servir de cadre à une série d'accords bilatéraux entre chaque pays de l'isthme et le Mexique. *Les* accords tiendront compte du degré de développement économique de *chaque pays signataire. Le produit* intérieur brut du Mexique est dix fois supérieur à celui des cinq États d'Amérique centrale réunis et le revenu par habitant y est deux fois *plus élevé que la moyenne* des pays de l'isthme. – *(AFP.)*

Prévoyant la suppression de 25 000 emplois d'Etat

Le président du Venezuela annonce un plan d'austérité

Le président vénézuélien, M. Carlos Andres Perez, a annoncé dimanche 23 août un sévère plan de réduction des dépenses publiques prévoyant *notamment* la suppression de 25 000 emplois d'Etat, le gel des traitements pour 1993, la réduction des dépenses militaires et l'accélération des privatisations de plusieurs aciéries d'Etat. *« Nous devons rejoindre les nations prospères,* a-t-il déclaré dans un discours télévisé. *Intégrer ce groupe requiert une plus grande discipline, un meilleur travail, une meilleure productivité, davantage d'imagination et une répartition des revenus plus juste et plus efficace. »*

Le chef de l'Etat vénézuélien s'est engagé à améliorer le système éducatif, les services de santé et la distribution d'eau, et à lutter contre la délinquance. *Ce train de* réformes répond notamment à la baisse récente des recettes pétrolières, principales ressources du Venezuela. – *(Reuter.)*

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 22 août 1992 :

DES DÉCRETS

– nº 92-813 du 20 août 1992 modifiant le décret nº 75-874 du *24 septembre 1975 fixant* les attributions des commandants supérieurs dans les départements et territoires d'outre-mer;

– nº 92-814 du 17 août 1992 modifiant le décret nº 91-366 du 11 avril 1991 relatif aux arômes destinés à être employés dans les denrées alimentaires;

– *nº 92-816 du 17 août 1992 pris* pour l'application de l'article 90 de la loi de finances pour *1992 relatif* à la participation des salariés à la reprise de leur entreprise.

Et au *Journal officiel* du dimanche 23 août 1992.

UN DÉCRET

– nº 92-818 du 18 août 1992 portant *application* de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services en ce qui concerne les sirops.

AUTOMOBILE

Pour une commercialisation en 1995

Renault fabriquera une voiture électrique avec Matra

Renault a décidément le vent en poupe. A six semaines du Mondial de l'automobile – ex-Salon de l'*auto que* Paris accueillera du 8 au 18 octobre prochain, – le constructeur occupe *tous les terrains. En* tant que motoriste, la firme au losange est assurée d'un titre de champion du monde de formule 1 grâce à la Williams de Nigel Mansell. Ensuite, les résultats commerciaux du premier semestre 1992 lui *font la part belle. Sur les six* premiers mois de l'année, l'ex-Régie réalise en France son meilleur taux de pénétration depuis 1987, avec 30 % de parts de marché.

Le groupe public enregistre, en outre, un autre record en Europe, avec 10,5 % des ventes totales de véhicules sur le marché européen. Un score estimable, même si *Renault*, en septième position sur le Vieux Continent, reste devancé par *Peugeot-Citroën, numéro quatre.*

Le groupe dirigé par M. Louis *Schweitzer entend visiblement profiter* de cet « état de grâce » pour faire parler de *lui* au Mondial. Renault devrait ainsi aborder la manifestation en signant une lettre d'intentions avec Matra sur la production de voitures électriques. *Satisfaits de leur coopération sur* l'Espace – l'accord qui les lie sur le célèbre monocorps a été renouvelé au printemps dernier, – les deux groupes s'apprêtent ainsi à rempiler sur un petit véhicule urbain, fonctionnant sur batteries électriques et destiné à résoudre les problèmes de circulation en centre-ville.

Un prototype, la Zoom, mis au point par Matra, a été dévoilé pendant le week-end et sera présenté au Mondial. *« La Zoom n'est qu'un véhicule de recherche »*, précise-t-on chez Renault. Toutefois, les premiers modèles, qui devraient être commercialisés en 1995-1996, en petites séries, conformément à la démarche suivie pour l'Espace, auront les mêmes spécifications. *De dimensions réduites* (2,65 mètres au sol), la Zoom a une vitesse de pointe de 120 kilomètres heure, une autonomie de 300 kilomètres pour une vitesse *moyenne de 50 kilomètres heure.* Elle ne peut transporter plus de deux passagers.

Mini-« batmobile » avec ses portières ailerons, la Zoom disputera au Salon la vedette à la Twingo, la toute dernière petite monocoque de Renault, qui devrait être officiellement présentée en septembre.

INDUSTRIE

Crise chez les distributeurs de matériel informatique

Le groupe Random est placé en règlement judiciaire

On savait l'ère des facilités révolue dans le secteur de la distribution de matériel informatique. *Habituée* à des taux de croissance faramineux, portée durant la deuxième moitié des années 80 par l'explosion du marché de la micro-informatique, la profession, ou du *moins une bonne partie d'entre* elle, a dû se convertir brutalement à la rigueur financière et à l'analyse stratégique.

Ces changements de cap n'empêchent pas certains ténors de se retrouver aujourd'hui en position périlleuse. Random SA, numéro cinq de la distribution de produits informatiques en France *et trente-sixième société informati*que de l'Hexagone, a ainsi été placée jeudi 20 août en redressement judiciaire avec trois de ses filiales, Fimar SNS, Sicoop SA et Chrome SA. Selon la direction du groupe, IFR, le holding de tête qui contrôle 58 % de Random SA, n'est pas concerné par le dépôt de bilan et les *trente-cinq agences de distribu*tion poursuivent leur exploitation.

Random, dont les dettes dépas*seraient 250 millions de francs* pour 70 millions de fonds propres, rejoint ainsi les rangs des sinistrés qui, dans le secteur, sont de plus en plus fournis. Des cinq grands de la distribution *informatique* française, jadis véritables « usines à marge », aucun n'a été épargné par les difficultés. Asystel a déposé son bilan en juin 1990. Métrologie a été sauvé *in extremis* de la faillite en 1991 après avoir accusé une perte record de *609 millions* de francs. Agena a été repris par le néerlandais VRG.

Disposant d'une image de marque relativement bonne, Random semblait, il y a quelque temps encore, mieux armé pour résister. Le groupe s'était orienté il y a un an vers des services plus rémunérateurs que la simple vente de matériel dans un contexte marqué par une sauvage guerre des prix entre constructeurs. *« Une stratégie qui a échoué car Random ne disposait pas des moyens financiers et surtout humains nécessaires à sa reconversion dans les services »*, estime-t-on au cabinet International Data Corp (IDC). Selon la direction de Random, les partenaires du groupe à *l'étranger, les sociétés Compunet* AG en Allemagne et Computacenter en Grande-Bretagne, pourraient déposer un dossier de reprise.

C. M.

□ **La coordination des routiers se réunira à Avallon (Yonne) le 5 septembre.** – *Le Syndicat de la coordination* des chauffeurs routiers et des professionnels de la route (SCPR) a invité les coordinations des barrages formés durant la grève du 29 juin au 7 juillet, et tous les professionnels de la route, à une réunion d'information le 5 septembre 1992 à Avallon (Yonne). *« Nous écouterons les revendications de tous et ferons le point des négociations et avancées concernant le permis à points et les horaires de travail »*, a expliqué Mme Jocelyne *Blanchier, représentante* du SCPR pour la région Rhône-Alpes.

□ **M. Didier Pineau-Valencienne est nommé au conseil d'administration de Whirlpool Corp.** – M. Didier Pineau-Valencienne, PDG du groupe de matériel électrique Schneider SA, est nommé au conseil d'administration du groupe américain Whirlpool Corporation, leader mondial de l'électroménager et repreneur, notamment, de l'ensemble des activités « blanc » de Philips en Europe. Un siège supplémentaire au conseil d'administration du groupe américain a été créé et confié au PDG français. Whirlpool Corp. précise dans un communiqué que cette nomination s'inscrit dans *« la continuité de sa stratégie de mondialisation »*.

L'ère des pionniers ne fait pas encore partie de l'histoire

L'Europe de 1993 anime toutes les conversations. Pour nous, le mot frontière n'existe pas. La création et la mise au point de notre famille de propulseurs BR-700 est une réalisation intercontinentale. Avec cette nouvelle génération – la seule construction, d'ailleurs, de propulseurs de l'aéronautique civile de cette qualité à l'heure actuelle – BMW Rolls-Royce a planté, à partir de l'Allemagne, de nouvelles bornes en matière d'efficacité et de tolérance écologique. Grâce au travail de notre équipe internationale, nous voulons compter en 1996 parmi les premiers producteurs de propulseurs à l'échelle mondiale.

Nous sommes une équipe jeune, innovatrice, avide d'initiative – si vous nous ressemblez, nous serons ravis de vous accueillir parmi nous.

Pour notre seconde phase d'organisation, nous cherchons des ingénieurs expérimentés (université, Grandes Ecoles) dans le secteur de l'aéronautique et de l'aérospatiale ou des domaines s'y rapprochant. Vous avez une expérience professionnelle d'au moins cinq années dans un ou, mieux encore, plusieurs des domaines suivants:

Conception de propulseurs

- Aérodynamique (turbines, compresseurs)
- Mécanique structurale, construction et validation de turbomoteurs et de compresseurs
- Combustion
- Stress, vibrations et lifing
- Support d'études
- Performance et régulation

Voilà en quelques mots seulement les orientations les principales. Vous travaillez avec des matériaux de pointe. Vous maîtrisez des outils de travail tels que la CAO, le CFD et le NASTRAN. Vous êtes polyvalent dans votre discipline, vous aimez travailler avec une équipe que vous savez diriger et motiver dans la ligne du projet. Des séries d'essais dans nos implantations en Allemagne et en Grande-Bretagne vous amèneront à voyager.

Expérimentation et réalisation

Nous nous adressons ici à des ingénieurs ayant au moins cinq années d'expérience professionnelle spécialisée et ayant fait leur preuve en tant que responsables de projets interdisciplinaires pour les domaines suivants:

- Expérimentation de propulseurs et bancs d'essais
- Composants
- Technique de mesure

Pour le premier domaine, nous recherchons des généralistes considérant le propulseur comme un ensemble. Pour l'expérimentation des composants, une formation en physique sera particulièrement appréciée. Pour la technique de mesure, des connaissances en électrotechnique sont essentielles.

Pour toutes les spécialisations, nous recherchons des constructeurs qui vérifient les conditions de mesure sans négliger le facteur économique et ayant à leur actif une expérience réussie en tant que chef de projet. Une grande qualité de stratège est essentielle pour ce type de fonction. Ces postes nécessiteront, eux aussi, des déplacements à l'étranger.

Etant donné notre orientation internationale, une parfaite maîtrise de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable.

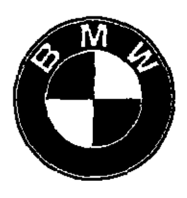
Si vous désirez vous investir activement pour relever ce défi, actuellement le plus grand dans le domaine de la construction de moteurs à réaction, et si vous vous identifiez à nos objectifs, nous devons faire connaissance.

Veuillez adresser votre dossier de candidature sous **référence LM** à la direction du personnel. Si toutefois vous désirez de plus amples informations n'hésitez pas à nous contacter au numéro de téléphone suivant: **(19.49) 61.71.50.00.**

BMW Rolls-Royce
Ressources Humaines
Hohemarkstr. 60–70
D-6370 Oberursel
Fax: (19.49) 61.71.50.06.46

Venez la vivre avec nous.

BMW Rolls-Royce
AeroEngines







LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

engage des (m/f)

AGENTS TEMPORAIRES



DIRECTION GENERALE DES RELATIONS EXTERIEURES

• AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (A5/A4) - réf. 37/T/92/I

Domaine: politique commerciale

Fonctions: participer aux travaux de mise en oeuvre de la politique commerciale commune concernant plus particulièrement les instruments de défense commerciale - défense contre le dumping, les subventions, les désorganisations de marché et les pratiques commerciales illicites.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis postérieurement au diplôme universitaire une expérience professionnelle de niveau universitaire d'au moins 12 ans dont au moins 5 ans dans le domaine de la politique commerciale; ☐ avoir une expérience concrète et confirmée de la politique commerciale et de l'utilisation des instruments de politique commerciale notamment de la Communauté; ☐ avoir l'expérience d'enquêtes in situ; ☐ avoir des connaissances juridiques, économiques ou comptables appropriées; ☐ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1941.

• AGENT TEMPORAIRE QUALIFIE (A7/A6) - réf. 38/T/92/I - 39/T/92/I - 40/T/92/I.

Domaine: politique commerciale

Fonctions: participer aux travaux de mise en oeuvre de la politique commerciale commune concernant plus particulièrement les instruments de défense commerciale - défense contre le dumping, les subventions, les désorganisations de marché et les pratiques commerciales illicites.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir une expérience professionnelle de niveau universitaire d'au moins 3 ans; ☐ avoir l'expérience de l'utilisation des instruments de politique commerciale; ☐ avoir l'expérience d'enquêtes in situ; avoir des connaissances dans le domaine économique, juridique ou comptable; ☐ avoir une bonne connaissance de la comptabilité des entreprises; ☐ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1956.

• AGENT TEMPORAIRE (B3) - réf. 41/T/92/I - 42/T/92/I - 43/T/92/I

Domaine: politique commerciale

Fonctions: participer à des enquêtes concernant les instruments de défense commerciale - défense contre le dumping, les subventions, les désorganisations de marché et les pratiques commerciales illicites.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études secondaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis postérieurement au diplôme secondaire une expérience professionnelle de niveau secondaire d'au moins 12 ans; ☐ avoir une expérience concrète de l'utilisation des instruments de politique commerciale de la Communauté; ☐ avoir l'expérience d'enquêtes in situ; avoir des connaissances dans le domaine économique, juridique ou comptable appropriées; ☐ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1941.

• AGENT TEMPORAIRE (B5/B4) - réf. 44/T/92/I

Domaine: politique commerciale

Fonctions: participer à des enquêtes concernant les instruments de défense commerciale - défense contre le dumping, les subventions, les désorganisations de marché et les pratiques commerciales illicites.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études secondaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis postérieurement au diplôme secondaire une expérience professionnelle de niveau secondaire d'au moins 2 ans; ☐ avoir une connaissance satisfaisante des principes de la politique commerciale de la Communauté; ☐ avoir l'expérience d'enquêtes in situ; ☐ avoir des connaissances dans le domaine économique, juridique ou comptable appropriées; ☐ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1956.

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT

• AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (A5/A4) réf. 45/T/92/VIII - 46/T/92/VIII

Domaine: santé et développement.

Fonctions: ☐ conception, coordination et mise en oeuvre de politiques de santé publique adaptées aux conditions culturelles, sociales et économiques des pays en voie de développement; ☐ identification, instruction et mise en oeuvre de projets financés, dans ce secteur, par la Commission.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis une formation médicale universitaire (niveau de docteur en médecine), avec spécialisation en médecine tropicale et/ou en politique de santé publique dans les pays en voie de développement; ☐ avoir acquis une expérience professionnelle (minimum 12 ans) approfondie dans ce domaine y inclue une bonne expérience sur le terrain; ☐ posséder une connaissance des activités des institutions internationales dans ce domaine; ☐ posséder une connaissance parfaite d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance approfondie d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1941.

• AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (A5/A4) réf. 47/T/92/VIII - 48/T/92/VIII (A5/A4)

Domaine: santé et développement. Lutte contre le Sida dans les pays en voie de développement.

Fonctions: participation à l'identification, instruction et mise en oeuvre d'une stratégie et de projets financés par la Commission dans le domaine de la lutte contre le Sida dans les pays en voie de développement.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis une formation médicale universitaire (niveau de docteur en médecine), avec spécialisation en médecine tropicale et/ou immunologie et/ou en politique de santé publique dans les pays en voie de développement; ☐ avoir acquis une expérience professionnelle approfondie dans les domaines précités (cf supra) (minimum 12 ans) y inclue une partie sur le terrain dans le domaine de la lutte contre le Sida dans les pays en voie de développement; ☐ posséder une connaissance des activités des institutions internationales dans le domaine de la lutte contre le Sida; ☐ posséder une connaissance parfaite d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance approfondie d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1941.

• AGENT TEMPORAIRE (B5/B4) - réf. 49/T/92/VIII

Domaine: sensibilisation de l'opinion publique dans le domaine du développement.

Fonctions: gestion des opérations de cofinancement avec des ONG de développement dans le domaine de la sensibilisation de l'opinion publique en faveur du développement. Cette tâche comporte l'analyse, l'instruction et le suivi des actions proposées par les ONG pour un cofinancement dans ce domaine spécifique.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études complètes du niveau de l'enseignement secondaire supérieur, sanctionnées par un diplôme de fin d'études; ☐ avoir acquis une expérience confirmée dans les domaines mentionnés et une connaissance approfondie du milieu ONG (y compris à l'échelle européenne ou internationale); ☐ posséder une formation de base adaptée à ces besoins constituera un avantage; ☐ avoir acquis, postérieurement au diplôme de fin d'études, une expérience professionnelle (minimum 2 ans) dans le domaine; ☐ posséder une connaissance parfaite d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance approfondie d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1956.

• AGENT TEMPORAIRE (B5/B4) - réf. 50/T/92/VIII

Domaine: gestion financière dans le cadre de la coopération avec les pays en voie de développement.

Fonctions: ☐ participation à la préparation de rapports, analyse et collecte des données statistiques de l'aide communautaire aux pays en voie de développement; ☐ participation à la coordination des relations avec les autres institutions (OCDE et EUROSTAT).

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études complètes du niveau de l'enseignement secondaire supérieur, sanctionnées par un diplôme de fin d'études; ☐ avoir acquis une expérience confirmée dans le domaine du traitement de données statistiques par des moyens informatiques; ☐ posséder une connaissance des systèmes comptables et statistiques de la CCE; ☐ avoir acquis, postérieurement au diplôme de fin d'études, une expérience professionnelle (minimum 2 ans) dans le domaine; ☐ posséder une connaissance parfaite d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance approfondie d'une autre de ces langues; ☐ être né(e) après le 30.06.1956

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

• AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (A5/A4) - réf. 52/T/92/VI

• AGENT TEMPORAIRE QUALIFIE (A7/A6) - réf. 51/T/92/VI

Domaine: secteur phytosanitaire

Fonctions: I. tâches de conception, de gestion et de contrôle des réglementations communautaires concernant notamment: ☐ les aspects phytosanitaires (quarantaine végétale); ☐ les qualités de semences et d'autres matériels de reproduction/multiplication des végétaux; ☐ l'autorisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et la fixation de teneurs maximales de leurs résidus dans les produits agricoles; ☐ l'agriculture biologique et les pratiques agricoles similaires sur le plan écologique; ☐ la production et la commercialisation des aliments des animaux ainsi que l'autorisation des additifs; ☐ l'hygiène alimentaire;
II. inspection phytosanitaire des végétaux et des produits végétaux.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études universitaires complètes, sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis postérieurement au diplôme universitaire une expérience professionnelle de niveau universitaire d'au moins 12 ans pour le poste A5/A4 et d'au moins 2 ans pour le poste A7/A6, dans un ou plusieurs des secteurs mentionnés ci-dessus.
- Pour certains des postes correspondant aux activités figurant sous I., une bonne connaissance et expérience dans un contexte réglementaire de pathologie végétale (protection des végétaux), de la production et du contrôle de la qualité des semences et matériels de reproduction/multiplication des végétaux, en biochimie, en toxicologie, en écotoxicologie ou autres sciences de la vie appropriées sont souhaitées.
- Pour l'activité figurant sous II., une bonne connaissance et une expérience pratique acquise de préférence dans un service national ou régional de la protection des végétaux et, en outre, au niveau international, des méthodes de contrôle et d'inspection des végétaux et des produits végétaux sont souhaitées.
☐ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; ☐ être né après le 30.06.1941 pour les postes A5/A4 et après le 30.06.1956 pour les postes A7/A6.

Les fonctions prévues sont en principe exercées à Bruxelles. Celles liées à l'activité figurant sous II. impliquent cependant des déplacements fréquents dans toutes les parties du monde et peuvent entraîner des absences de Bruxelles de plusieurs mois par an.

• AGENT TEMPORAIRE HAUTEMENT QUALIFIE (A5/A4) - réf. 54/T/92/VI

• AGENT TEMPORAIRE QUALIFIE (A7/A6) - réf. 53/T/92/VI

Domaine: secteur vétérinaire

Fonctions: tâches de conception, d'étude et de contrôle des réglementations communautaires vétérinaires.

Qualifications requises: ☐ être ressortissant d'un des Etats membres des Communautés européennes; ☐ avoir accompli des études universitaires complètes sanctionnées par un diplôme; ☐ avoir acquis postérieurement au diplôme universitaire une expérience professionnelle de niveau universitaire appropriée à la fonction d'au moins 12 ans pour le poste A5/A4 et d'au moins 2 ans pour le poste A7/A6; ☐ avoir acquis des connaissances et une expérience pratique - le cas échéant au niveau international - dans un ou plusieurs des domaines suivants:
- hygiène dans la production et la mise sur le marché de produits animaux et d'origine animale; - police sanitaire relative à la mise sur le marché d'animaux vivants, de viandes et autres produits animaux; - problèmes relatifs à la protection des animaux; - épidémiologie vétérinaire; - réglementations communautaires vétérinaires;
☐ posséder une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés européennes et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; ☐ être né après le 30.06.1941 pour les postes A5/A4 et après le 30.06.1956 pour les postes A7/A6.

Les fonctions prévues sont en principe exercées à Bruxelles. Celles liées aux activités de contrôle impliquent cependant des déplacements fréquents dans toutes les parties du monde et peuvent entraîner des absences de Bruxelles de plusieurs mois par an.

☐ La Commission met en oeuvre en faveur de son personnel une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et encourage vivement les candidatures féminines. ☐ Les candidatures de fonctionnaires des institutions des Communautés européennes ne seront pas prises en considération. ☐ Le contrat sera proposé pour une durée minimale de trois ans et aura une durée maximale limitée à 5 ans. ☐ Les candidats jugés les mieux qualifiés pour l'emploi seront convoqués à un entretien. ☐ Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé, dactylographié (4 pages maximum), accompagné de photocopies des pièces justificatives telles que diplôme et attestations des employeurs au plus tard le **18.09.1992** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, DIRECTION GENERALE PERSONNEL ET ADMINISTRATION, Unité Recrutement - SC41, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles,

en indiquant clairement le n° de référence du poste.

هكذا من الإجل

Le Monde

L'ÉCONOMIE

Ciné-télé, je t'aime, moi non plus

La télévision a vidé les salles mais enrichi la profession du cinéma. Cependant, sur les petits écrans, les films sont de plus en plus concurrencés par le sport et les variétés

M. CARNET-DE-CHÈQUES existe, tous les producteurs de cinéma n'aspirent qu'à le rencontrer. René Bonnell, directeur du cinéma à Canal Plus, est l'exacte incarnation de l'homme riche, indispensable et un tantinet mécène dont le cinéma français avait besoin. Le geste autoritaire, le verbe assuré, campé bien à l'aise dans les boiseries de son bureau du quartier des Champs-Elysées, René Bonnell occupe une place incontournable : il est le plus gros pourvoyeur de fonds du cinéma francais.

En 1991, uniquement pour avoir le droit de diffuser en crypté des films français ou d'expression française, René Bonnell a distribué, au nom de Canal Plus, près de 720 millions de francs. Soit 9 % du chiffre d'affaires annuel de la chaîne. Un pourcentage qui ne doit rien à une générosité individuelle mais tout au respect des engagements pris par la chaîne envers la profession du cinéma. Récemment, un autre accord avantageux pour les producteurs a été signé avec Canal Plus : dès qu'un film dépasse les 800 000 entrées en salle la première année, une prime de 6 millions de francs lui est attribuée. Au-delà de 800 000 entrées, la prime va croissant jusqu'à 20 millions de francs. Rappelons que le prix d'achat moyen d'un film dépasse rarement 2 millions de francs.

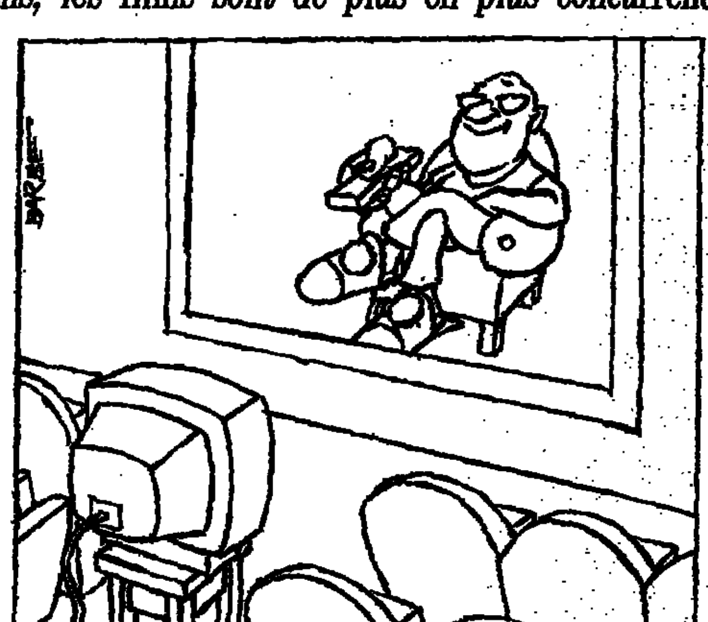
Lamento

Grâce à la télévision (et en particulier à Canal Plus), le cinéma français roule sur l'or. Jamais les artistes n'ont touché des cachets aussi élevés ni les techniciens d'aussi bons salaires. Quant aux producteurs, ils se sont enrichis en devenant progressivement propriétaires de films tournés sans apport de capitaux propres. Pourtant, loin de reconnaître l'apport essentiel du petit écran à la survie du grand, metteurs en scène, comédiens, producteurs et scénaristes ne cessent de pleurer la *« mort du cinéma »*. Cette *« grande famille »* du cinéma, qui adore s'entredéchirer sitôt le dernier spectateur parti, ne s'unit que sous les sunlights et pour se lamenter. Et ce, quasiment depuis que le cinéma existe.

Les origines de ce lamento sont obscures, mais le fondement moderne en est indubitablement la crise – réelle celle-là – du cinéma en salle. Et du cinéma français en particulier. Avec 117 millions d'entrées en 1991, les salles obscures ont perdu en dix ans près de la moitié de leurs clients. Quant aux seuls films français, l'hémorragie est encore plus sévère. En 1991, les films de langue française n'ont attiré dans les salles que 35,2 millions de spectateurs, soit en dix ans une réduction des deux tiers.

Le contraste entre l'appauvrissement (apparent) d'une industrie et la prospérité (réelle) des professionnels tient en deux mots : protection d'Etat et télévision. Car, fondamentalement, le public n'a pas déserté le cinéma. Il a fui les salles pour s'agglutiner derrière les (petits) écrans. Grâce à la télévision, les films bénéficient aujourd'hui d'une audience massive. Et c'est pour mieux accaparer cette audience (source de recettes publicitaires) que chaque année les différentes chaînes (hors Canal Plus) diffusent près de 200 films chacune. Soit en tout une pluie de 900 à 1 100 films par an (1 126 en 1991 selon le rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel).

Plus étonnant : alors que le public boude les productions tricolores en salle, il leur fait un tabac à la télévision. Selon une étude de *Ciné-finances-info*, un bimensuel spécialisé sur le cinéma et la vidéo, en 1990, 67 longs métrages tricolores ont compté parmi les 100 meilleures audiences de la télévision. En 1991, ce score est resté stable avec 66 films. Ces deux années-là, la totalité de ces films ont été diffusés par TF1. Deux raisons à cela, explique *Ciné-finances-info*, la part de marché



structurelle de TF1 lui confère d'emblée une audience importante et ses moyens financiers mettent la chaîne de Francis Bouygues en mesure d'acquérir les films français les plus porteurs d'audience. En revanche, les films américains sont arrivés en tête du hit-parade sur La Cinq et M6 et à égalité avec les films français sur FR3 et Antenne 2.

Un apport financier prépondérant

Le vrai miracle n'est pas que le cinéma français fasse de l'audience à la télévision, mais qu'il continue d'exister. Pour résister à la toute-puissance hollywoodienne, les producteurs, avec le soutien indéfectible de Jack Lang, ministre de la culture, ont su mettre au point un dispositif capable de résister aux lois du marché. Au cœur de ce dispositif, les chaînes de télévision. Directement ou indirectement, celles-ci sont les premières pourvoyeuses de fonds du cinéma français.

La loi oblige les chaînes de télévision à régler par exemple une taxe de 5,5 % sur leur chiffre d'affaires au profit du compte de soutien à l'industrie cinématographique. Les revenus de ce compte de soutien dépendent aujourd'hui à plus de 50 % de la télévision. Outre ces aides indirectes, les chaînes de télévision sont contraintes, depuis 1990, de consacrer 3 % de leur chiffre d'affaires au moins à des *« dépenses contribuant au développement de la production cinématographique »*. Ces dépenses peuvent être aussi bien des pré-achats donnant à une chaîne un droit de première diffusion que des co-productions par l'intermédiaire d'une filiale spécialisée.

Dans son dernier rapport, le Conseil supérieur de l'audiovisuel estimait qu'en 1990 les chaînes (hors Canal Plus) avaient respecté leur quotas et investi 341,12 millions de francs en pré-achats ou en parts producteurs dans près de 57 longs métrages. Soit près de 20 % du financement de la production cette année-là. En 1991, bien que les chiffres définitifs n'aient pu encore être établis, l'ensemble des dépenses des chaînes en direction du cinéma (achats de droits, pré-achats sur films en cours de tournage et investissements directs dans la production) a dû avoisiner ou dépasser les deux milliards de francs. A ce dispositif s'ajoutent les sofica. Ces sociétés financières entièrement conçues autour d'un avantage fiscal n'ont qu'un but : permettre à un producteur de boucler son tour de table sans peine pour les 10 à 15 % qui lui manquent généralement.

Un début d'érosion

Certes, tous les producteurs ne dépendent pas de la télévision. Claude Berri, PDG de Renn productions, estime que *« la télévision est importante pour tout le monde mais pas vitale pour tous les producteurs »*. Ce qui signifie que certaines des superproductions de Renn ont pu être financées sans l'apport d'une chaîne. Mais sans doute pas sans la puissance du groupe Chargeurs, actionnaire à 50 % de Renn. Gaumont, Ciby 2000 (groupe Bouygues) peuvent aussi se passer de la télévision. Mais combien sont-ils à pouvoir en faire autant ? Quatre, cinq ? Pour tous les autres, l'apport d'une chaîne, soit 10 à 25 % d'un tour de table reste prépondérant en France comme à l'étranger. *« Même à l'étranger, un distributeur paiera un film français pour le prix qu'il estime pouvoir obtenir des chaînes de télévision locales »*, explique Ludi Boeken, PDG de Belbo Films.

Les distributeurs français, surtout s'ils sont spécialisés dans des créneaux particuliers, ont eux aussi besoin de la télévision pour promouvoir les films étrangers en France. Claude-Eric Poiroux, patron de Forum distribution, a beau travailler d'abord pour le succès d'un film en salle, il estime que la survie des distributeurs spécialisés relève de la télévision. *« Les risques financiers que nous prenons pour faire découvrir un film étranger en salle n'ont de chance de se poursuivre que s'ils sont relayés par la télévision. »* Bien sûr, certains films étrangers comme *le Pas suspendu de la cigogne* peuvent effectuer un score honorable en salle (150 000 entrées à Paris), mais l'effort de recherche et de lancement d'un film européen ne saurait faire l'économie d'un passage à la télévision. D'où la demande générale de la profession cinématographique d'une augmentation des quotas (une chaîne n'a pas le droit de diffuser plus de 192 films par an, 170 pour TF1) pour que les télévisions puissent confier le créneau horaire de la seconde partie de soirée à un film art et essai ou ciné-club.

Une question obsède depuis peu la « famille du cinéma » : et si la télévision arrivait un jour à se passer de nous ? La montée en puissance des sports (audiences records des matches de football), des variétés et même d'un nombre croissant de téléfilms de bonne qualité concurrencent de plus en plus le prestige des films. La politique de programmation de TF1 qui, domination du paysage audiovisuel français oblige, sert de référence à bon nombre de travaux prospectifs, indique ainsi un début d'érosion de l'audience des films à la télévision. Alors que sur les 35 meilleures audiences de 1989, 17 étaient dues aux films, ce chiffre était de 16 en 1990 et de 12 en 1991. Si toutes les chaînes, à l'instar de TF1, commençaient à réduire leur quota de films, les ressources du cinéma enregistreraient un déclin sur le long terme. Tant sur le prix des films qu'à la production.

YVES MAMOU

Les vins français menacés aux Pays-Bas

Les crus hexagonaux tiennent la moitié d'un marché néerlandais en pleine expansion. Mais la loi Evin inquiète les importateurs, à l'heure où la concurrence des vins « exotiques » se renforce

AMSTERDAM

de notre correspondant

UN jour du printemps 1990, le président de l'Association néerlandaise des importateurs de vins (CVNW), Jaap Van de Kant, fut à deux doigts de croire que les Français étaient réellement devenus fous. La loi Evin contre l'alcoolisme et le tabagisme, qui n'était alors qu'à l'état de projet, venait d'être rendue publique. Prévoyant un renforcement drastique de l'interdiction de la publicité ou de la propagande en faveur du tabac et de l'alcool à compter de 1993, le texte (finalement adopté quelques mois plus tard) lui fit l'effet d'une douche froide. Elle tombait peu de temps après que les importateurs de vin eurent alerté les diplomates français en poste aux Pays-Bas sur une législation néerlandaise visant à réserver la vente des alcools aux seuls magasins licenciés, à l'exclusion des supermarchés. L'idée du gouvernement de La Haye était de limiter la consommation des boissons alcoolisées les plus courantes, tels la bière et le vin, en les rendant plus difficilement accessibles.

Brandissant des statistiques établissant la suprématie des crus français dans les achats néerlandais de vin (près de la moitié, soit 113 millions de litres sur un total de 233 millions de litres en 1991), les importateurs avaient entrepris de chercher l'appui de Paris pour faire pression sur leur gouvernement. Le projet de loi Evin eut tôt fait de tordre le cou à cet espoir, au demeurant un peu vain au plan diplomatique. C'est même l'inverse que se mirent à craindre les importateurs néerlandais : que la loi Evin fasse... « tache d'huile » au sein de la CEE et que la France, « pays-phare du vin », donne des idées, sous-entendu mauvaises, à ses partenaires.

Ce fut là le second motif de stupéfaction de Jaap Van de Kant. A l'époque, se souvient-il, *« les importateurs néerlandais n'ont pas très bien compris »*. Une incompréhension partagée, dans l'Hexagone par leurs fournisseurs. *« Il est difficile de favoriser les ventes nationales lorsqu'une telle législation est prise »*, constate Alain Lenoir, directeur du bureau de La Haye de la Sopexa, l'organisme de promotion des exportations agricoles françaises.

Le caractère coercitif de la démarche des autorités françaises choque d'autant plus les Néerlandais qu'elle est aux antipodes de l'idéal de dialogue et de consensus en vigueur à La Haye. Ainsi, lorsque les pouvoirs publics néerlandais s'étaient avisés de préparer, en 1987, une législation destinée à limiter la consommation abusive d'alcool, les professionnels du secteur – brasseurs, importateurs de vins et de spritueux, distillateurs –, à l'initiative des brasseries Heineken, avaient fait front commun. Ils avaient créé une Fondation pour une consommation modérée de l'alcool (STIVA) et mené campagne sur les thèmes de la concertation et de l'autocontrôle. En l'occurrence, ils étaient parvenus – non sans mal, admet Jaap Van de Kant – à convaincre les milieux politiques qu'une *« profession autorégulant ses dépenses publicitaires serait plus efficace qu'une profession cherchant à contourner une loi anti-alcool qui l'embarrasse »*.

Après deux ans de pourparlers difficiles, le ministère de la santé et la STIVA paraphèrent un code de bonne conduite publicitaire (protection de la jeunesse, pas de publicité collective, interdiction de la dégustation sur les lieux de vente) dont l'application, contrôlée par les professionnels eux-mêmes, a déjà valu deux avertissements... à Heineken. De plus, la STIVA – dont les professionnels de la bière, du vin et des spiritueux assurent le budget (4,5 millions de francs) – finance des campagnes d'information sur les dangers de l'alcool. Le « modèle » consensuel néerlandais était-il exportable en France ? *« La loi Evin trouve sa source, entre autres, dans les abus d'une profession qui, de plus, ne forme pas un front commun »*, assure Bruno Hot, attaché agricole à La Haye après avoir été en poste au ministère de l'agriculture pendant la préparation de la loi. Reste la préoccupation des importateurs néerlandais : *« Si demain Bruxelles se piquait d'harmoniser les législations anti-alcool, quel modèle choisirait-elle ? »* se demande Jaap Van de Kant. Son inquiétude n'est pas feinte : il affirme qu'il s'en est fallu de peu que le Luxembourg suive la voie ouverte par la loi Evin.

Une tradition séculaire

En attendant, si celle-ci semble être à l'origine – avec la hausse des prix consécutive aux gelées d'avril 1991 – d'une baisse de la consommation des vins d'appellation d'origine contrôlée en France, elle ne semble pas avoir eu d'effets commerciaux néfastes sur le marché néerlandais du vin, où les bouteilles françaises se montent du col : dans *« l'autre pays du fromage »*, la *« doulce France »* est « le » pays du vin, celui qui couvre plus de la moitié des besoins.

L'Allemagne et l'Italie, avec respectivement 24,8 et 21,4 millions de litres vendus aux Pays-Bas en 1991, ne sont pas menaçantes, tandis que l'Espagne occupe une position particulière (ses vins dits perfectionnés, tel le xérès, représentent les deux tiers de ses exportations d'alcool vers les Pays-Bas) de même que le Portugal (qui a vu ses ventes progresser l'an dernier de 29 % mais qui franchit à peine la barre des 10 millions de litres).

Cette suprématie française a pour première source l'histoire. *« Sur la route du retour, les navires de la Compagnie des Indes faisaient escale à Libourne et à Nantes pour embarquer des fûts locaux »*, rappelle volontiers Jaap Van de Kant. A cette tradition commerciale séculaire est venue s'ajouter, à partir des années 60, l'évolution des modes de vie et de consommation : *« Le grand tourisme à l'étranger a permis aux Néerlandais* (grands buveurs de bière) *de découvrir le vin comme une boisson plaisante, dont les ventes ont ensuite bénéficié de l'apparition de la grande distribution »*. C'est ainsi que le vin, boisson des notables jusqu'à la seconde guerre mondiale, s'est popularisé. Aujourd'hui, 70 % des Néerlandais en achètent régulièrement, leur consommation annuelle s'établissant à 15,3 litres par personne.

« La France détient 65 % de ce marché », affirme Anneke Tot, responsable du groupe de produits « boisson » au bureau néerlandais de la Sopexa. Où l'on constate sans déplaisir que les scandales qui ont touché successivement les vins allemands et italiens n'ont pas rejailli sur l'ensemble du secteur, faisant au contraire la bonne fortune des cépages hexagonaux. Ces derniers occupent 75 % du segment vins rouges et 55 % du marché vins blancs.

« Entre 1985 et 1990, les vins blancs allemands ont perdu les deux tiers de leur part de marché », assure Alain Lenoir. Ainsi s'explique le fait – inattendu – que *« les Pays-Bas sont aujourd'hui le premier débouché mondial de vins blancs de Bordeaux »*, selon Jaap Van de Kant. Les statistiques du Centre français du commerce extérieur (CFCE) le confirment. Mais les Néerlandais eux-mêmes ne le savent pas ! Une étude de la Sopexa indique en effet que, si les cépages de rouges sont correctement connus (dans l'ordre, qui correspond à celui des ventes : bordeaux, côtes-du-rhône, beaujolais et bourgogne), les cépages blancs ne le sont pas : *« les Néerlandais achètent du blanc sans penser à un vignoble en particulier »*, indique Alain Lenoir. Et d'ajouter que son organisation voit là une raison *« d'essayer de donner un visage aux blancs français »*. Des campagnes publicitaires associant le vin d'Alsace aux asperges néerlandaises et le muscadet aux poissons de la mer du Nord ont été menées ces deux dernières années... non sans que les experts de la Fondation pour une consommation modérée d'alcool, la STIVA, aient été dûment consultés.

En dépit des ces efforts promotionnels, le marché local reste relativement immature. *« On ne connaît pas les cépages... sauf grâce aux exportateurs étrangers qui utilisent leurs noms »*, relève le président des importateurs : un sauvignon chilien, par exemple, ou un chardonnay bulgare... Ce n'est donc pas sans raison que l'Office interprofessionnel des vins (ONIVIN) réfléchit à une intensification des investissements publicitaires pour protéger les vins français de la progression des vins des pays tiers (hors CEE).

Champ de bataille et observatoire

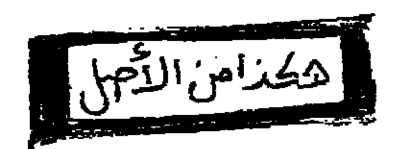
Les Pays-Bas constituent en l'occurrence un excellent observatoire, en même temps qu'un bon champ de bataille compte tenu de leur capacité à la redistribution de produits importés : la Communauté est toujours leur premier fournisseur de vins, avec 95,7 % des importations selon la section *ad hoc* du Comité interprofessionnel des produits agricoles, le HPA. Mais certains pays tiers ont le vent en poupe. Les exportations bulgares sont passées entre 1989 et 1990 de 1,6 à 2,5 millions de litres, les hongroises de 137 000 à 230 000 litres, les chiliennes de 82 000 à 286 000 litres et les argentines de 0,4 million de litres à 1,17 million !

Portant sur une courte période, ces chiffres ont un effet de loupe certain. Dans une circulaire du 12 mai dernier, le secrétaire de la commission « vin » du HPA soulignait que la part des pays non membres de la CEE dans les achats néerlandais restait inférieure à celle du plus petit fournisseur communautaire, le Portugal : 4,1 % contre 4,4 %. Mais l'avancée des vins « étrangers » s'accompagne d'une évolution doublement défavorable à leurs concurrents français.

En premier lieu, les producteurs français ont peut-être fini de gagner du terrain : entre 1986 et 1990, les importations de VQPRD (vins de qualité produits dans les régions déterminées) hexagonaux rouges se sont stabilisées (– 0,54 %) tandis que celles de VQPRD « tiers » faisaient un bond de 33 % ; sur le segment des VQPRD blancs, les produits français ont progressé de 8,5 % pendant que les étrangers voyaient leurs ventes néerlandaises s'améliorer de 10,3 %. En second lieu, le prix des vins français s'est renchéri de 16,7 % au cours des cinq dernières années, contre 0,26 % de hausse pour les vins en provenance de pays tiers. La différence est particulièrement criante sur le segment des VQPRD blancs.

Or les vins de l'Hexagone, pour coûteux qu'ils soient, seraient en réalité sous-évalués ! *« Leur prix est resté quasiment stable dans les supermarchés et les magasins licenciés depuis 1983, alors que celui des fruits a augmenté dans le même temps de 20 % et celui des légumes de 40 % »*, constate Alain Lenoir. Cette politique des prix « bas » serait toutefois sur le point d'être révolue, selon Jaap Van de Kant : *« On a de plus en plus de mal à trouver des producteurs qui acceptent de jouer ce jeu. Quant aux grands distributeurs*, poursuit le président des importateurs néerlandais, *les années 90 seront celles de la qualité. »* Loi Evin ou pas !

CHRISTIAN CHARTIER



L'ÉCONOMIE

Les héritiers du COCOM

Le contrôle des exportations de technologies « sensibles » reste en vigueur. Mais le COCOM ne répond plus aux exigences d'un monde d'après guerre froide, où les risques viennent moins de l'Est que du Sud

LES industriels sont soumis à une situation complexe en matière de contrôles stratégiques des exportations. Au fil des quarante ans de tension Est-Ouest, les règles du jeu étaient devenues claires : il y avait un ennemi potentiel, des embargos précis et concertés sur les biens et technologies «à double usage» civil et militaire. Aujourd'hui, le nouvel ordre mondial coexiste avec la rigidité des structures passées alors que le souci de non-prolifération technologique vise désormais moins l'Est que le Sud.

Même si son heure n'a pas encore sonné, le COCOM (1) n'a plus beaucoup d'avenir. Chien de garde des exportations vers les pays du bloc communiste depuis 1949, il sera rangé tôt ou tard dans le placard des instruments de la guerre froide. Pour l'heure, le contrôle des exportations de biens à double usage doit accompagner – sans retard et sans précipitation – l'évolution politique à l'Est. Au mois de février dernier, la Hongrie, la première, a été retirée de la liste noire. La Pologne devrait suivre, tandis que le cas de la Tchécoslovaquie reste en suspens du fait de la partition vraisemblable du pays.

Quelle est la pratique actuelle? Les embargos dits de « contrôle de la destination finale » sont un bon indicateur du crédit des nouveaux pays de l'Est dans les capitales occidentales. Dans le domaine de l'équipement téléphonique, par exemple (le marché valant, dit un expert, *«à la louche, 2 ou 3 milliards de dollars»* pour l'ex-URSS), la fibre optique, fine fleur technologique, reste frappée par les contrôles, contraintes qui s'ajoutent à celles, peut-être aussi épineuses, du financement. Doter les pays de la CEI d'un réseau de communication ultra-moderne, est jugé risqué par les stratèges militaires car la fibre optique *«s'écoute moins facilement»* que les traditionnels câbles coaxiaux. Le contrat d'Alcatel (120 millions de francs) pour une ligne de 140 mégabits au-dessus du lac Baïkal, «gelé» depuis des mois par le COCOM, vient de reprendre vie grâce à un fléchissement des Etats-Unis sous la pression industrielle interne, notamment d'ATT. Quant aux réseaux puissants de plus de 150 mégabits, inter et intra-urbains, il n'en est pas question pour l'instant. Entre les préoccupations militaires et les visées commerciales, la marge de manœuvre des gouvernements est limitée.

Les foudres de Washington

Ces embargos touchent aussi certains semi-conducteurs, des logiciels perfectionnés de traitement de signaux et d'autres joyaux de la technique tel le saphir dopé au titane servant dans les lasers de pointe. Une trentaine d'entreprises françaises sont concernées par les règles du COCOM.

Il fallait malgré tout tenir compte des changements. A quelques jours de la visite de Boris Eltsine à Washington, les Etats-Unis ont accepté en juin dernier la tenue d'un Forum de coopération sur le contrôle des exportations. Celui-ci se déroulera à Paris l'automne prochain. Il s'agira d'y négocier avec les Etats de l'ex-bloc communiste l'accès à l'essentiel de la technologie occidentale. Les pays liés à l'OTAN attendent des garanties *«mutuellement acceptables»*, d'une part, de l'usage final civil des biens, d'autre part, de la non-réexportation de ceux-ci. *«La balle est dans leur camp. Plus ils seront ouverts, plus nous serons ouverts,* dit une source française autorisée, *mais nous avons affaire à une situation très mouvante, très diverse, à l'intérieur de l'ex-Union soviétique.»*

Mais, aujourd'hui, il est clair que toutes les menaces du monde ne se résument plus à l'est de l'Europe. Un des débats encore sans réponse est de savoir si l'on peut envisager une disparition du COCOM sans qu'un autre club apparaisse pour contrôler d'autres destinations sensibles.

Les instances informelles au sein desquelles les pays possesseurs de produits stratégiques s'entendent sur le contenu de listes pour limiter les dangers d'exportations sauvages se sont multipliées : le Nuclear Suppliers Group (NSG) (2), dit «Club de Londres» créé en 1975 pour la non-prolifération nucléaire, le Groupe Australie (3) créé en 1984 pendant la guerre Iran-Irak pour la non-prolifération chimique et biologique; et le groupe, créé lors du G 7 de 1987, pour la non-prolifération de la technologie des missiles (Missiles Technology Control Regime, MTCR) (4). Moins organisés que ne l'est le COCOM, ces clubs souffrent d'un grave défaut : les quatre enceintes ne se recoupent pas exactement et, surtout, ne regroupent pour l'essentiel que les grandes économies capitalistes.

On arrive ainsi à des paradoxes : non seulement la CEI est privée de certaines technologies par le COCOM, mais elle est punie lorsqu'elle cherche à vendre celles qu'elle maîtrise. Les foudres de Washington sont tombées, cette année au mois de mai, sur une entreprise russe, Glavkosmos, et l'Organisation indienne de la recherche spatiale, sous la forme d'un boycottage pendant deux ans. Les Indiens avaient acquis des Russes un propulseur pour fusée en contravention avec le MTCR dont ne font partie ni l'Inde ni l'ex-URSS! Les Américains ont une conception très large de l'extraterritorialité de leurs règles...

Un contrôle global des technologies duales devrait, pour être efficace, intégrer des pays comme l'ex-URSS et la Chine. Autant, au sein du COCOM à 17, les pays amis de l'OTAN ont su s'entendre, autant il semble difficile de réunir autour d'une table tous les Etats à haute valeur technologique dont les intérêts politiques et diplomatiques ne sont pas toujours les mêmes. M. François Mitterrand, à la tribune de l'ONU, le 3 juin 1991, avait imparti le rôle de *« vigilance mondiale »* pour le *« désarmement et la non-prolifération »* au Conseil de sécurité. Lui incombera-t-il aussi de surveiller les technologies à double usage? Le débat est ouvert.

L'antichambre de Maastricht

Dans les pays de la CEE, les listes de produits sensibles n'ont pas toujours le même contenu. Elles ne sont pas publiées simultanément et, par exemple en Irlande, elles ne le sont pas dans le détail. Les listes de pays sous surveillance, quant à elles, sont variables. Elles sont publiques en Grande-Bretagne et en Allemagne, mais confidentielles en France. D'autres Etats de la CEE ont des systèmes de contrôle moins élaborés et, pour l'instant encore, peu d'expérience pratique. L'éventail des sanctions pour une violation des embargos est très large : l'amende maximale est comprise entre 16 000 écus (environ 112 000 francs) et un montant illimité, la peine d'emprisonnement va de deux à sept ans selon les Etats membres. En France, le délit douanier est puni d'une peine d'emprisonnement de trois ans maximum, de la confiscation de l'objet et d'une amende. D'où la crainte des Américains, «grand gendarme» de la circulation des biens à double usage, que, avec le démantèlement des frontières intérieures au 1er janvier 1993, la CEE ne devienne une «grande passoire».

Dernier grand chantier de l'achèvement du marché intérieur de 1993, l'harmonisation des règles touche le cœur des dispositifs stratégiques et diplomatiques, jusqu'à présent nationaux, de chacun des Etats. C'est l'antichambre de Maastricht. Le groupe *ad hoc* qui planche sur la question a bien conscience de marcher sur des œufs, surtout après le « non » danois. Chaque Etat deviendra responsable devant ses partenaires de la circulation et de l'exportation de ces biens sensibles. Le consensus n'est pas encore trouvé, le programme a du retard, mais la Grande-Bretagne, qui préside ce semestre la Communauté, s'est engagée à accélérer les choses. La liste des biens sera la synthèse des listes des quatre instances internationales informelles. Quant aux pays visés, plutôt qu'une liste noire, les Douze préfèrent dresser une liste publique de pays amis. Des postes douaniers spécialisés devraient être mis en place aux frontières externes de la Communauté pour mieux contrôler la sortie des biens sensibles.

Clause attrape-tout

L'intégration internationale des structures industrielles est aujourd'hui beaucoup plus poussée. Un bien final soumis à contrôle peut être constitué d'éléments produits dans plusieurs pays. A cela s'ajoute l'ingéniosité dont font preuve certains Etats cherchant à garnir leur armement : Bagdad avait tenté d'importer de Grande-Bretagne des portions d'oléoduc, pièces destinées en fait à la réalisation d'un super-canon. D'où l'idée de placer les exportateurs devant leurs responsabilités en exigeant qu'ils souscrivent à une *catch all clause* (clause attrape-tout) par laquelle ils s'engagent à *« ne pas vendre un produit ou un service s'ils savent ou ont des raisons de savoir que celui-ci pourrait être utilisé pour fabriquer des armes de destruction massive »*. Suivant l'exemple américain, la Grande-Bretagne, sanctions pénales à l'appui, a déjà imposé cette nouvelle contrainte. La loi allemande sur le commerce extérieur de 1991 est même allée plus loin en étendant le domaine de vigilance aux armes conventionnelles. Il est vrai que Bonn devait réagir aux violations, par deux sociétés allemandes, de l'embargo en pleine crise du Golfe.

Proposée dans le nouveau règlement européen, la *catch all clause* est loin de faire l'unanimité. *« C'est une démission des pouvoirs publics inacceptable. Ce n'est pas le métier des entreprises d'avoir des* intelligence services *pour savoir que tel pays ou telle société présente un risque de détournement »*, s'insurge un cadre français du complexe militaro-industriel. L'Union des industries de la Communauté européenne, tout en étant favorable à un système européen de contrôle des biens à double usage, s'oppose à cette clause jugée difficile à mettre en œuvre.

ÉRIC PLOUVIER

(1) Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest. Il comprend dix-sept Etats : ceux de l'OTAN, à l'exception de l'Islande, plus le Japon et l'Australie.

(2) Le NSG compte vingt-sept pays : les membres du COCOM sans la Turquie, plus l'Autriche, la Finlande, la Suède, la Suisse, l'Irlande et la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Russie.

(3) Le Groupe Australie comprend vingt-trois Etats : ceux du COCOM sans la Turquie, plus la Suisse, l'Autriche, la CEE, la Finlande, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et la Suède.

(4) Le MTCR compte vingt pays : les membres du COCOM, sans la Turquie et la Grèce, plus la Suède, la Suisse, l'Autriche, la Finlande et la Nouvelle-Zélande.

OPINION

L'écotaxe, l'effet de serre et le développement

par Benjamin Dessus

LA crainte d'un réchauffement brutal du climat de la planète conduit aujourd'hui les gouvernements à tenter de ralentir l'accroissement de l'effet de serre. Les émissions de gaz carbonique liées à la combustion des énergies fossiles se trouvent parmi les principaux responsables de cet accroissement. C'est pourquoi les débats actuels sur l'effet de serre se sont focalisés sur les problèmes énergétiques.

La Commission des Communautés européennes a proposé la mise en œuvre progressive, sur dix ans, d'une «écotaxe» : il s'agit d'une taxe prélevée sur les énergies (autour de 400 F la tonne d'équivalent pétrole, soit 10 dollars le baril en fin de période), avec une part importante (50 %) assise sur le contenu en carbone de chacune d'entre elles. Pour éviter tout prélèvement obligatoire nouveau, on prévoit un redéploiement fiscal dont les modalités sont laissées à l'initiative de chaque gouvernement. Enfin la Commission conditionne cette proposition à l'adhésion du Japon et des Etats-Unis aux mesures proposées.

Elle insiste d'autre part sur la nécessité de mettre en œuvre, aux niveaux nationaux, des politiques volontaristes de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables, sans cependant définir ni obligation de résultats ni moyens spécifiques. La France, quant à elle, compte tenu de l'importance de son parc nucléaire, a toujours soutenu l'idée d'une taxe élevée, uniquement appliquée aux énergies fossibles et assise sur leur contenu en carbone.

Comment juger ces propositions à l'aune des objectifs de la conférence de Rio, conférence de l'environnement, certes, mais aussi du développement?

A priori, l'écotaxe est séduisante : chacun reconnaît en effet qu'il est difficile d'imaginer une politique de freinage des émissions si les prix des énergies restent bas ou fluctuent constamment : les consommateurs ne sont guère encouragés à pratiquer l'efficacité ou les substitutions énergétiques, comme ces dernières années l'ont bien montré. Quant aux industriels, ils n'ont aucune raison de placer parmi leurs priorités l'efficacité énergétique des matériels qu'ils fabriquent. La principale vertu à l'écotaxe est donc bien de créer un signal prix, stable à moyen et long terme, capable d'orienter le progrès technique vers plus de sobriété.

De plus, elle n'implique pas d'augmentation des prélèvements obligatoires; sa compensation par une baisse significative des prélèvements fiscaux sur les activités productives et en particulier sur l'emploi, apparaît comme très positive contre le chômage. Enfin son adoption par les pays développés montrerait leur volonté d'agir tout d'abord sur leurs propres comportements.

Très forte hostilité des pays producteurs

Pourtant quand on y regarde de plus près, tout n'est pas si rose. En premier lieu l'écotaxe n'apporte aucune réponse directe, à court terme, au défi principal, celui d'un réel développement du tiers monde. Il est très significatif qu'aucune allusion ne soit faite à la nécessité de consacrer des fonds importants à la coopération, à la mise au point et au transfert de technologies du Nord vers le Sud et les pays de l'ex-Comecon en matière de technologies respectueuses de l'environnement.

D'autre part elle accorde la priorité à la lutte contre les émissions de CO_2 par rapport aux autres risques pour l'environnement liés à l'énergie. Pourtant l'état des connaissances actuelles ne permet pas de privilégier le gaz carbonique parmi les risques à long terme les plus graves des différentes filières énergétiques, notamment quand on pense à l'énergie nucléaire.

Si son efficacité à long terme n'est guère contestée pour certains secteurs d'activité, c'est beaucoup moins vrai à court terme. On sait bien par exemple que l'augmentation de 40 centimes du prix de l'essence à la pompe, étalée sur dix ans, qu'entraînerait l'écotaxe est bien loin d'être suffisante pour modifier notre comportement d'automobiliste. En revanche, pour les branches industrielles fortes consommatrices d'énergie la CCE prévoit des exonérations qui viendront réduire la portée de la mesure. Enfin, indépendamment des discussions qu'elle soulève à l'intérieur de l'OCDE, en particulier avec les Etats-Unis qui ne semblent pas prêts à modifier leurs comportements, la mise en place de l'écotaxe se heurte à une très forte hostilité des pays exportateurs d'énergie, en particulier de l'OPEP. Si elle se révèle efficace, l'écotaxe entraînera en effet, comme d'ailleurs toute autre politique de réduction des consommations d'énergie, une réduction des volumes échangés sur le marché. Les pays producteurs considèrent alors que l'écotaxe représente en fait un transfert non négocié d'une partie de leur rente minière au profit des pays consommateurs.

La menace d'une nouvelle crise pétrolière se dessine alors puisque l'Arabie saoudite, le producteur principal, n'aurait plus aucun intérêt à défendre au sein de l'OPEP, comme elle l'a fait ces dernières années, le maintien d'un prix du pétrole qui lui assure l'écoulement de sa production.

Une action volontaire des pouvoirs publics

La mise sur le devant de la scène de l'écotaxe relègue de fait au second plan la nécessité de politiques publiques pourtant prioritaires : d'une part la maîtrise de l'énergie, parce que les économies qu'elle provoque permettent, pour un même service rendu, de préserver à la fois les ressources épuisables et l'environnement. Et d'autre part la diversification énergétique, en particulier vers les énergies renouvelables qui ne provoquent pas d'émissions de gaz à effet de serre et préservent les ressources fossiles.

Ces politiques, pourtant reconnues aujourd'hui rentables restent uniquement l'objet de discours. De même les politiques de normalisation et de réglementation qui ont montré leur grande efficacité, même en période de bas prix énergétiques, dans des secteurs clés comme l'habitat et le transport, sont complètement négligées.

Quand on sait que les politiques énergétiques nationales s'établissent dans un système dominé par les producteurs, on ne peut pas compter sur les seules lois du marché pour assurer la promotion des politiques de maîtrise de l'énergie; il faut une action volontaire des pouvoirs publics, l'engagement de programmes et une continuité dans l'action.

C'est pourquoi il nous paraît urgent de recourir dès maintenant à trois mesures :

– L'affectation de budgets significatifs et permanents aux mesures de maîtrise de l'énergie et de diversification des sources vers les énergies les moins polluantes. Ces politiques seraient financées par le prélèvement d'une taxe de faible valeur (par exemple de 50 F par tonne d'équivalent pétrole) sur la consommation de l'ensemble des énergies commerciales. Pour un pays comme la France, 7 à 8 milliards de francs pourraient être ainsi affectés chaque année pour moitié au rééquilibrage de la politique nationale et, pour l'autre moitié, à des actions de coopération avec les pays de l'Est et du Sud dans ces mêmes domaines.

– Le développement concerté avec les acteurs économiques et sociaux d'un système de normes ou d'engagements (labels, études comparatives), dans les secteurs où son efficacité a fait ses preuves, comme l'habitat et l'électroménager.

– Une action vigoureuse dans le secteur des transports (taxes, péages, programmes d'équipement de transports collectifs et transferts des transports routiers vers le rail) pour stopper au plus vite le dérapage qu'on constate dans ce secteur.

Cela n'exclut évidemment pas la recherche et la mise en place négociée avec l'ensemble des partenaires du Nord et du Sud, producteurs et consommateurs, d'un système de taxation permettant d'intégrer dans les prix des différentes énergies l'ensemble des coûts liés à l'environnement local et global. C'est dans cet esprit que l'écotaxe retrouve tout son intérêt; mais elle suppose une négociation internationale complexe et de profondes réformes fiscales qui prendront du temps.

▶ **Benjamin Dessus est président de l'association Global Chance.**

هكذا من الإهمال

COMMUNICATION

Un projet de chaîne éducative et européenne pour les jeunes

Parallèle Télévision postule le créneau diurne de l'ex-Cinq

Le projet de chaîne éducative et européenne pour la jeunesse, Parallèle Télévision, conçu par l'association Sorbonne Média-TV et le producteur de dessins animés IDDH, comprend dorénavant 80 heures de programmes par semaine, au lieu des 27 heures prévues, sur le réseau diurne vacant de La Cinq (le Monde du 19 juillet).

Cet élargissement à la journée – de 7 heures à 19 heures – implique une diversification des programmes destinés *« aux enfants, aux adolescents, aux étudiants et jeunes actifs et plus largement à la famille »*. La *programmation comprendrait donc* des magazines, des documentaires, des jeux faisant appel aux connaissances, des dessins animés et des fictions, ainsi que des émissions d'éveil aux langues étrangères.

Le budget de Parallèle Télévision est réévalué à 300 millions de francs annuels, au lieu de 200 millions, en comptant sur *« l'intérêt grandissant de producteurs européens et américains »*. Le projet doit être déposé le 30 septembre, date-butoir fixée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

□ **Le journal russe les *Izvestia* est remis à l'équipe qui en assure la publication.** – Le président russe, M. Boris Eltsine, a signé le 22 août un décret remettant *« en toute propriété »* le quotidien du soir les *Izvestia* à l'équipe qui le publie. M. Eltsine s'est déclaré *« très irrité »* par la décision prise le 17 juillet par le Parlement russe, à majorité conservatrice, de s'approprier le journal, qui tire à plus de 4 millions d'exemplaires, et à en faire *« le journal du Soviet des députés du peuple de la Fédération de Russie »* (*le Monde* du 20 juillet). Depuis, la direction du journal, *soutenue par le gouvernement* russe, n'en avait pas tenu compte, et le conflit des *Izvestia* avait tourné à l'épreuve de force entre M. Eltsine et le Parlement russe.

□ **Parution d'une lettre d'informations économiques sur Moscou et Saint-Pétersbourg.** – *La Lettre de Moscou et de Saint-Pétersbourg*, nouvelle lettre bimensuelle d'informations économiques et financières sur l'activité des deux plus grandes villes russes, publie son premier numéro. Editée par la société française Investissements à l'Est, elle est diffusée uniquement par abonnements (6 250 francs pour 22 numéros par an) et offre des informations pratiques concernant la législation, les finances, les affaires, les entreprises et les décideurs. – *(AFP.)*

Sur plainte de petits commerçants

La Commission britannique des monopoles enquête sur la distribution des quotidiens

La Commission des monopoles et fusions (MMC) britannique va enquêter sur le système de distribution des quatorze quotidiens nationaux en Grande-Bretagne, où la concurrence est mise en cause, a annoncé le 19 août le bureau de la concurrence (OFT). Cette enquête qui doit être close dans un an, a *lieu après que des petits commerçants se sont plaints du refus des grossistes de les fournir en journaux.*

En France, la distribution des quotidiens est confiée aux Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), alors que le marché britannique est segmenté en une quarantaine de « grossistes ». Ces derniers ont récemment modifié les méthodes de distribution, en *privilégiant de nouvelles zones de* chalandise comme les supermar*chés ou les stations-service* et en limitant le nombre de points de vente chez les commerçants, afin de ne pas mettre en danger le portage à domicile – traditionnel en Grande-Bretagne – et qui a tendance à baisser. Les grossistes assurent ne pouvoir à la fois assumer les frais du portage et de l'approvisionnement des petits commerces.

CARNET DU Monde

Décès

– M. et Mme Bernard Cahen,
Sophie et Benjamin,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Haguenauer et Cahen,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Odette CAHEN,

survenu le 21 août 1992, dans sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 25 août, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse.

Réunion porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue Nicolas-Chuquet,
75017 Paris.

– Françoise et Gilbert Chaleil,
ses parents,
Julie et Ivan Chaleil,
sa sœur et son frère,
ont la douleur de faire part du décès accidentel, à l'âge de dix-neuf ans, de

Benoît CHALEIL.

Ses proches, les familles Chaleil, Margerand, Pairault, Legrand, Caillère, tous ses amis se réuniront pour l'inhu*mation au cimetière de Guérard* (Seine-et-Marne), le mardi 25 août 1992, à *16 heures.*

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Roger Le Berre
Et leurs enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur sœur et tante,

Mme Simone LE BERRE.

Les obsèques ont eu lieu à Lyon, le 12 août 1992.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Lyon.*

M. et Mme Guy Lombard,
leurs enfants et petits-enfants,
Les enfants et petits-enfants de M. et Mme Philippe Lombard (†).
Mme Jean-Pierre Loustalot,
et ses enfants,
M. et Mme Michel Lombard
et leurs filles,
Les familles Lombard, Roman et Sandoz,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Marc LOMBARD,
née Elisabeth Roman,

dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 août 1992, à 14 heures, au temple protestant du Change, à Lyon.

Pas de fleurs.

– Mme Pierre-François Grigaut,
née Tréhel,
son épouse,
Mme Florence Godebska
et ses enfants,
M. et Mme Michel Grigaut
et leur fille,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Nathalie Cadart,
sa belle-fille,
Le général et Mme Claude Grigaut
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Grigaut
et leurs enfants,
ses frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Grigaut, Tréhel, Godebski, Cadart,
ont la très grande douleur de faire part du décès du

docteur
Pierre-François GRIGAUT,
chirurgien,
membre de la Société française de chirurgie plastique reconstructive et esthétique,

survenu le 16 août 1992.

L'inhumation a eu lieu dans la plus *stricte intimité au cimetière du Montparnasse.*

23, place Dauphine,
75001 Paris.
47, chaussée du Sillon,
35400 Saint-Malo.
Mas des Chênes-Verts,
13210 Saint-Rémy-de-Provence.
6, rue de Bellechasse,
75007 Paris.

– La direction des Musées de France,
Et la réunion des Musées nationaux,
ont le regret de faire part du décès de

M. René
PATRIS D'UCKERMANN,

commandeur de la Légion d'honneur,
donateur du Musée national Hébert,

survenu à Juan-les-Pins, le 17 août 1992.

Les obsèques auront lieu le mardi 25 août, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, à Paris-6e.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu du

comte Emmanuel de ROBIEN,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre TOE,

survenu le 22 août 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Dampsmesnil (Eure), le mercredi 26 août, à 15 h 30, suivie de l'inhumation dans l'intimité familiale, à Aveny.

Remerciements

– Les familles Dutheil, Carlier, Desclercs et Sirat,
très touchées par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme René CAHEN,
née Eliane Bloch,

expriment à ceux qui les leur ont adressées, leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Tous ceux qui l'ont connue et aimée penseront tout particulièrement à

Micheline
MARTIN-WAMBERG,

en ce septième anniversaire de sa mort.

De la part de
Mme Fernande Schafir,
sa mère.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ AL MOEZ CHIMIE
(en liquidation)
AVIS DE VENTE

La société AL MOEZ CHIMIE met en vente les équipements de son usine de FURFURAL, située à MAHDIA (Tunisie).

Le cahier des charges peut être retiré contre paiement de la somme de 50 dinars auprès du liquidateur-délégué, M. RACHID TMAR, 14, rue Imam-Mouslim - El Menzah IV. Tél. : 216.1.236.511 - 216.1.234.783.

La date limite de remise des offres est fixée au 30 SEPTEMBRE 1992, à 18 h.

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	13 août 1992
Total actif	580 585
dont	
Or	151 148
Disponibilités à vue à l'étranger	102 520
Ecus	50 061
Avances au Fonds de stabilisation des changes	16 078
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	52 431
Concours au Trésor public	40 760
Titres d'Etat (bons et obligations)	57 194
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	291
Effets privés	62 905
Effets en cours de recouvrement	9 882
Total passif	580 585
dont	
Billets en circulation	265 161
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	7 355
Compte courant du Trésor public	45 331
Reprises de liquidités	5 597
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	7 992
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	50 199
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	169 047

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10,50 %
– Taux des avances sur titres	12 %

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	14-8-92	21-8-92
Valeurs franç. à rev. variable	98,2	99,2
Valeurs industrielles	101,7	103,1
Valeurs étrangères	89	89,1
Pétrole-Energie	86,5	86,1
Chimie	118,8	118,4
Métallurgie, mécanique	106,3	106,4
Electricité, électronique	104,8	106,2
Bâtiment et matériaux	98,7	101,8
Ind. de consom. non alim.	112	114,9
Agroalimentaire	98,2	101
Distribution	106,5	107,7
Transports, loisirs, services	98,4	101,5
Assurances	88,9	87,6
Crédit bancaire	96,2	97,3
Sicomi	87,3	86,9
Immobilier et foncier	90,3	90,3
Investissement et portefeuille	88,5	88,1

Base 100 : 31 décembre 1991

	14-8-92	21-8-92
Valeurs franç. à revenu fixe	97,9	98,1
Emprunts d'Etat	97	97,5
Emprunts garantis et assimilés	96,3	96,4
Sociétés	96,6	96,7

Base 100 en 1949

	14-8-92	21-8-92
Valeurs franç. à rev. variable	3 784,6	3 803,2
Valeurs étrangères	3 827,1	3 871

Base 100 en 1972

	14-8-92	21-8-92
Valeurs franç. à rev. variable	643,38	646,87
Valeurs étrangères	476,36	477,49

Base 100 : 31 décembre 1980

	14-8-92	21-8-92
Indice des val. fr. à rev. fixe	116,9	117,2
Emprunt d'Etat	117,8	118,1
Emprunts garantis et assimilés	116,4	116,6
Sociétés	115,6	115,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981

	14-8-92	21-8-92
Indice général	472,48	477,74
Produits de base	395,14	398,38
Construction	430,89	434,28
Biens d'équipement	244,25	243,77
Biens de consom. durables	630,12	635,61
Biens de consom. non durables	782,89	782,13
Biens de consom. alim.	822,98	847
Services	481,47	486,62
Sociétés financières	411,28	411,89
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	398,23	391,79
Valeurs industrielles	485,71	481,19

TOKYO, 24 août ↑

La reprise se poursuit

Pour la quatrième séance consécutive, les valeurs japonaises ont terminé en forte hausse, lundi 24 août. L'indice Nikkei a encore gagné 411,08 points, soit 2,53 %, à 16 627,96 points. Il a même touché *dans le courant de la journée* 17 000 points pour la première fois en août mais s'est replié sous l'effet de prises de bénéfices. Depuis mardi 18 août et l'annonce par le gouvernement japonais d'un plan de soutien aux banques et aux marchés financiers, le rebond atteint 16 %.

La Kabuto-cho a notamment bénéficié ce lundi de rumeurs diffusées par la presse selon lesquelles la banque centrale du Japon étudie la possibilité d'une baisse du taux de l'escompte. *Parallèlement au plan de relance de* l'économie – il doit être annoncé *dans les prochains jours*, – le taux de l'escompte nippon pourrait être ramené à 2,75 %, soit son plus bas niveau depuis mai 1989, contre 3,25 %.

VALEURS	Cours du 21 août	Cours du 24 août
Ajinomoto	1 230	1 220
Bridgestone	1 130	1 110
Canon	1 320	1 310
Fuji Bank	1 820	1 770
Honda Motors	1 290	1 310
Matsushita Electric	1 240	1 250
Mitsubishi Heavy	585	583
Sony Corp.	4 070	4 040
Toyota Motors	1 420	1 430

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4282	4255	Immob. Hôtelière	1010	....
Arnault Associés	181	....	Interna. Computer	150	....
B.A.C.	23 70	....	I.P.B.M.	53 10	....
Bque Vernes	690	....	Locamic	88	....
Boiron (Ly)	462	461	Mars Comm.	295 70	295 70
Boisset (Lyon)	219 50	....	Molex	123	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	759	770	Publ.Filipacchi	430 50	430 10
Calberson	255	....	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	320	....
Cardif	740	730	Select Invest (Ly)	93 40	....
C.E.G.E.P.	158 80	....	Serbo	245	....
C.F.P.I.	287	....	Sopra	304	....
C.N.I.M.	1030	1043	TF1	503	496
Codetour	284	....	Thermador H. (Ly)	319	....
Conforama	1218	....	Unilog	268 30	....
Creeks	118	....	Viel et Cie	94	....
Dauphin	285	....	Y. St-Laurent Groupe	800	796
Delmas	1010	....			
Demachy Worms Cie	349	....			
Devanlay	1140	....			
Deville	159 80	....			
Dolisos	115	....			
Editions Belfond	170	....			
Europ. Propulsion	182 40	175			
Finacor	111	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	56 90	57			
G.L.M.	250	....			
Gravograph	150	....			
Guintoli	785	....			
I.C.C.	185	....			
Idianova	90	....			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 août 1992
Nombre de contrats estimés : 73 857

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 92	Déc. 92	Mars 93
Dernier	105,62	105,94	106,46
Précédent	105,50	105,88	106,38

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	OPTIONS D'ACHAT Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92	OPTIONS DE VENTE Déc. 92
106	0,10	1,36	0,44	1,36

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 17 734

COURS	Août 92	Septembre 92	Octobre 92
Dernier	1 758,50	1 773	1 796
Précédent	1 744	1 760	1 779

CHANGES

Dollar : 4,82 F ↓

Malgré sa très forte chute de vendredi, le dollar poursuivait sa baisse lundi 24 août, s'échangeant à Paris à 4,82 francs contre 4,9235 francs vendredi au cours indicatif de la Banque de France, et 4,84 francs au plus bas vendredi à New York *(lire page 15).*

FRANCFORT	21 août	24 août
Dollar (en DM)	1,4525	1,4215
TOKYO	**21 août**	**24 août**
Dollar (en yens)	126,45	125,33

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (24 août)	10% - 10 1/16 %
New-York (21 août)	3 1/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	20 août	21 août
Valeurs françaises	100,3	99,3
Valeurs étrangères	88,4	89,1
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	478	477,7
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 724,18	1 744,18

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	20 août	21 août
Industrielles	3 304,89	3 254,10

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	20 août	21 août
100 valeurs	2 359,40	2 365,70
30 valeurs	1 757,50	1 755,40
Mines d'or	82,40	82,50
Fonds d'Etat	89,99	88,43

FRANCFORT

	20 août	21 août
Dax	1 513,06	1 520,02

TOKYO

	21 août	24 août
Nikkei Dow Jones	16 216,88	16 627,96
Indice général	1 251,70	1 295,09

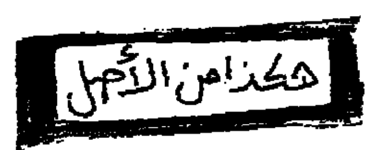
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	4,8100	4,8210	4,9035	4,9096
Yen (100)	3,8497	3,8538	3,9139	3,9211
Ecu	6,8897	6,8965	6,8814	6,8934
Deutschemark	3,3967	3,4001	3,3999	3,4063
Franc suisse	3,8196	3,8236	3,8404	3,8490
Lire italienne (1000)	4,4579	4,4628	4,3956	4,4071
Livre sterling	9,4947	9,5055	9,4931	9,5113
Peseta (100)	5,2605	5,2667	5,2172	5,2287

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	3 15/16	4 1/16	3 3/4	3 7/8	3 9/16	3 11/16
Ecu	10 7/8	11	10 5/16	11 1/16	10 15/16	11 1/16
Deutschemark	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8
Franc suisse	7 7/8	8	8	8 1/8	8 1/16	8 3/16
Lire italienne (1000)	15 3/4	16	15 5/8	15 7/8	15 1/2	15 3/4
Livre sterling	10 3/16	10 5/16	10 7/16	10 9/16	10 1/2	10 5/8
Peseta (100)	12 15/16	13 3/16	13 1/8	13 3/8	13 3/8	13 5/8
Franc français	10 1/8	10 1/4	10 5/16	10 7/16	10 3/8	10 1/2

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 24 AOUT

Cours relevés à 10 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	C.N.E. 3%	4730	....	....	....
....	B.N.P. T.P.	830	830	830	....
....	Cr.Lyon. T.P.	905	905	905	....
....	Renault T.P.	1581	1532	1534	- 2 97
....	Rhône Poul. T.P.	1591	1600	1600	+ 0 57
....	Saint Gobain T.P.	1028	1028	1025	- 0 29
....	Thomson T.P.	802	795	795	- 0 87
....	ACCOR	604	600	598	- 0 99
....	Air Liquide	788	772	775	- 1 65
....	Alcatel-Alsthom	628	621	620	- 1 27
....	Alt-Superm.	1670	1532	1532	- 8 26
....	A.L.S.P.I.	260	257 80	252	- 3 08
....	AGF Sté Centrale	395	392 10	392 10	- 0 73
....	Aumir H. Média	134 90	132	127	- 5 86
....	Axa (ex Cie Midi)	768	753	763	- 1 70
....	Bafip	140	140	140	....
....	Bail-Equipem.	98 90	96 60	96	- 2 93
....	Bail Investiss.	690	690	686	- 0 58
....	Bancaire	309 10	305	304 10	- 1 62
....	Bazar H.-V.	749	....	....	....
....	Berger (M)	1200	1200	1200	....
....	Bertrand Faure	400	400	400	....
....	Bic	776	773	773	- 0 39
....	B.I.P.	1030	....	....	....
....	BIS	189 90	190	190	+ 0 05
....	B N P (CI)	334 90	330 50	326	- 2 66
....	Bolloré Tech.	680	686	680	....
....	Bongrain	3080	3000	3000	- 2 60
....	Bon-Marché	550	540	540	- 1 82
....	Bouygues	535	525	524	- 2 06
....	BP France	88 90	88	88	- 1 01
....	B S N	965	960	960	- 0 52
....	Canal Plus	1236	1210	1214	- 1 78
....	Cap Gem.S.	195	190	188 20	- 3 49
....	Carrefour	2459	2450	2449	- 0 41
....	Casino	138	139	136	- 1 45
....	Casino ADP	89	89	89 20	+ 0 22
....	Castorama D.I.	439	434 90	434 90	- 0 93
....	C.C.F.	169	165	164 10	- 2 90
....	CCMC Ly.	35 10	35	35	- 0 28
....	C.D.M.E.	385	373	380	- 1 30
....	C.E.G.I.D.	143 60	142 10	142 10	- 1 04
....	Centrest (Ny)	70	73	73	+ 4 29
....	C.E.P. Comm.	367	365	367 80	+ 0 22
....	Cerus	99 50	95 60	95 50	- 4 02
....	Cetelem	712	707	710	- 0 28
....	CF Inv.	219 50	219 90	216	- 1 59
....	CGI Info.	289 10	285	285	- 1 52
....	C G I P	951	945	945	- 0 63
....	CSP	640	....	....	....
....	Chargeurs S A	1139	1100	1100	- 3 42
....	Christian Dior	299	289	286	- 4 35
....	C I C A (M)	569	569	569	....
....	Ciments franç.	329	329	329	....
....	Clarins	644	642	642	- 0 31
....	Club Méditer.	447	440	440	- 1 57
....	CMB Packa.	180	179	179	- 0 56
....	Colas	785	776	775	- 1 27
....	Cpt. Entrep.	198	199	192	- 3 03
....	Compt Mod.	1115	1110	1102	- 1 17
....	CPR (Paris Réa.)	227 ♦	227	227	....

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Créd. Foncier	745	750	749	+ 0 54
....	Crédit Loc France	266 90	261	262	- 1 84
....	Cr Lyon (CI)	500	505	500	....
....	Credit Nat.	840	833	834	- 0 71
....	CSEE	352	352	352	....
....	Damart	3200	3200	3200	....
....	Dassault Aviation	370	352	352	- 4 86
....	Dassault Electr.	169	163	167	- 1 18
....	De Dietrich	1759	1759	1759	....
....	Dév.P.d.C.(Li)	61	61	61	....
....	Dév.R.Sud-Est	100	100	100	....
....	D M C	322	319	319	- 0 93
....	Docks France	402	400	400	- 0 74
....	Dynaction	188 80	186	188	- 0 42
....	Eaux (Gle)	2159	2140	2137	- 1 02
....	E.B.F.	840	839	839	- 0 12
....	Ecco	393	397	397	+ 1 02
....	Elf Aquitaine	316 20	312	311	- 1 64
....	ElfSanofi/ExSanofi	997	1000	996	- 0 10
....	Emp-Elf (Certif)	225	218	218	- 3 11
....	Eridania-Beghin	599	590	589	- 1 67
....	Essilor	383	382	382	- 0 26
....	Essil.Int.(DP)	182 90	178	178	- 2 68
....	Esso	790	780	762	- 3 54
....	Eurafrance	1225	1209	1208	- 1 39
....	Eurocom	564	542	542	- 3 90
....	Eurodisneyland	73 50	70	68 40	- 6 94
....	Europe 1	958	925	925	- 3 44
....	Eurotunnel	34 70	34 75	34 60	- 0 29
....	Exor	1451	....	....	....
....	Finextel	96 10	96	96 30	+ 0 21
....	Fives Lille	314 50	315	315	+ 0 16
....	Fromager. Bel	3225	3200	3200	- 0 78
....	Gal Lafayette	2041	2036	2054	+ 0 64
....	G.A.N.	338	333 90	330	- 2 37
....	Gascogne (B)	489	493 90	494	+ 1 02
....	Gaz et Eaux	1229	1192	1192	- 3 01
....	Geophysique	895	887	882	- 1 45
....	Groupe André SA	875	870	855	- 2 29
....	Groupe Cité	505	510	510	+ 0 99
....	GTM-Entrep.	380	380	380	....
....	Guyenne-Gas.	1625	1610	1610	- 0 92
....	Hachette	116	112	111 10	- 4 22
....	Havas	485	480	475	- 2 06
....	Idia	280	285	285	+ 1 79
....	Imétal	321	319 90	319 90	- 0 34
....	Immob. Phénix	109 20	105	104 60	- 4 21
....	Ingénico*	88 90	89 50	86	- 3 26
....	Inst. Mérieux	7000	7000	7000	....
....	Interbail	386	386	385	- 0 26
....	Intertechnique	661	661	661	....
....	J. Lefebvre	839	820	820	- 2 26
....	Klépierre	463	462	462	- 0 22
....	Labinal	710	730	720	+ 1 41
....	Lafarge	308 50	302	299	- 3 08
....	Lebon	280	280	280	....
....	Legrand	4385	4300	4260	- 2 85

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Legrand (DP)	2251	2249	2249	- 0 09
....	Legris Industries	308	305	302	- 1 95
....	Locindus	638	633	633	- 0 78
....	L.V.M.H.	3740	3670	3665	- 2 01
....	Lyon.Eaux/Dumez	519	512	512	- 1 35
....	Majorette Ly	58 50	58	57 65	- 1 45
....	Mar. Wendel	268	269 90	269 90	+ 0 71
....	Matra	188 50	181 30	181 50	- 3 71
....	Merlin-Gerin	450	441	440	- 2 22
....	Metaleurop	66 50	65	65	- 2 26
....	Métrologie In.	27 25	27	27	- 0 92
....	Michelin	195 20	192	191	- 2 15
....	Min. Salag (Ste)	158 10	....	....	....
....	MMB	95 75	95	92 15	- 3 76
....	Moulinex	120	120	119 90	- 0 08
....	Navig. Mixte	849	845	845	- 0 47
....	Nord-Est	118 10	117 20	117 20	- 0 76
....	Norton (Ny)	217 90	219	210	- 3 63
....	Olipar	85	85	86	+ 1 18
....	Oréal	950	935	931	- 2 00
....	Paribas	308 20	305 90	304 10	- 1 33
....	Pechiney Int.	183	180	180 10	- 1 58
....	Pechiney (CP)	271 10	271 10	275	+ 1 44
....	Pernod Ricard	409 50	408	406	- 0 86
....	Peugeot	615	605	602	- 2 11
....	Pinault	350	348 10	348 10	- 0 54
....	Plastic-Omn.	759	755	763	+ 0 53
....	Primagaz	795	793	794	- 0 13
....	Printemps	699	691	695	- 0 57
....	Promodès	610	606	605	- 0 82
....	Radiotechn.	400	399 90	398	- 0 50
....	Redoute (La)	5780	....	....	....
....	Rémy Cointreau	165	164	163 10	- 1 15
....	R. Poulenc CIP	541	524	524	- 3 14
....	Rochette (La)	55 50	56	56	+ 0 90
....	Roussel Uclaf	404 90	404 90	404 90	....
....	R. Impé.Ly*	2850	2800	2790	- 2 11
....	Sade (Ny)	155	156	156	+ 0 65
....	Sagem	1994	1980	1980	- 0 70
....	Saint Gobain	535	522	523	- 2 24
....	Saint Louis	1157	1140	1142	- 1 30
....	Salomon Ly	1330	1281	1281	- 3 68
....	Salvepar (Ny)	293	293	293	....
....	S A T	1400	....	....	....
....	Saul. Châ.	225	220	229	+ 1 78
....	Saupiquet (Ns)	985	981	981	- 0 41
....	Schneider	562	555	550	- 2 14
....	SCOA	13 70	14 15	13 90	+ 1 46
....	Scor s.a.	333	325	334	+ 0 30
....	S.E.B.	2110	2100	2100	- 0 47
....	Sefimeg	382	382	382 10	+ 0 03
....	Selectibanque	115 30	115 30	115 30	....
....	Sextant A.	165 90	152 20	162	- 2 35
....	S F I M	679	675	651	- 4 12
....	S.G.E.	190	185	185	- 2 63
....	Simco	371	371	371	..
....	Sk. Rossignol	620	620	610	- 1 61

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Sigos	425	430	430	+ 1 18
....	Société Géné.	491	475 10	482 50	- 1 73
..	Sodexco (B)	43	46 20	46	+ 6 98
...	Sodero (Ns)	99	96	96	- 3 03
...	Sodexho	1025	1025	1025	...
...	Sogerap (Ny)	69	68 55	69	....
....	Sogenal	360	358	357	- 0 83
....	Sommer-Allib.	1280	1270	1270	- 0 78
...	SOPHIA	370	370	370	....
...	Sovac	700	700	700	....
...	SPEP	267	266	266	- 0 37
..	Spie-Batignol.	277	275	276	- 0 36
....	Strafor Facom	700	694	699	- 0 14
..	Suez	231 90	229	228	- 1 68
....	Synthélabo	1025	1020	1020	- 0 49
...	Thomson CSF	123 30	122 10	121	- 1 87
..	Total	210 70	205 10	205 80	- 2 33
....	- (certif)	146	148	148	+ 1 37
...	Tréfimét Fin.	176	174	176	....
...	U.A.P.	374	368	364	- 2 67
....	U F B Locab.	232	224	232	...
...	U.G.C. DA (Robur)	239	215 20	215 20	- 9 96
....	U I C	490	488	490	..
....	U I F	395 20	396	396	+ 0 20
...	U I S	725	730	730	+ 0 69
...	Unibail	382	380 10	376	- 1 57
..	Valéo	710	700	699	- 1 55
...	Vallourec	132	136	130	- 1 52
...	Via Banque	209	211	210	+ 0 48
...	Worms et Cie	248 40	242	240	- 3 38
..	Zodiac	1160	1151	1151	- 0 78
...	Elf Gabon	965	952	952	- 1 35
...	Amax	89 70	88 35	87 30	- 2 68
...	Amer. Barrick	138	138	137	- 0 72
....	Amer. Express	106 10	101 30	101 30	- 4 52
....	A.T.T.	214 20	207 30	207 30	- 3 22
.	Anglo Amer.C.	135 80	129 50	129 50	- 4 64
.	Amgold	236 10	240	240	+ 1 65
.	Banco Santander	191	180	180	- 5 76
..	B.A.S.F.	734	741	731	- 0 41
....	Bayer	905	889	889	- 1 77
...	[illegible] Plc	46	46 50	46 50	+ 1 09
...	Buffelsfont.	28 70	28 65	28 65	- 0 19
...	Chase Manh.	116 80	116 50	116 50	- 0 26
...	Daimler Benz	2068	2062	2050	- 0 87
...	De Beers	74	71 90	71 20	- 3 78
....	Deutsche Bank	2091	2085	2080	- 0 53
...	Dresdner Bank	1095	1081	1081	- 1 28
....	Driefontein	48 55	48 50	48 50	- 0 10
..	Du Pont-Nem.	254 90	244 40	244 40	- 4 12
...	Eastman Kodak	217 40	208 70	208 70	- 3 54
...	East Rand	10 50	10 50	10 50	....
....	Echo Bay	29 60	29 70	30	+ 1 35
....	Electrolux	197	183	183	- 7 11
....	Ericsson	106 60	106	105	- 1 50
....	Exxon Corp.	327	309 80	309 80	- 5 26
...	Ford Motor	207 90	198 60	198 60	- 4 47

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
....	Freegold	35	34 40	34 20	- 2 29
...	Gencor	15 20	13 95	14 15	- 6 91
.	Gén. Elect.	376	364 90	364 90	- 2 95
	Gén. Motors	178 90	173 20	171	- 4 42
....	Gén. Belgique	317 10	.	...	....
. .	Gd. Métropol.	41	40	40	- 2 44
..	Guinness	50 50	50	49 80	- 1 39
.	Hanson PLC	18 95	18 50	18 50	- 2 37
....	Harmony Gold	18 60	18 50	18 30	- 1 61
	Hewlett Packard	281 50	.	..	.
.	Hitachi	31 10	31 10	31 20	+ 0 32
.	Hoechst	810	794	794	- 1 98
....	Homestak	60 80	60 50	60 50	- 0 49
...	I.C.I.	106 80	...	....	...
.	I.B.M.	433	419 80	417 60	- 3 56
.	I.T.T.	334 50	325	325	- 2 84
.	Ito Yokado	153 50	151 80	151 80	- 1 11
.	Matsushita	47 80	47 80	47 80	
..	Maxwell	3 55	..		.
.	Mc Donald's	213 90	206 70	206 70	- 3 37
...	Merck	255	246 40	245	- 3 92
..	Minnesota M.	493 30	480 50	480 50	- 2 59
.	Mitsubishi	34 90	34 75	34	- 2 58
..	Mobil corp.	322	318	318	- 1 24
..	Morgan J.P.	292 20	286 60	286 60	- 1 92
...	Nestlé	34900	34700	34700	- 0 57
.	Norsk Hydro	112 50	108	104	- 7 56
....	OFSIL	80 50	80 20	80	- 0 62
. .	Pétrofina	1550	1542	1542	- 0 52
.	Philip Morris	398	386 80	386	- 3 02
...	Philips	70	70	70	.
....	Placer Dome	51	50 30	50 30	- 1 37
....	Procter Gamble	237 40	234 60	234 60	- 1 18
.	Quilmès	155	154 90	154 90	- 0 06
.	Randfontein	16 85	16 70	16 40	- 2 67
....	Rhône Poul. Rorer	255 90	248	244 40	- 4 49
...	Royal Dutch	437 60	431	430	- 1 74
..	R T Z	50 15	49 10	50 50	+ 0 70
. .	Saat.& Saatch.	13 35	13	13 05	- 2 25
.	St Helena	25 80	25 50	25 90	+ 0 39
...	Schlumberger	341	326 50	326 50	- 4 25
...	Shell transp.	44 30	.	. .	. .
....	Siemens	2025	2005	2005	- 0 99
. .	Sony	160	155	155	- 3 13
....	Sumitomo Bank	64 90	67	67 10	+ 3 39
..	T.D.K.	136	135 10	135 10	- 0 66
..	Telefonica	53 20	53 75	52	- 2 26
.	Toshiba	24 40	24 60	24 60	+ 0 82
...	Unilever	553	544	542	- 1 99
..	Unit. Techn.	270 80	265 60	265 60	- 1 92
. . .	Vaal Reefs	192	191 10	191 10	- 0 47
...	Volkswagen	1102	1089	1089	- 1 18
.	Volvo	298	. .	. .	. .
. .	West. Deep	86	85 20	85 20	- 0 93
...	Xerox Corp	370	360	360	- 2 70
....	Yamanouchi	97	97 80	97 80	+ 0 82
...	Zambia Cop.	4 43	4 41	4 42	- 0 23

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8%78	100 25	0 88
10,80% 79/94	....	10 47
Emp.Etat 13,4%83	103 50	9 04
Emp.Etat 12,2% 84	100 25	10 70
10,26% mars 86	....	4 63
OAT 10% 5/2000	106 22	2 43
OAT 9,9% 12/1997	....	6 89
OAT 9,8% 1/1996	100 70	5 54
PTT 11,2% 85	....	7 51
CFF 10,30% 86	....	5 48
CFF 10,25% nov 90	104 40	4 54
CNA 10 % 1979	....	4 59
CNB Bques 5000F	98 01	1 26
CNB Paribas 5000F	....	1 26
CNB Suez 5000F	....	1 26
CNI 1/82 5000F	98 05	1 26
CNT 9 % 88	...	3 08
CRH 10,90% déc.85	104 10	6 37
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	....	....
Cenus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	618	....
Ly. Eaux cv 6,5%	771	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	685	652
Applications Hydr.	1501	....
Arbel	489	489
Bains C.Monaco	900	903
B.Hypoth.Europ.	357 60	....
B.N.P. Intercont.	366	355
Beghin-Say (C I)	468	468
Bénédictine	2480	....
Bidermann Internat.	480	....
Blanzy Ouest	1401	....
B T P	58 70	58 70
Cambodge	1060	....
Carbone Lorraine	388	393
Case Poclain	4 40	4 50
C.B.C.	280	....
C.E.G.F (Frigor.)	706	....
Centenaire Blanzy	338	....
Cerabati	42	....
Champex Ny	60	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC (CP)	164 90	164 80
C.I.M.	910	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2310	....
Comiphos	518	....
Cie Industrielle	4620	....
Cpt Lyon Alemand	323 10	....
Concorde	586	587
Constr.Mét.Prov.	16 30	....
Crédit Gén.Ind.	140	....
Cr Universel (Cie)	430	....
Darblay	535	....
Degremont	1785	1780
Delmas Vieljeux	2560	....
Didot Bottin	540	....
Eaux Bassin Vichy	3180	....
Ecia	380	380
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eurax	1775	1710
Finalens	305	....
F.I.P.P.	80	....
F.N.A.C.	1780	....
Foncière (Cie)	451	....
Fonc.Lyonnaise	588	584
Foncina	335	....
Fougerolle	800	....
France I.A.R.D.	471	....
France SA (La)	1728	1655
From. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	460	....
Gépéfim	264	264
Gévelot	480	....
G.F.C.	298	299
Groupe Victoire	900	....
G.T.I (Transport)	198	....
Immobail	310	310
Immobanque	585	585
Im.Marseillaise	4400	....
Immofice	361 50	....
Invest.(Sté Cle.)	3202	....
Lambert Frères	295	....
Lille Bonnières	900	....
Locafinancière	516	....
Louis Vuitton	635	....
Louvre	2320	2338
Lucia	540	....
Machines Bull	29 50	....
Mag.Uniprix	200	....
Magnant	540	....
Métal Déployé	410	....
Mors	81	....
Navigation (Nle)	198	....
Optorg	280	280
Oréal (CI)	501	....
Origny-Desvroise	864	....
Palais Nouveauté	1250	....
Paluel Marmont	600	....
Parfinance	155	....
Paris France	199	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris Orléans	208	....
Parisienne Invest.	300	....
Pathé Cinéma	515	....
Piper Heidsieck	1055	...
Porcher	470	....
Promodès (CI)	380	....
Publicis	720	....
Rochefortaise	113	....
Rosario	146	145 80
Rougier	230	....
S.A.C.E.R.	443 10	....
S.A.F.A.A.	211	....
S.A.F.I.C Alcan	183 50	....
Saga	380	....
Saint Dominique (F.)	105	104
Salins du Midi	554	560
Savoisienne M.	156	....
S.C.A.C.	720	....
Senelle	421	429
S.Eaux Part. (M)	114	....
Silic	547	....
Slavim	109	104
S.I.P.H.	120	....
S.M.C.I.	100	....
Sofal	620	....
Soffo	255	....
Sofical	1040	....
Sofitam (ex Sasam)	75	....
Sofragi	2307	....
Soudure Autogène	729	729
Sovabail	330	...
Stami	520	....
Taittinger	2150	2190
Testut-Aquitas	221	....
Tour Eiffel	208	....
Ufiner	1100	....
Vicat	480	480
Viniprix	1550	....
Virax	120	....
Maroc Sté Brasserie	300	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	530	....
Akzo Nv Sico	435	....
Alcan Aluminium	99 90	....
American Brands	235	....
Arbed	570	....
Asturienne Mines	95 05	....
Banco Popular Espa.	470	....
B.Reglements Int.	22700	....
Can.Pacifique	68 20	....
Chrysler Corp.	105	....
C.I.R.	5 70	....
Commerzbank	801	....
Dow Chemical	285	....
Fiat	20	....
GBL (Brux Lamb.)	443	....
Gevaert	940	..
Glaxo Holdings Ltd.	69 10	....
Goodyear Tire	330	....
Grace and Co (WR)	172	....
Honeywell Inc. Inc.	356	...
Johannesburg	69 10	....
Koninklijke Pakhoed	132 30	....
Kubota	17 60	....
Midland Bank	37 10	...
Noranda Mines	81 10	. .
Olivetti priv.	8 15	....
Pfizer Inc.	405	404 50
Ricoh	20	....
Robeco	265 90	253 90
Rodamco NV	127 50	..
Rolinco	263 80	269
Saipem	5 25	....
Sema Group	25 05	....
SKF Aktiebolaget	84	....
Tenneco Inc.	171	....
Thorn Electrical	60 10	....
Toray Ind.	21	...
West Rand Cons.	5 95	..

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	284	....
Calciphos	90	...
C G H Cogedhor	3 98	. .
Coparex	640	...
Drouot Assurances	339	..
Electro-Banque	311	311
Europ. Accum.	77 50	...
Europ Soufres Ind.	12 85	. .
Gachot S.A.	48	...
Guy Degrenne	400	. .
Lecteurs du Monde	156	...
Nicolas	1050	..
Particip. Perrier	350	...
Quadrant	40	...
Robeco N.V.	221 80	...
St-Gobain-Emballage	1802	....
S.E.P.R.	1600	...
S.M.T. Goupil	0 40	...
S.P.R. act. B	283	...
Wissmann	1200	...

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/8	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	4 923	......	......	......
Ecu	6 893	......	......	......
Allemagne (100 dm)	339 440	......	......	......
Belgique (100 F)	16 479	......	......	......
Pays-Bas (100 fl)	301 150	......	......	......
Italie (1000 lires)	4 461	......	......	......
Danemark (100 krd)	87 910	......	......	......
Gde.Bretagne (1 L)	9 528	......	......	......
Grèce (100 drachmes)	2 741	......	......	......
Suisse (100 f)	382 320	......	......	......
Suède (100 krs)	93 080	......	......	......
Norvège (100 k)	85 980	......	......	......
Autriche (100 sch)	48 227	......	......	......
Espagne (100 pes)	5 271	......	......	......
Portugal (100 esc)	3 875	......	......	......
Canada (1 $ can)	4 125	......	......	......
Japon (100 yens)	3 886	......	......	......

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/8
Or fin (kilo en barre)	53900	.....
Or fin (en lingot)	54650	.....
Napoléon (20f)	326	325
Pièce Fr (10 f)	398	.....
Pièce Suisse (20 f)	315	.....
Pièce Latine (20 f)	310	.....
Souverain	424	.....
Pièce 20 dollars	1850	.....
Pièce 10 dollars	940	.....
Pièce 5 dollars	525	.....
Pièce 50 pesos	2030	.....
Pièce 10 florins	325	.....

SICAV (sélection) 21/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	183 70	178 78
Amérigan	6863 10	6599 13
Amplia	271913 11	271913 11 ♦
Amplitude	605 78	588 14
Arbitrages Court.T	7365 36	7365 36
Associc	1104 44	1104 44
Atout Futur	397 69	387 99
Aurecic	1068 78	1037 65
Avenir Alizes	1668 40	1635 69 ♦
Axa Capital	169 88	164 74
Axa Court Terme	8105 78	8105 78
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	839 89	815 43
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	756 56	734 52
Axa Europa	124 21	120 59
Axa Investissements	97 79	94 94
Axa NPI	107 05	103 93
Axa Ob.Fr.Etrang.	139 77	135 70
Axa.Ob In.Ex Mtr U.Se	129 05	125 29
Axa Prem.Ex.Agepre.	114 91	111 56
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	139 48	135 42 ♦
Axa Valeurs PER	117 95	114 51
Cadence 1	1032 47	1012 23
Cadence 2	1021 84	1001 80
Cadence 3	1033 33	1013 07
Capimonétaire	6417 79	6411 38
Capioblig	6355 51	6230 89
Capitacic	1313 97	1294 55
Cosmis	1323 11	1290 84
Comptavalor	3582 63	3577 28
Convertimmo	322 33	316 01
Credimor	422 57	410 26
Crédit Mutuel Capital	1287 32	1262 08
Cred.Mut.Ep.Cour.T	682 34	682 34
Cred.Mut.Ep Indus.	91 66	89 21 ♦
Cred.Mut.Ep.J	70935 88	70935 88
Cred.Mut.Ep.long.T	183 41	178 50 ♦
Cred.Mut.Ep.Monde	1073 46	1044 73 ♦
Cred.Mut.Ep.Quatre	1095 88	1066 36
Dieze	1291 81	1260 30
Drouot France	813 90	790 19
Drouot Sécurité	215 68	209 30
Ecocic	1041 45	1011 12
Ecupar	125 59	121 93
Ecureuil Capitalisation	2578 38	2552 85
Ecureuil Géovaleurs	2260 94	2185 38
Ecureuil Invest.	430 39	417 85
Ecureuil Monepremière	68425 42	68425 42
Ecureuil Monétaire	40223 98	40223 98
Ecureuil Trésorerie	2480 75	2480 75
Ecureuil Trimestr.	1978 22	1958 63
Elicash	2 854121	2 854121 ♦
Energia	251 80	240 38
Eparcic	3675 32	3675 32
Eparcourt-Sicav	4370 56	4359 65
Epargne Associat.	25782 55	25498 87
Epargne Capital	10772 75	10666 09
Epargne Croissance	1590 28	1547 72
Epargne Oblig.	193 62	188 44
Epargne Première	14517 05	14408 98
Epargne-Unie	1223 59	1193 75
Epargne Valeurs	412 98	401 93
Eofi Cash capi.	6488 95	6488 95 ♦
Eofinvest capi.	594 49	577 17 ♦
Eurocic Leaders	1008 30	976 99
Eurodyn	1127 65	1100 15
Euro Gan	5944 15	5715 53
Europe Nouvelle	514 88	491 53
Fonsicav	14715 68	14715 68
France-gan.	9482 44	9098 50
France Garantie	260 64	260 12
France Index Sicav	103 68	100 64

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Obligations	468 62	463 98
Francic	446 45	433 45
Francic Pierre	94 57	91 82
Francic-Régions	1171 90	1137 77
Fructi-Associations	35 96	35 96
Fructi-Capi	41 87	41 25
Fructidor	230 58	227 17
Fructifrance action C.	877 41	856 07
Fructifrance action D.	857 42	836 51
Gestilion	14942 88	14868 54
Gest.Associations	162 68	159 10
Horizon	1156 22	1122 54
H.M. Monétaire	14214 23	14214 23
Indust.Fse Court T.	1497 41	1497 41 ♦
Intercepar	104687 10	101637 98
Interoblig	13648 81	13381 19
Intersélection Fce	510 26	500 25
Japacic	131 55	127 72 ♦
Jeunepargne	287 91	283 66
Laboule	2299 47	2296 03
Lecam C.T.	12789 48	12789 48
Leumi L.T.	6312 85	6128 98 ♦
Lion Associations	11339 57	11339 57
Lion Institution	29649 79	29575 85
Lionplus	979 21	960 01
Lion Trésor	2109 34	2088 46
Lion 20 000	26745 43	26745 43
Livret Bourse Inv.	534 10	518 54
Livret Portefeuil.	667 83	648 38
Méditerranée	166 47	161 62
Mensuel CIC	10112 58	10012 46
Monedan	69391 77	69391 77
Mone.J	74075 41	74075 41 ♦
Monévalor	83679 70	83679 70
Mutualité dépôts	13606 72	13579 56
Natio Court Terme	289892 00	289892
Natio-Epargne	17814 77	17638 39
Natio-Ep. Ret.	118 52	115 35
Natio Eparg.Trésor	7849 51	7833 84
Natio-Imm.	1063 68	1025 48
Natio-Inter	1382 20	1345 21
Natio-Monétaire	25793 20	25793 20
Natio-Patrimoine	1290 87	1258 32
Natio-Placements	64992 01	64992 01
Natio-Revenu	1009 21	999 22
Natio Sécurité	12293 11	12293 11
Natio-Valeurs	826 93	804 80
Nippon-Gan	4172 59	4012 11
Nord Sud Dévelop.	1563 64	1560 52
Obli-Associations	150 79	149 30
Oblicic-Mondial	2583 96	2545 77
Oblicic-Régions	1019 29	1004 23
Oblifutur	2837 48	2768 26
Oblig. ttes caté.	176 35	173 74
Oblilion	1345 80	1332 48
Oblisécurité Sicav	13174 54	13174 54
Oracion	973 04	949 31
Orvalor	6676	6545 10
Paribas Capitalisation	1479 49	1457 63
Paribas Opportunités	118 08	113 28
Paribas Patrimoine	544 83	522 62
Patrimoine Retraite	224 27	219 87
Pervalor	599 90	588 14
Placement A.	1415 51	1387 75 ♦
Placement J.	7370 98	7356 27 ♦
Placement M.	68334 05	68197 65 ♦
Placement Nord	910 31	892 46 ♦
Pléniude	129 60	126 13
Poste Croissance	22147 78	22125 66
Poste Gestion	67167 43	67167 43
Première Oblig.	10732 89	10722 17

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	110 74	109 64
Priv'Associations	30053 73	30053 73
Proficass	921 58	899 10
Quantz	127 42	124 31
Réalvalor	685 39	671 95
Rentacic	157 94	155 61
Revenus Trimestr.	5208 40	5156 83
Revenu-Vert	1128 84	1101 31
St Honoré Vie & Santé	948 73	905 71
St Honoré Bons du Tr.	11461 08	11404 06
St Honoré Global	217 32	207 47 ♦
St Honoré Invest.	737 54	704 10
St Honoré Pacifique	493 69	471 30
St Honoré PME	504 75	481 86
St Honoré Real	15266 84	15206 02
Sécuricic	1777 45	1777 45
Sécuri-Gan	13056 05	12800 05
Sécuritaux	1420 25	1420 25
Sicasden	899 17	688 84
Sicav Associations	1881 93	1881 93
SFI-CNP Assur	621 73	603 62
S G. Fr opportunités	1122 23	1100 23
Sicav 5 000	423 29	411 96
S.I. Est	1208 54	1173 34
Slivafrance	682 49	664 22
Slivam	372 68	362 71
Slivarente	208 30	202 25
Slivinter	398 60	387 93
S.N.I.	1028 98	999 02
Sogenfrance	1073 23	1052 19
Sogépargne	315 01	308 93
Sogevar.	943 78	925 27
Sogester	1189 28	1165 96
Soleil Investissements	541 64	520 81
Solstice	2186 49	2161 09
State Street Act. Eur.	8770 24	8473 66 ♦
State Street Act. Frce.	10010 64	9719 07
St. Str. Act.Japon	8854 67	8555 24
State Street Emer. Mts	10042 73	9558 91
St.Street OAT Plus	10182 34	9982 69 ♦
Stratégie Actions	790 42	760 02
Stratégie Rendement	1415 27	1370 72
Technocic	990 12	961 28
Techno-Gan	5414 88	5306 62
Thesora	665 80	659 21
Trésor Plus	1286 15	1273 42
Trésor Trimestriel	1014 55	1004 50
Trésoricic	132588 35	132588 35
Trilion	5132 67	5066 80
UAP Investissement	405 42	390 77
UAP Actions France	560 29	540 04
UAP Act. Select.	585 17	564 02
UAP Actificandi	498 02	480 98
UAP Aktifi	196 63	189 52
UAP Alto Sicav	155 60	149 98
UAP Moyen Terme	139 44	134 40
UAP Première Cat.	10744 98	10356 61
Uni-Associations	125 34	125 34 ♦
Uni-Foncier	1131 80	1104 29
Unifrance	564 50	550 73
Uni-Garantie	1292 20	1266 84
Uni Régions	1309 60	1277 56
Univer	240 67	240 67 ♦
Univers Actions	1169 75	1141 22
Univers Obligations	1780 11	1736 89
Valorg	2088 06	2085 96
Valreal	54361 31	54334 14

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, *en indiquant leur numéro d'abonné.*

BULLETIN D'ABONNEMENT

PP. Paris RP — 201 MON 01

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______________ Prénom : ______________
Adresse : ______________
______________ Code postal : ______________
Localité : ______________ Pays : ______________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM DES HALLES *(40-28-28-40). Marie-Catherine Girod :* 20 h 30 mer. Piano. De Falla, Debussy, *Milhaud,* Ginastera. *Dans le cadre du* Festival estival de Paris Susann Belling, Sonia Wieder-Atherton : 20 h 30 lun. Soprano, violoncelle, Jean-François Zygel (piano). Piazzola, Zygel. Dans le *cadre du Festival estival de Paris.*

EGLISE DE LA MADELEINE. Sinfonietta de Paris : 21 h jeu., mar. Domini*que Fanal (direction). Mozart.*

EGLISE SAINT-EPHREM-LE-SYRIAQUE. Agnès Gilleron : jusqu'au 29 août. 18 h 30 sam. Pianoforte. Mozart.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÈS. *Capella Savaria* : 20 h 30 mar. James Bowman (contre-ténor), Maria Zadori (soprano), Pal Nemeth (direction). Haendel. *Dans le cadre du Festival estival de* Paris.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. *Philharmonia* de chambre : 18 h 30, 21 h mer., jeu. Dario Perez (violon, direction). Bach, Mozart, *Pachelbel Voix géorgiennes* : 18 h 30 ven. ; 18 h 30, 21 h sam. ; 16 h dim. Jean-François Ott, Salvatore-Michel *Picardi* : 20 h 30 mar. Violoncelle, piano. Vivaldi, Mozart, Beethoven, *Rachmaninov.*

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Isabelle Lequien : 20 h 45 mer. Alto. Bach *Académie de l'Ile Saint-Louis : 20 h 45* jeu., ven., sam. ; 17 h dim. Bertrand de Billy (direction). Pergolese, Mozart, Britten.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Damien *Nedonchelle : 22 h 30 sam.,* lun. *Piano.*

ORATOIRE DU LOUVRE. Ensemble instrumental de Falaise : 20 h 30 lun. *Isabelle Legrand-Schönhenz (soprano),* Christophe Le Paludier (ténor), Guy Lecointre (récitant), Chœur universitaire, *Didier* Horry (direction). Le Roi David de Honegger. Dans le cadre du Festival *rimes et accords.*

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Gabriel Fumet, Richard Siegel : jusqu'au *2 septembre. 21 h mer., dim., mar.* Flûte, clavecin. Bach, Haendel Ars Antiqua de Paris : jusqu'au 5 septembre. 18 h 45, 21 h ven. Musique des troubadours et des trouvères, Ensemble Ars *Antiqua de Paris : jusqu'au 5 septembre.* 18 h 45, 21 h sam. Musique au temps des croisades. Musique française du XVIIe siècle, Ensemble Ars Antiqua de Paris : 18 h 45, 21 h lun. Musique du *Moyen Age. Musique française des XVIe* et XVIIe siècles.

Périphérie

ABBAYE DE ROYAUMONT (34-68-05-50). Falstaff : 20 h sam. ; *16 h dim. Opéra de Verdi (version de* concert). Raphaëlle Farman, Victoria *Manso Sanchez (sopranos), Silvia Marini,* Myriam Rossignol (mezzo-sopranos), Mark Pancek, Olivier Lallouette (bary*tons), René Linenbank (basse), Martial* Defontaine, François Nicolas Geslot, Hilton Marlton (ténors), Steven Naylor (piano), Ensemble vocal les Jeunes Solistes, Martin Isepp (direction).

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (*daté jeudi*).

MAISONS-LAFFITTE, CHATEAU DE MAISONS. Parcours d'un soir, musique et voix : jusqu'au 4 septembre. 21 h 30, *22 h, 22 h 30 mer.,* ven., lun. Wanda Kozyra, Jeanne Bcelle (luth, théorbe). *Julie Hassler (soprano), Bernard Colin* (mise en scène).

SCEAUX. ORANGERIE (46-60-07-79). *Philippe Cassard, Marc Coppey* : 17 h 30 sam. Piano, violoncelle. Brahms, Martinu, Janacek, Bartok. *Dans le cadre* du Festival de l'Orangerie de Sceaux, Jean-François Heisser, Gérard Poulet : *17 h 30 dim. Piano, violon.* Schumann, Prokofiev Hye-Ri Yoon, Janne Thomsen, Reiko Hozu : 11 *h* dim. Flûtes, piano. Bach, Stamitz, Elert, Poulenc, Martin, Doppler.

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Al et Stelle Levitt Quartet : 22 h 30 mer., jeu. ; King George *Band : 22 h 30 ven., sam. ;* Mike Zwerin : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : 22 h 30 mar.

BAISER SALÉ *(42-33-37-71). Donn'lui* tonton : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Richard Bona, Françoise Pujol Quartet : jusqu'au 30 août. 22 h 30 dim. ; Jean-Marc Jaffet Trio : 22 h 30 lun., mar.

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Jean-Claude Naude, Jean-Pierre Mulot : 22 h 45 mer., jeu. ; Thomas Savy, Kathy *Roberts : 22 h 45 lun., mar.*

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Serge et Nivo Rahoerson : 22 h 45 mer., jeu., *ven.,* sam. *Piano, batterie,* Gerard Rakoto (basse), Datita Rabeson (guitare) ; Turk *Mauro* : jusqu'au 27 septembre. 22 h 45 dim. Georges Arvanitas (piano), Luigi Trussardi (basse) ; Patrick *Saussois* : 22 h 45 lun., *mar.* Guitare, Georges Arvanitas (piano), Luigi Trussardi (basse).

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Jusqu'au 27 août. 22 h mer., jeu.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Jean-Paul Amouroux Boogie Machine : 21 h 30 mer., jeu., *ven., sam., dim.,* lun. ; *Harlem Nocturne,* Jean-Michel Proust : 21 h 30 mar.

CINQUIÈME AVENUE (45-00-00-13). *Paul Ives : 1 h mer. ; Meleval : 1 h jeu.*

CITY ROCK (47-23-07-72). P & C : jusqu'au 31 août. 0 h mer., jeu., ven., sam., dim., lun.

L'EUSTACHE (40-26-23-20). Arrigo Lorenzi Trio : 22 h 30 jeu. ; Siegfried Kessler, René Malthe : 22 h 30 ven., sam.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Sandra Saar : 22 h 30 mer. ; Mike Rimbaud : 22 h 30 jeu., ven. ; Frogmouth : jusqu'au 1er septembre. *22 h 30 lun., mar.* ; House Band : jusqu'au 30 août. 22 h 30 dim. ; Blues & Bluesy : 22 h 30 sam.

HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Cynthia McPherson : 22 h 15 mer. ; Soul Time : 22 h 15 jeu. ; *The Kiwi's* : 22 h 15 ven. ; Stoha Boka : 22 h 15 sam. ; Chris et Azad : 22 h 15 lun. ; Bill Thomas : 22 h 15 mar.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). *Banako* : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto et Novos Tempos : jusqu'au 12 septembre. 22 h 30 lun., *mar.*

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Polye Jordan Quintet : 22 h jeu. Chant, Marc Deschamps (piano), Olivier Robin (batterie), Jean-*Claude Beneteau (basse), Jacques Fattier* (saxophone) ; Paris Barcelona Swing Connection : *22 h* ven., sam. Patrick Artero (trompette), Thierry Lhiver (trombone), Jean-Pierre Rebillard (contrebasse), *Philippe Chagne* (saxophone, flûte), Dominique Vernhes (saxophone), Ramon Fossati (guitare), *Oriol Bordas* (vibraphone, saxophone, percussions), Philippe Duchemin (piano), Stéphane *Roger (batterie) ; Jean-Christophe Beney* Quartet : 22 h mar. Saxophone, Laurent Legall (contrebasse), *José Perea (piano),* Frédéric Jeanne (batterie).

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's *Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques* Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Pascal Gauber, Patrick Villanueva : 22 h 30 mer., jeu., ven. Saxophone, piano ; Vincent *Courtois, Benoît Dunoyer de Segonzac* : 22 h 30 mar. Violoncelle, contrebasse.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio Alain Bouchet : 22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Duo : jusqu'au 30 août. 22 h 30 dim. ; Trio René Urtreger : jusqu'au 8 septembre. 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER *(40-60-30-30).* Alain Bouchet : jusqu'au 5 septembre. 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Pierre Caligaris : *22 h ven., sam.* Piano.

NEW MORNING (45-23-51-41). John Blake : 21 h mar. Chant, Mino Cinelo (percussions), Fareed Haque (guitare), Dave Holland (basse).

NOUVEAU CAFÉ *(43-21-65-29).* Jacqueline, Mozart Terra, Passarinho : 21 h 30 mer., jeu., ven., *sam.* ; Moreno *trio manouche : 21 h 30 lun., mar.*

OLYMPIA (47-42-25-49). Johnny Winter : 20 h 30 ven.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Dan Seals : 22 h jeu.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Barney Wilen Quartet : 21 h mer. ; Rock and Blues Boogie Band : 21 h jeu. ; Couleur Swing : 21 h ven. ; Five o'Clock Jazz Group : 21 h sam. ; *Raoul Petite* : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Alain Jean-Marie, Gus Nemeth, Al *Levitt : 23 h mer. Piano, contrebasse,* batterie.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Gene Mighty Flea Conners : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; René Franc Hot Jazz Sextet : *22 h mar.*

SUNSET (40-26-46-60). Francis Lockwood & Eric Seva Quartet : 22 h 30 mer., jeu. ; Toni Russo Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Emmanuel Sourdeix Trio : *jusqu'au 7 septembre.* 22 h 30 lun. ; Mezcal Trio : 22 h 30 mar.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Jean-Jacques Milteau & Friends : 22 h mar.

CHANSON

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). *Nicolas Vassal :* jusqu'au 29 août. 21 h *jeu., ven., sam.*

THÉATRE DE LA RENAISSANCE (42-08-18-05). La Java des mémoires : 21 h mer., jeu., ven. ; 17 h 21 h sam. L'histoire d'une drôle d'époque. Specta*cle musical conçu et mis en scène par Roger Louret.*

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL *(48-06-72-34). Marie-Hélène Féry :* jusqu'au 30 août. 19 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim.

PARIS EN VISITES

MARDI 25 AOUT

« Le quartier de l'Odéon », 11 heures et 14 h 30, métro Odéon (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'île Saint-Louis en fêtes », 14 h 30, 1, *rue Saint-Louis-en-l'Ile* (Tourisme culturel).

« Au Palais-Royal : trois siècles d'histoire et d'histoires », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le *Louvre des Antiquaires (Connaissance* de Paris).

« Architecture et décor symbolique à Notre-Dame de Paris », 14 h 30, métro Cité (Europ explo).

« Hôtels et jardins du Marais sud. Place des Vosges », 14 h 30, sortie *métro Saint-Paul (Résurrection du passé).*

« La Villette : un parc urbain du *vingtième siècle », 15 heures, métro* Porte-de-Pantin, sortie Parc de La Villette (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

30, avenue Corentin-Cariou (salle Jean-Bertin), 15 heures : « Frontières spatiales », avec *G. Lafferrandetie.* Entrée libre (Cité des sciences et de l'industrie).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

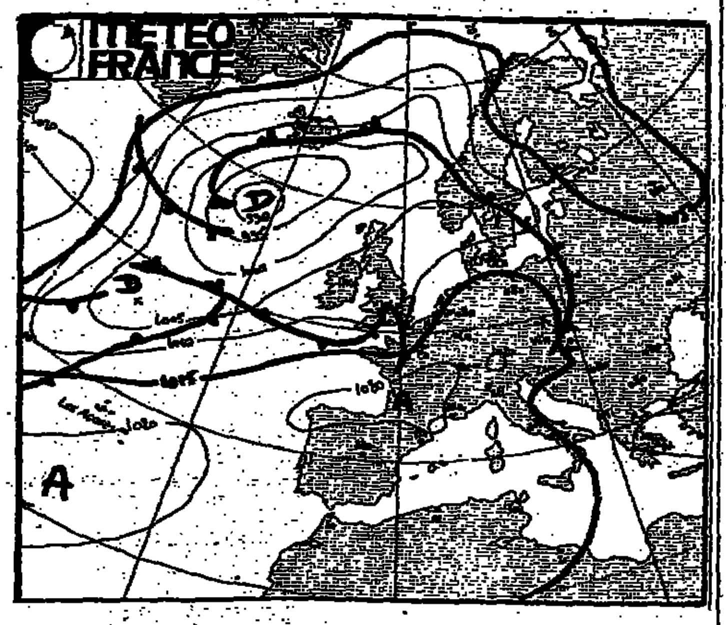
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

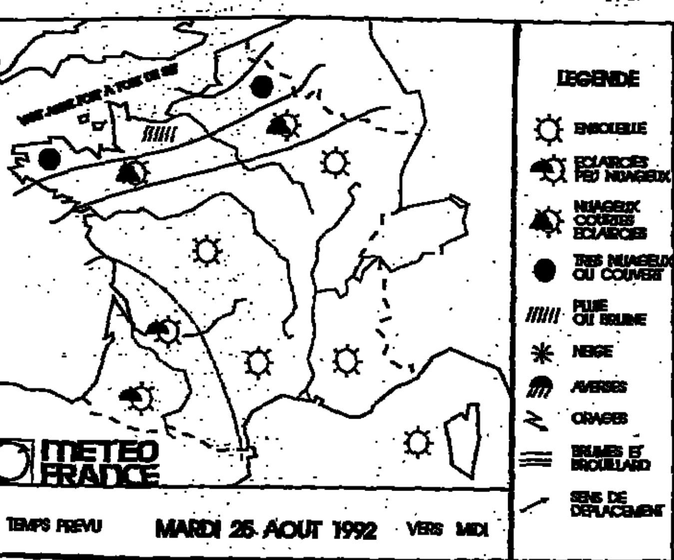
هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 AOUT 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 25 AOUT 1992



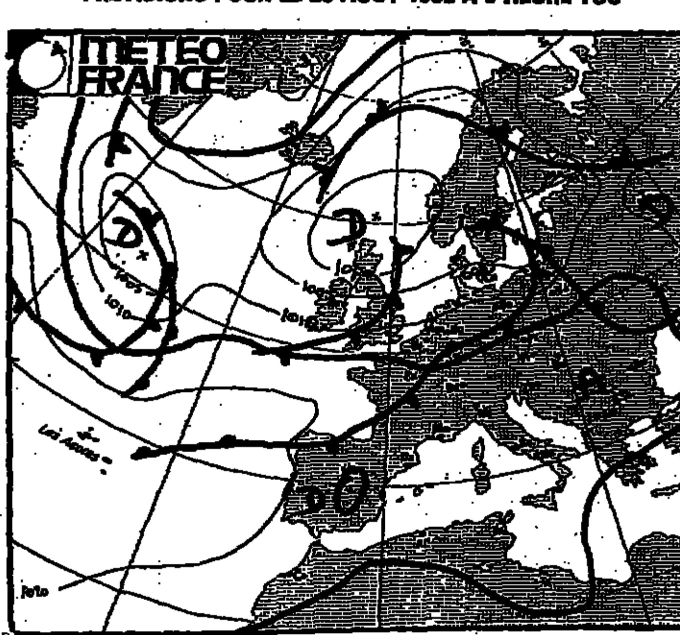
Mardi : **très nuageux près de la Manche, ensoleillé ailleurs.** – Le matin, de la Bretagne-nord, à la Normandie et au Nord-Pas-de-Calais, les nombreux nuages apporteront quelques petites pluies. Le temps s'améliorera progressivement l'après-midi avec le retour d'éclaircies. Le vent de sud-ouest, qui aura soufflé assez fort dans la nuit, faiblira progressivement dans l'après-midi.

Du sud de la Bretagne à l'Ile-de-France, aux frontières belge et luxembourgeoise, les nuages l'emporteront souvent, malgré des éclaircies qui seront plus belles l'après-midi.

Sur les autres régions de la France, après dissipation des bancs de brouillard notamment dans le Sud-Ouest, le soleil dominera largement. Toutefois, quelques nuages remonteront d'Espagne et pourront déborder sur Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Les températures minimales seront généralement comprises entre 14 et 18 degrés. Quant aux maximales, de l'ordre de 20 à 22 degrés près de la Manche, elles grimperont jusqu'à 25 à 29 degrés sur les autres régions de la moitié nord, 27 à 32 degrés dans le Sud-Ouest, 30 à 35 degrés dans le Sud-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 26 AOUT 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 24-8-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 23-8-1992 à 18 heures TUC et le 24-8-1992 à 6 heures TUC

FRANCE											
AJACCIO	29	20	D	TOULOUSE	33	17	D	LUXEMBOURG	18	12	P
BIARRITZ	28	19	D	TOURS	21	17	C	MADRID	34	19	D
BORDEAUX	26	16	C	POINTE-A-PITRE	29	23	D	MARRAKECH	35	22	D
BOURGES	21	14	D	**ÉTRANGER**				MEXICO	25	14	N
BREST	16	16	P	ALGER	38	20	D	MILAN	27	16	D
CAEN	18	15	P	AMSTERDAM	19	13	C	MONTRÉAL	26	15	D
CHERBOURG	17	14	N	ATHÈNES	32	24	D	MOSCOU	14	10	C
CLERMONT-FER.	28	13	D	BANGKOK	35	26	C	NAIROBI	22	13	C
DIJON	23	15	N	BARCELONE	29	19	D	NEW-YORK	29	19	D
GRENOBLE	28	15	C	BELGRADE	31	19	N	OSLO	–	–	–
LILLE	20	14	C	BERLIN	22	13	C	PALMA-DE-MAJ.	32	20	D
LIMOGES	21	14	D	BRUXELLES	20	14	C	PÉKIN	33	20	D
LYON	27	16	D	COPENHAGUE	19	10	D	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
MARSEILLE	32	21	D	DAKAR	30	26	D	ROME	30	16	D
NANCY	21	13	C	DELHI	35	26	N	SÉVILLE	39	22	D
NANTES	22	18	C	GENÈVE	25	17	D	SINGAPOUR	32	23	C
NICE	27	20	D	HONGKONG	–	–	–	STOCKHOLM	19	13	N
PARIS-MONTS.	21	17	C	ISTANBUL	28	21	N	SYDNEY	20	8	A
PAU	27	18	C	JÉRUSALEM	28	18	N	TOKYO	32	27	D
PERPIGNAN	30	19	D	LE CAIRE	33	25	D	TUNIS	35	21	D
RENNES	19	17	C	LISBONNE	31	19	D	VARSOVIE	27	16	N
ST-ETIENNE	26	13	D	LONDRES	20	13	C	VENISE	29	20	D
STRASBOURG	22	13	C	LOS ANGELES	24	18	D	VIENNE	27	17	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 24 août

TF 1

20.40 Téléfilm : Warburg.
De Moshé Mizrahi, avec Sam Waterston, Dominique Sanda (dernière partie).

22.20 Série : Imogène.
Imogène inaugure les chrysanthèmes.

23.50 Magazine : Minuit sport.
Beach volley à Royan ; Surf à Lacanau ; Moto : Grand Prix du Brésil ; Voile : départ de la transat Québec-Saint-Malo.

0.55 Journal et Météo.

1.00 Série : Intrigues.

A2

20.45 Série : Seulement par amour.
Un enfant dans la tourmente, de Piero Schivazappa, avec Carlo Delle Piane, Jean-Claude Bouillon (1re partie).

22.15 Documentaire : L'Amour en France.
De Daniel Karlin et Tony Lainé. 8. A Lyon, quelques histoires de solitude.

23.15 Journal et Météo.

23.30 Magazine : Les Enfants du rock, un été 1992.
L'année 1987 ; Avec Paul Simon, les Rita Mitsouko, Cindy Lauper, George Harrisson, Johnny Clegg, David Bowie.

0.30 Magazine : Le Bar de la plage (rediff.).

FR 3

20.45 Cinéma : Paris brûle-t-il ? ■■
Film français de René Clément (1966). Avec Jean-Paul Belmondo, Charles Boyer, Leslie Caron.

23.30 Journal et Météo.

23.50 Océaniques.
▶ Les gitans, de Claude Fléouter et Robert Manthoulis. 2. Les nouveaux Castillans, avec Pedro Bacan, Manuel de Paula, Juan de Los Reyes, Jose de Los Reyes, Manuel Rios Vargas, Carlos Heredia, Elena Andujar, la famille Pinini, la famille de Paula, la famille Tivilio.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Les clowns tueurs venus d'ailleurs. ■
Film américain de Stephen Chiodo (1987). Avec Grant Cramer, Suzanne Snyder, John Allen Nelson.

22.00 Flash d'informations.

22.05 Cinéma : Le Mystère Picasso. ■■
Film français de Henri-Georges Clouzot (1956). Avec Pablo Picasso, Henri-Georges Clouzot, Claude Renoir.

23.20 Cinéma : Hairspray. ■
Film américain de John Waters (1987). Avec Ricki Lake, Divine, Coleen Fitzpatrick (v.o.).

1.00 Cinéma : A pied, à cheval et en voiture. □
Film français de Maurice Delbez (1957). Avec Noël-Noël, Denise Grey, Sophie Daumier.

M6

20.40 Téléfilm : New-York, alerte à la peste.
De Sheldul Larry, avec Kate Jackson, Jeffrey Nordling.

22.50 Cinéma : Mort à Venise. ■■■
Film franco-italien de Luchino Visconti (1971). Avec Dirk Bogarde, Bjorn Andresen, Silvana Mangano.

1.05 Six minutes d'informations.

1.10 Magazine : Jazz 6.
Présenté par Philippe Adler. Michel Portal Unit.

ARTE

20.40 Cinéma : Schmutz. ■
Film autrichien de Paulus Manker (1985). Avec Fritz Schediwy, Hans Michael Rehberg, Siggi Schwientek.

22.15 Téléfilm : Café de l'Europe.
De Franz Xaver Bogner, avec Barbara Auer, Jacques Breuer.

FRANCE-CULTURE

21.50 Leurs bibliothèques.
6. Pierre Combescot, écrivain.

22.40 Musique : Nocturnes.
Danses en Amérique latine. 1. Mexique, Guatemala, Belize.

0.05 Du jour au lendemain.
Le Sultan d'Istanbul, de Franck Venaille (rediff.).

0.50 Musique : Coda. D'une île à l'autre, l'Océan indien (jusqu'au 28 août).

FRANCE-MUSIQUE

19.08 Soirée concert. La soirée d'Arièle Butaux. A 19.30, Concert (en direct du Festival de Salzbourg) : Six images, Trois ballades de François Villon, de Debussy ; Sieben Fruhe Lieder, de Berg ; Quatre pièces pour orchestre op. 12, de Bartok, par l'Orchestre philharmonique de Los Angeles, dir. Pierre Boulez ; Maria Ewing, soprano.

0.05 Bleu nuit. Par Claude Carrière. Duke Ellington, Alan Broadbent, Carmen McRae, Mel Lewis.

Mardi 25 août

TF 1

15.25 Série : Les Rues de San-Francisco.

16.55 Club Dorothée vacances.
Le Collège fou, fou, fou ; Ricky ou la Belle Vie.

17.35 Série : Loin de ce monde.

17.55 Série : Premiers baisers.

18.30 Jeu : Une famille en or.

18.55 Feuilleton : Santa Barbara.

19.25 Jeu : La Roue de la fortune.

19.55 Divertissement : Pas folles les bêtes.

20.00 Journal, Tiercé, Météo et Tapis vert.

20.45 Cinéma : Le Chasseur. ■
Film américain de Buzz Kulik (1980).

22.30 Téléfilm : Gideon Oliver.

0.10 Documentaire : Embarquement porte nº 1. ▶
De Jean-Pierre Hutin. Oxford.

0.40 Journal et Météo.

0.50 Série : Les Professionnels.

A2

15.30 Jeu : Des chiffres et des lettres.

15.50 Tiercé, en direct de Deauville.

16.05 Série : L'Equipée du Poney-Express.

16.55 Magazine : Giga.
Quoi de neuf docteur ? ; Les Années collège ; Carré d'as ; Reportages.

18.25 Série : Magnum.

19.50 Météo, Journal, Journal des courses et Météo.

20.45 Cinéma : Spartacus. ■■
Film américain de Stanley Kubrick (1960).

23.50 Journal des courses, Journal et Météo.

0.05 Documentaire : Grands Entretiens.
Pierre Vidal-Naquet, philosophe et historien.

FR 3

15.40 Série : La Grande Vallée.

16.30 Variétés : 40e à l'ombre.
Emission présentée par Pascal Sanchez, en direct de Cannes. Avec C. Jérôme, Emmanuelle, les Loonetics.

18.30 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.12 à 19.35, le journal de la région.

20.05 Dessin animé : Tom and Jerry Kids.

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Série : Le Retour d'Arsène Lupin.
La Sorcière aux deux visages, de Michel Wyn, d'après Maurice Leblanc, avec François Dunoyer, Laetitia Gabrielli.

21.45 Magazine : Faut pas rêver.
Présenté par Sylvain Augier. Chine : la rivière Li Jiang, de Corine Glowacki et Didier Portal ; France : l'ultime voyage, de Régis Michel et Michel Marion ; Madagascar : le retour des ancêtres, de Régis Michel.

22.35 Journal et Météo.

22.55 Documentaire : Le tournage d'Alien 3.

23.20 Téléfilm : Les Hurlements de la forêt.
De Daniel Petrie, avec Barbara Eden, Larry Hagman.

CANAL PLUS

15.35 Cinéma : Monsieur Quigley, l'Australien. ■
Film américain de Simon Wincer (1990). Avec Tom Selleck, Laura San Giacomo, Alan Rickman.

17.35 Série : Du côté de chez Alf.

18.00 Canaille peluche.
Don Coyotte et Sancho Panda.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Dessin animé : Beetle Juice.

18.55 Le Top.

19.30 Flash d'informations.

19.35 Dessin animé : Ren et Stimpy Show.

20.00 Les Nuls... l'émission.

20.30 Rap'in Stick.

20.35 Cinéma : Coupable ressemblance. ■
Film américain de Joseph Ruben (1988). Avec James Woods, Robert Downey Jr., Margaret Colin.

22.15 Flash d'informations.

22.25 Cinéma : Deux flics à Downtown. □
Film américain de Richard Benjamin (1989). Avec Anthony Edwards, Forest Whitaker, Penelope Ann Miller (v.o.).

0.00 Cinéma : Yehudi Menuhin, chemin de lumière. ■
Film français de François Reichenbach et Bernard Gavoty (1971).

1.20 Cinéma : Transmutations. ■
Film britannique de George Pavlou (1985). Avec Denholm Elliott, Steven Berkoff, Miranda Richardson.

M6

17.15 Magazine : Culture rock
La saga des bêtes de scène.

17.35 Série : Brigade de nuit.

18.30 Série : L'Etalon noir.

19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Madame est servie.

20.35 Magazine : Ecolo 6.

20.38 Météo des plages.

20.40 Téléfilm : Une fille dans l'équipe.
De Noel Black, avec Helen Hunt, Don Murray.

22.30 Cinéma : Défense de toucher. □
Film italien de Nello Rossati (1976). Avec Ursula Andress, Duilio Del Prete, Luciana Paluzzi.

1.10 Six minutes d'informations.

ARTE

17.00 Documentaire : Le Bateau laboratoire « Rheinstein » (rediff.).
D'Ernst Jürgens.

17.55 Documentaire : Sons d'Est (rediff.).
De Timothy Miller et Renaud Le Van Kim.

19.00 Documentaire : Dockers.
De Martine Jouando.

19.45 Cinéma d'animation : Agulana.
De Gerald Frydman.

20.00 Documentaire : Les Métiers du bois.
De Jacqueline Veuve. François Pernet, scieur-sculpteur.

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique.
Out One-Noli me tangere.

20.41 Cinéma : Out One-Noli me tangere. ■■
Film français de Jacques Rivette (1971), avec Jean-Pierre Léaud, Michael Lonsdale. 1er épisode : De Lili à Thomas.

22.10 Out One-Noli me tangere. ■■
2e épisode : De Thomas à Frédérique.

FRANCE-CULTURE

21.50 Leurs bibliothèques.
7. André Boucourechliev, compositeur.

22.40 Musique : Nocturnes.
Danses en Amérique latine. 2. Argentine, Uruguay.

0.05 Du jour au lendemain.
Le Jour qu'on a tué le cochon, de Robert Marteau (rediff.).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.08 Soirée concert.
La soirée de Marc Texier. Œuvres de Brahms, Forqueray, Couperin. A 21.30, Concert (donné le 11 août lors du Festival de La Roque-d'Anthéron) : Concerto pour piano et orchestre en ré majeur, de Haydn ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 en si bémol majeur op. 19, de Beethoven, par l'Orchestre austro-hongrois Haydn, dir. Adam Fischer ; Jean-Marc Luisada, piano. A 23.00, Symphonie nº 1 en ut mineur de Paine.

0.05 Bleu nuit.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5852

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I				■					
II									
III				■			■		
IV							■		
V			■						■
VI							■		
VII					■	■			
VIII			■						
IX			■					■	
X	■								
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Sa fleur est commune tant que dure le printemps. Ulysse, si l'on songe à l'Odyssée. – II. Haut en couleur. – III. Mieux il est nourri et plus il est dangereux. Lettres de félicitations. Participe. – IV. Germandrée. En marche. – V. Orientation. Rapproche l'homme de la bête. – VI. Consacrées. Quelque part du côté de l'Euphrate. – VII. Coule à flots en France. N'hésita pas. – VIII. Recevait, jadis, de bien mauvais sujets. Gagnent parfois à être réchauffés. – IX. Abréviation. Une charge. – X. Ne ferai aucun effort d'imagination. – XI. Bien difficiles à contenir quand elles sont déchaînées. On leur doit le respect.

VERTICALEMENT

1. Le rôle qui leur est dévolu a de quoi les faire rougir. – 2. Est fortement salée. – 3. Département. Abréviation. Morceau de musique. – 4. Soumettrait à des attouchements. – 5. Elément d'un banc. Délicat travail. – 6. Transvasées. En France. – 7. Terme musical. Extraire. – 8. Fort lourde. A moitié beau. – 9. On peut dire qu'il a de la veine ! Point récent.

Solution du problème nº 5851

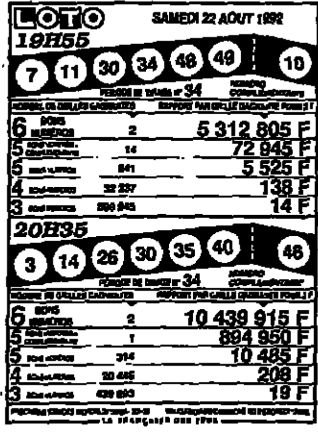
Horizontalement

I. Atelier. Blâme. – II. Régent. Novae. As. – III. Sue. Racoleuse. – IV. Etroit. Rondeur. – V. Noir. Aime. Eros. – VI. Inénarrable. Ote. – VII. Erié. Ela. Pis. – VIII. Terre. Eude. – IX. Cor. Ana. AM. – X. Etraves. Nappe. – XI. Raeder. Témoins. – XII. Ululer. Electeur. – XIII. Mire. Eon. Ecu. – XIV. Es. Routières. Ré. – XV. Nez. Créature. Es.

Verticalement

1. Arsenic. Cérumen. – 2. Teuton. Totalise. – 3. Egérie. Erreur. – 4. Le. Omer. Adler. – 5. INRI. Arrivée. Oc. – 6. Etat. Rie. Erreur. – 7. Are. As. Ote ! – 8. Noria. On. Ténia. – 9. Colombe. Anel. Et. – 10. Venelle. Ame. Ru. – 11. Baud. Eau. Pocher. – 12. Lésée. Dépit. Se. – 13. Europe. Enée. – 14. Ma. Rôti. Sucre. – 15. Est. Sésame. Rues.

GUY BROUTY



هكذا من الأصل

Le Monde

Après avoir causé la mort de plusieurs personnes aux Bahamas

Le cyclone « Andrew » est arrivé sur la Floride où un million de personnes ont été évacuées préventivement

« Andrew », le premier cyclone tropical des Caraïbes de 1992, est arrivé sur la côte sud-est de la Floride au sud de Miami à *4 h 45 heure locale (10 h 45 heure de Paris)*, le lundi 24 août. Les vents soufflaient alors à des vitesses comprises entre 250 et 270 kilomètres à l'heure. Même le Centre national des Hurricanes de Floride a été endommagé par Andrew. L'alerte au cyclone *a été tendue à une partie de la côte ouest de* Floride. Dans la journée du 23 août, les autorités américaines avaient ordonné l'évacuation de 1 million de personnes vivant sur les côtes est de l'État. Des avions venus d'États voisins avaient aidé à évacuer les malades des hôpitaux de la *zone menacée. Dans l'après-midi du dimanche* 23 août, « Andrew » avait effleuré les Bahamas, en particulier les îles d'Abaco et d'Eleuthera, heureusement peu peuplées, et y avait tué quatre personnes.

De formidables déchaînements d'énergie

Les cyclones tropicaux se développent au-dessus des océans tropicaux lorsque les eaux superficielles sont à une température d'au moins 26 °C, c'est-à-dire qu'ils se produisent, le *plus souvent, à la fin de l'été* ou au début de l'automne dans les deux hémisphères entre les 8ᵉ et 30ᵉ parallèles. Tant qu'ils sont dans les basses latitudes, ils ont une trajectoire est-*ouest. Puis ceux de l'hémisphère* nord infléchissent leur course vers le nord pour se fondre dans la circulation ouest-est qui caractérise les latitudes moyennes. Dans l'hémisphère sud, *la trajectoire des cyclones tropi*caux est symétrique : courant d'est en ouest dans les basses latitudes, ils infléchissent leur course vers le sud avant de se fondre, eux aussi, dans la circulation ouest-est des latitudes moyennes.

Ces trajectoires font que ce sont les côtes orientales des continents, dans les latitudes tropicales ou subtropicales – et aussi le fond du golfe *du Bengale – qui sont balayées par* les cyclones tropicaux.

Il s'agit de systèmes tourbillonnaires, de 300 à 800 kilomètres de diamètre, qui naissent d'une banale dépression tropicale et qui acquièrent *une énergie formidable en se dépla*çant au-dessus de mers chaudes où l'évaporation est forcément très intense. On estime qu'un cyclone tropical libère une énergie de 200 à 300 kilotonnes par seconde (soit dix à quinze fois plus, en une seule seconde, que l'unique bombe d'Hiroshima). Ce mode d'alimentation explique que, dès qu'il arrive sur la terre ferme, un cyclone, privé de sa source d'énergie, perd très vite sa violence.

Au centre du tourbillon, la pression atmosphérique baisse plus ou moins. Rappelons que la pression *atmosphérique* moyenne est, au niveau de la mer, de 1 015 hectopascals (autrefois *millibars*). Plus basse est la pression, plus forts sont les vents qui tournent autour du centre – l'«œil», une sorte de cheminée dépourvue de nuages et de vents. En raison de la rotation de la Terre, les cyclones tournent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord (dans le sens des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère sud).

La vitesse des vents qui tournent autour de l' «œil» décide de la catégorie où classer le phénomène auquel on a affaire : à moins de 64 kilomètres à l'heure, c'est une «dépression tropicale»; de 64 à 120 kilomètres à l'heure, une «tempête tropicale» qui *est alors désignée par un prénom*; au-delà de 120 kilomètres à l'heure, un «cyclone tropical».

Parmi les cyclones tropicaux, on distingue cinq classes :

- *Classe I :* vents de 130 kilomètres à l'heure et pression au centre égale ou supérieure à 980 hectopascals.
- *Classe II :* vents de 150 à 190 kilomètres à l'heure et pression de 979 à 965 hectopascals.
- *Classe III :* vents de 200 kilomètres à l'heure et pression de 964 à 945 hectopascals.
- *Classe IV :* vents de 200 à 250 kilomètres à l'heure et pression de 944 à 920 hectopascals.
- *Classe V :* vents dépassant les 250 kilomètres à l'heure et pression inférieure à 920 hectopascals.

Les chiffres précédents sont ceux de la vitesse des vents qui tourbillonnent. Il ne faut pas confondre ces vitesses de vent avec la vitesse de déplacement, souvent *imprévisible*, de l'ensemble du système qui est, en général, de 20 à 30 kilomètres à l'heure.

Le seul salut est dans la fuite

Outre leurs vents extraordinairement violents, les cyclones tropicaux sont accompagnés de pluies dilu*viennes : il peut tomber plus de* 1 000 millimètres d'eau en vingt-quatre ou quarante-huit heures! Ils sont aussi accompagnés d'une montée, parfois de 7 à 8 mètres, de la mer. *Plusieurs facteurs concourent* à ce phénomène. Il y a la montée due à la baisse de la pression atmosphérique : à chaque hectopascal en moins, l'eau monte d'environ 1 centimètre. Mais *il y a aussi la montée due au fait* qu'à un moment du passage du cyclone, les vents soufflent forcément vers la côte. Si l'arrivée du cyclone coïncide avec une haute mer, et encore *plus* avec une *haute mer de* vive eau, l'addition des effets de tous ces facteurs a pour *résultat que la* mer peut monter de plusieurs mètres : c'est ce qu'on appelle une «*onde de tempête*». Sans oublier que le cyclone a obligatoirement provoqué la formation de vagues énormes.

Une telle montée des eaux est particulièrement redoutable sur les côtes basses. C'est pourquoi la seule pré*vention possible*, qu'appliquent des pays développés comme les Etats-Unis, mais que ne peuvent appliquer les pays en voie de développement comme le Bangladesh, est l'évacuation vers l'intérieur des terres des populations vivant sur ces côtes basses.

*Les cyclones tropicaux ont des par*ticularités et parfois des noms spécifiques régionaux. Les *hurricanes*, la variété caraïbe, ont des diamètres de 600 à 800 kilomètres alors que les *typhons*, la variété d'Extrême-Orient, n'ont que 300 à 400 kilomètres de diamètre mais la pression de leur centre est en général plus basse. Il y a aussi la variété *willy-willy* du nord de l'Australie. Quant aux cyclones du sud-est de l'océan Indien et du golfe du Bengale, ils n'ont pas de nom régional spécifique.

YVONNE REBEYROL

M. Sudel Fuma (PS) réélu conseiller général de Saint-Denis-de-la-Réunion

La Réunion : canton de Saint-Denis-5 (2ᵉ tour).

Inscr., 8 021; vot., 2 322; abst., 71,05 %; suffr. expr., 2 179. MM. Sudel Fuma, PS, soutenu par le PCR, 1 364 voix (62,60 %), réélu; Mario Lechat, RPR, 815 voix (37,40 %).

[Arrivé largement en tête du premier tour, dimanche 16 août, M. Sudel Fuma, socialiste, soutenu par le PC réunionnais, n'avait été contraint à un second tour pour retrouver son siège de conseiller général du cinquième canton de Saint-Denis-de-la-Réunion qu'en raison d'un fort taux d'abstention. M. Fuma n'avait pu franchir le seuil de 25 % des inscrits nécessaire pour être élu. La participation des électeurs a été pour ce second tour légèrement supérieure à celle du premier : 28,95 % contre 23,02 %. Ce scrutin était le quatrième organisé depuis septembre 1988 après trois annulations successives pour des irrégularités sur les listes électorales.

Le 16 août, les résultats du premier tour de cette élection partielle avaient été les suivants : inscr., 8 022; vot., 1 847; abst., 76,98 %; suffr. expr., 1 722. MM. Fuma, 1 031 voix (59,87 %); Lechat, 597 (34,66 %); André Fontaine, sans étiq., 41 (2,38 %); Emile Chane Tou Ky, sans étiq., 27 (1,56 %); Jimmy Venner, sans étiq., 26 (1,50 %).]

□ **M. Marchais n'a pas rencontré «le rêve américain».** – M. Georges *Marchais, secrétaire général du* PCF, qui a achevé dimanche 23 août un voyage de deux *semaines aux Etats-Unis*, a indiqué, samedi à New-York, qu'il n'avait pas rencontré *«le rêve américain»* au cours de sa tournée. *«Pour les milliardaires, ça existe, pour les pauvres, non»*, a-t-il dit. Le secrétaire général du PCF a déclaré qu'il s'était mieux rendu compte de la *«crise profonde»* qui sévit aux Etats-Unis et qu'il avait constaté, parmi les forces progressistes, *«un fort mécontentement, une forte volonté de changement qui va de pair avec l'idée que le duel Parti républicain-Parti démocrate ne mène à rien et qu'il y aurait besoin d'une troisième force»*.

Incident à la centrale nucléaire de Cattenom

Un incident, classé niveau 2 sur l'échelle de gravité des centrales nucléaires qui en compte six, a *affecté, en fin de semaine dernière*, le réacteur numéro 1 de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle). *Alors que l'installation faisait l'objet* d'un arrêt annuel pour rechargement en combustible frais, les équipes d'entretien ont découvert, au cours d'un contrôle, la présence anormale d'un filtre au fonds de la piscine chargé de récupérer et de recycler une partie de l'eau de refroidissement *utilisée en cas d'accident*.

Ce filtre à mailles fines, qui aurait dû être retiré lors de la dernière *inspection de cette tranche* nucléaire, aurait pu, en cas d'incident, réduire sensiblement le débit de l'eau recyclée et constituer une gêne et une atteinte à la sûreté lors d'une intervention. *Pour cette rai*son, l'incident a été classé en niveau 2 et la consigne a été aussitôt donnée *de vérifier toutes* les autres tranches du parc électronucléaire français.

Selon un premier examen effectué à la centrale de Cattenom, les tranches 2 et 3 ne présentent aucune anomalie, tandis que la tranche 4 sera prochainement stoppée pour que soit enlevé un filtre d'une autre nature utilisé lors du démarrage de l'installation.

Empoisonnement massif par un médicament contaminé

Alerte au « propoleo » en Argentine

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Un médicament naturel utilisé pour combattre les rhumes, les rhumatismes et toutes sortes de maladies bénignes a fait, en une semaine en Argentine, plus de victimes que l'épidémie de *choléra : 20 morts et plusieurs* dizaines de personnes hospitalisées dans un état grave, selon *un bilan officiel diffusé vendredi* à Buenos-Aires.

A l'origine de cet empoisonnement, on trouve un sirop fabriqué à partir d'une substance *produite* par les abeilles pour aseptiser leurs ruches – le *propoleo* – qui, selon les pre*miers résultats* de l'enquête, a été contaminé par l'addition d'un alcool industriel toxique : le *diéthylèneglycol. Aucun anti*dote n'a été, jusqu'à présent, découvert pour lutter contre le poison qui provoque des troubles rénaux et neurologiques pouvant déboucher sur un coma fatal. L'alerte sanitaire a été *décrétée dans tout le pays où* l'on calcule que 4 000 flacons empoisonnés ont été vendus qui pourraient être *utilisés par* 12 000 consommateurs.

Le *propoleo*, vendu sous forme de sirop ou de bonbons, fait partie des remèdes populaires pour *soigner* les rhumes et les rhumatismes. Une psychose s'est emparée de la *population* et, à Buenos-Aires, les hôpitaux ont été pris d'assaut par des centaines de personnes ayant consommé l'élixir : *«La plupart arrivent dans un état désespéré, convaincues qu'elles vont mourir», commente un médecin de* l'hôpital Fernandez, où l'on a enregistré plus de *3 000* consultations en une *semaine*. Le laboratoire de Buenos-Aires qui fabrique ce médicament *a été fermé, mais les* enquêteurs n'ont pas encore déterminé à quel moment et comment le diéthylèneglycol a *pu s'introduire* dans l'élaboration du sirop.

Un contrôle pharmaceutique déficient

Ces intoxications en série ont *mis en lumière le manque de* contrôle exercé sur les laboratoires et la fabrication des médicaments en Argentine. Le prési*dent de la Confédération* pharmaceutique, M. Mario Castelli, n'a pas hésité à accuser le gouvernement et à *déclarer qu'«il pourrait y avoir encore plus de victimes»*.

De son *côté*, le ministère de la santé a révélé que le sirop *avait été mis en vente* sans autorisation officielle et a reconnu de *«graves lacunes»* dans les *systèmes* de contrôle. Il s'est empressé d'ajouter qu'il y a deux ans, aux Pays-Bas, l'emploi par erreur du diéthylè*neglycol dans l'élaboration d'un* sirop avait provoqué la mort d'une centaine d'enfants au Nigeria.

Alors que l'enquête piétine, le ministre de la santé a également annoncé une série de nouvelles mesures de contrôle sur les *laboratoires, et la création* d'un organisme chargé de réglementer le marché des médicaments et des aliments en *Argentine*. Conséquence de la psychose générale : la vente des produits à base de miel a baissé d'envi*ron 20 %* malgré les protestations des apiculteurs et *des* naturistes, qui soulignent que ces empoisonnements n'ont *rien à voir* avec la substance naturelle provenant des ruches des abeilles.

CHRISTINE LEGRAND

Constatant que l'établissement n'était plus rentable

La Croix-Rouge a fermé son dispensaire de Levallois-Perret

Le 30 juillet, en fin d'après-midi, la dentiste du dispensaire de la Croix-Rouge de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) soigne ses derniers *patients de l'été. Une camionnette du* service départemental de la Croix-Rouge arrive et *dépose* des ouvriers qui commencent aussitôt à murer portes et fenêtres du rez-de-chaussée. Le *lendemain*, raconte Mᵐᵉ Ledon, chirurgien-orthopédiste et présidente du comité de soutien du *dispensaire*, le centre de soins est vidé de son matériel, les paillasses sont cassées, l'affichage extérieur est enlevé. Bientôt, plus rien ne distingue le *bâtiment* des constructions voisines.

Les locaux du dispensaire étaient vétustes et son matériel n'était plus très jeune, d'autant qu'aucun investissement n'avait été réalisé depuis de nombreuses années. *De moins en* moins de consultants fréquentaient le centre de soins : 12 800 actes en 1990 contre 15 000 l'année précédente, et un déficit de fonctionne*ment chiffré pour la même période à* 200000 francs.

La veille des vacances

Le dispensaire n'était pas rentable, mais il restait, pour les habitants les plus démunis de la commune, le seul lieu qui pratiquait le ticket modérateur, après la suppression du centre *municipal de santé en 1986*.

L'établissement de la Croix-Rouge avait déjà été fermé le 13 juillet 1990 pour *«manque d'hygiène et de sécurité»*. Une promesse de vente des locaux avait été signée au profit de la SEMARELP *(Société d'économie* mixte de Levallois), pour le 30 octobre 1990 (*le Monde* du 17 juillet 1990). Le produit de la vente, 4 millions de francs, devait combler le déficit du centre, couvrir les frais des licenciements, mais surtout renflouer les caisses d'un autre établissement de l'*organisation humanitaire* à Villeneuve-la-Garenne.

Mᵐᵉ Georgina Dufoix, alors présidente de la Croix-Rouge française, jugeant la transaction *«insuffisamment transparente»* (*le Monde* du 28 juillet 1990), décide de suspendre *«toutes les opérations liées à la fermeture»* du centre-médico-social. Elle commande à l'Ecole des cadres infirmiers une étude sur les perspectives *d'avenir* du dispensaire de Levallois. Aux termes de cette étude publiée en janvier 1991, il apparaît que les besoins de la population locale *«justifient le maintien de certaines consultations»*.

La Croix-Rouge française prévoit une restructuration du centre de soins qui développerait *en priorité* la protection maternelle et infantile (PMI), les soins dentaires et le suivi à domicile des personnes âgées. Elle nomme, en septembre 1991, une *nouvelle directrice à la tête des huit* médecins du dispensaire, maintenu dans ses locaux à titre provisoire.

*M. Aoun, directeur des établisse*ments de la Croix-Rouge française, affirme avoir cherché, pendant près de deux ans, un local à louer pour réinstaller le centre de soins, en par*tenariat avec les collectivités locales*. En mai dernier, aucune des solutions envisagées n'a abouti, et le dossier «Levallois» revient à la Croix-Rouge des Hauts-de-Seine. M. Allardy, *secrétaire départemental de l'organi*sation, décline toute responsabilité dans la fermeture du centre médico-social et assure : *«Tous les gestes que je fais sont commandés par le siège central.»*

Il reconnaît avoir choisi la veille des vacances pour ne pas risquer une occupation des locaux, comme cela s'était produit lors de la fermeture du centre Charcot à Paris (13ᵉ) (*le Monde* du 26 décembre 1990).

Mᵐᵉ Ledon explique que ni elle ni ses confrères n'ont été prévenus de cette fermeture, et qu'ils n'ont reçu aucune lettre de licenciement. Elle regrette surtout de ne pas pouvoir joindre ses patients, dont elle n'a plus les dossiers médicaux, afin de les orienter vers un autre centre de soins. A la *Croix-Rouge*, on indique que les usagers pourront se rendre au dispensaire de Villeneuve-la-Garenne, qui *n'est qu'à 18 kilomètres*... à vol d'oiseau.

C. R.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 23-24 août 1992 **a été tiré à 499 107 exemplaires.**

Demain dans « le Monde »

« Sciences/Médecine » : Manger pour vivre

En annonçant un «plan d'action mondial» contre la malnutrition, l'OMS et la FAO *s'attaquent à l'ensemble des problèmes alimen*taires de l'espèce humaine, de la famine à... l'obésité. Dans le même *supplément* : la polémique sur la brevetabilité du génome humain n'en finit pas d'empoisonner la communauté scientifique internationale.